



ASSEMBLÉE DES
PREMIÈRES NATIONS

TRAVAILLER ENSEMBLE, NOS DROITS, NOTRE MANIÈRE, NOTRE AVENIR

RAPPORT ANNUEL
2017 – 2018





L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'instance nationale qui représente les gouvernements des Premières Nations et environ 1 million de personnes vivant dans des réserves ainsi qu'en région urbaine et rurale. Le Chef national est élu tous les trois ans et reçoit des directives de la part des Chefs en assemblée. L'APN consacre ses efforts à l'avancement des priorités et des aspirations des Premières Nations par l'entremise d'études, de recherches, de mesures et d'activités de sensibilisation portant sur une vaste gamme d'enjeux et de questions politiques.

© Assemblée des Premières Nations, juillet 2018

55, rue Metcalfe, bureau 1600, Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone : 613-241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789
www.afn.ca

Illustration de l'Assemblée générale annuelle :
Chiefs Sun par Darlene Gait, Nation d'Esquimalt



Table des matières

Rapport du Chef national	1
---------------------------------------	---

Rapports des Chefs régionaux

Chef régionale Kluane Adamek, Yukon	7
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	10
Chef régional Bobby Cameron, Saskatchewan	12
Chef régional Isadore Day, Ontario	14
Chef régional Bill Erasmus, Territoires du Nord-Ouest	19
Chef régional Morley Googoo, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	21
Chef régional Kevin Hart, Manitoba	26
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador	29
Chef régionale Marlene Poitras, Alberta	31
Chef régional Terry Teegee, Colombie-Britannique	36

Rapports des Conseils

Conseil des aînés de l'APN	42
Conseil des femmes de l'APN	44
Conseil national des jeunes de l'APN	46

Rapport de la directrice générale	49
--	----

Rapports des Secteurs

Secteur des communications	54
Secteur économique	57
Secteur de l'éducation	65



Table des matières

Secteur de l'environnement (et des pêches).....	69
Secteur de la santé	73
Logement, Infrastructures et Services d'urgence	80
Terres, Territoires et Ressources	89
Secteur des langues	91
Secteur des Affaires juridiques et Justice.....	94
Politiques et Recherche	
Relations financières.....	100
Défense internationale des droits	102
Défense nationale des droits.....	105
Secteur du Développement social.....	108
États financiers	113



Rapport du Chef national



Chef national Perry Bellegarde

Assemblée des Premières Nations

Chers Chefs, collègues dirigeants, amis et proches, bienvenue à notre 39^e Assemblée générale annuelle. Kinanāskomitin.

Nous sommes honorés d'être ici sur le territoire de la Première nation Musqueam, de la nation Squamish et de la nation Tsleil-Waututh et d'être accueillis par l'Assemblée des Premières nations de la Colombie-Britannique.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons fait des progrès considérables grâce à nos efforts de sensibilisation concertés ainsi qu'au soutien et au travail acharné de nombreux Chefs, conseillers, dirigeants des Premières Nations et femmes et hommes consciencieux.

Nous avons réussi à maintenir les priorités des Premières Nations en haut de la liste des priorités nationales. Dans les trois derniers budgets fédéraux, près de 17 milliards de dollars ont été prévus pour des priorités autochtones dans des domaines tels que l'éducation, le logement, les infrastructures, les langues, les soins de santé et les services en mieux-être mental.

Grâce à notre travail au Comité des Chefs sur les relations financières, les Premières Nations peuvent maintenant reporter le financement d'une année à l'autre et nous avons conclu des ententes de financement de dix ans sous forme de transferts directs entre gouvernements pour plus de cent Premières Nations admissibles.

Notre Comité des Chefs sur l'éducation a progressé sur la voie du contrôle des systèmes d'éducation par les Premières Nations en s'appuyant sur un investissement de 2,6 milliards de dollars prévu dans le budget fédéral

de 2016 pour l'éducation dans les réserves et sur une autre somme de 0,7 milliard de dollars en transferts directs aux Premières Nations destinés à éliminer l'écart en matière d'éducation.

Notre Assemblée des Premières Nations a travaillé avec des partenaires à l'élaboration conjointe d'une loi fédérale axée sur la revitalisation, la réappropriation et le maintien des langues des Premières Nations. Cette loi facilitera le financement continu des efforts de revitalisation des langues et devrait être présentée cet automne.

Nous avons également obtenu un soutien généralisé pour le projet de loi 262, qui vise à assurer la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, comme l'ont demandé les Chefs en assemblée. Au moment où je rédige ce rapport, le projet de loi a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes et attend d'être examiné par le Sénat.

Des progrès ont également été réalisés pour la création de la Maison des peuples autochtones, au 100 rue Wellington, un endroit bien en vue situé en face des édifices du Parlement du Canada, qui servira de centre pour les peuples autochtones à Ottawa et dont les utilisations et les fonctions seront déterminées par les Premières Nations en collaboration avec les Inuits et les Métis.

Nous travaillons fort pour soutenir toutes les Premières Nations dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination. Alors que les Premières Nations amorcent le travail nécessaire pour remédier aux politiques fédérales inadéquates – les revendications globales, les revendications particulières, les ajouts aux réserves et le droit inhérent à l'autonomie



gouvernementale – nous allons finalement sortir du cadre de la Loi sur les Indiens et exercer tous nos droits confirmés par les traités, les lois des Premières Nations, la Constitution et le droit international relatif aux droits de la personne.

Les choses changent finalement, mais l'écart socioéconomique entre la qualité de vie des peuples des Premières Nations et celle des autres Canadiens subsiste. Nous avons encore beaucoup de travail à faire.

Un investissement fédéral de 1,4 milliard de dollars pour la protection de l'enfance atteint finalement les Premières Nations et contribuera à mettre fin à la discrimination dans la prestation des services destinés à nos enfants pris en charge. Mais il faut un modèle élaboré conjointement pour redresser le système de telle sorte que les Premières Nations puissent exercer leur compétence et passer à la prévention plutôt qu'à la prise en charge de leurs enfants.

Il faudra du financement pour ajouter au moins 80 000 maisons aux 9 000 récemment construites pour les Premières Nations et le nombre d'avis concernant la qualité de l'eau potable devra être réduit à zéro.

Le sous-financement chronique des services de police des Premières Nations commence à être réglé au moyen d'un investissement de 290 millions de dollars sur cinq ans annoncé au mois de janvier. Mais nous continuons à faire pression pour que les services de police des Premières Nations soient reconnus comme des services essentiels.

Les Premières Nations continuent à suivre leur voie vers l'autodétermination, qui leur permettra de créer leurs propres lois, d'exercer leur compétence et de s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*. Ce travail doit être fait comme il faut et ne peut être précipité.

Le travail que nous faisons pour établir une nouvelle relation financière avec la Couronne doit faire en sorte que les Premières Nations profitent pleinement du partage des terres et des ressources.

Notre Assemblée des Premières Nations stimule une fois de plus des changements qui profitent à tous les peuples des Premières Nations. Nous gardons un œil attentif sur *l'élimination de l'écart* et sur la défense des droits des Premières Nations. En ouvrant des portes et en travaillant dans un esprit de collaboration, nous sommes déterminés à veiller à ce que l'APN soit pertinente, réceptive et respectueuse pour toutes les Premières Nations.

Alors que nous nous réunissons pour cette Assemblée générale annuelle, je pense à la force qu'à titre de Premières Nations, nous avons acquise grâce aux enseignements de nos aînés, à la ténacité de nos jeunes et au soutien constant de nos pères et de nos mères. Cette force peut être utilisée au profit de tous. L'unité de notre voix fera avancer notre bon travail.

Kinanāskomitin!

Perry Bellegarde
Chef national



Rapports des Chefs régionaux



Chef régionale Kluane Adamek

Yukon

Dànnch'e,

Au nom de la région du Yukon de l'Assemblée des Premières Nations (APN), je salue chaleureusement les aînés, les anciens combattants, les dirigeants, les jeunes et les délégués présents à la 39^e Assemblée générale annuelle de l'APN. Je remercie la Première Nation des Musqueam, la nation de Squamish et les nations des Tseil-Waututh de nous accueillir sur leur territoire traditionnel et la région de la Colombie-Britannique de l'APN d'organiser cet événement.

Je saisis cette occasion pour exprimer mon respect et ma reconnaissance à l'ancien Chef régional Mike Smith et je rends hommage au travail remarquable qu'il a accompli avant son décès. Nous lui sommes très reconnaissants de son dévouement indéfectible dont il a fait preuve pour faire progresser les priorités des Premières Nations du Yukon. C'était un pionnier. Son legs continuera d'exister à travers sa famille et ses contributions à l'égard de notre peuple.

Compte rendu régional

Je suis titulaire des portefeuilles suivants de l'Assemblée des Premières Nations :

- Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement – coprésidente;
- Stratégies et questions du Nord des Premières Nations;
- Citoyenneté et appartenance;
- Traités modernes et autodétermination.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

J'ai pris mes fonctions de Chef régionale par intérim en janvier 2018 après avoir été désignée par les dirigeants des Premières Nations du Yukon. J'ai été très touchée

d'être élue par voie de plébiscite au poste de Chef régionale et j'ai prêté serment pour un mandat de trois ans le 28 juin 2018. Je compte défendre les intérêts des Premières Nations du Yukon à l'échelon national.

Au cours du dernier semestre, les dirigeants des Premières Nations du Yukon se sont engagés dans un ensemble de séances de planification stratégique. Celles-ci visaient à mettre sur pied et consolider une structure moderne pour le bureau régional du Yukon de l'APN, qui permettra de continuer de répondre aux besoins des Premières Nations du Yukon.

Les dirigeants des Premières Nations du Yukon se sont réunis pour officialiser un processus de dialogue et définir l'orientation stratégique de la région du Yukon de l'APN par l'intermédiaire de sommets trimestriels des Chefs des Premières Nations du Yukon de l'APN et d'un sommet annuel des Premières Nations du Yukon de l'APN. Le 28 juin 2018, lors du premier Sommet annuel des Premières Nations du Yukon de l'APN, les dirigeants ont officialisé plusieurs documents de gouvernance destinés au bureau régional du Yukon de l'APN, y compris le mandat de la région du Yukon de l'APN. Ensemble, nous nous employons à affermir notre liaison avec les conseils et comités nationaux de l'APN afin que notre région continue d'être bien représentée et que l'information importante émanant de ces conseils et comités soit transmise aux Premières Nations du Yukon.

Dans le but de soutenir ces efforts permanents et de s'assurer que les Premières Nations du Yukon reçoivent de l'information récente sur les textes législatifs fédéraux les concernant, le bureau régional a travaillé à la modernisation des activités de communication et de sensibilisation. Un nouveau site Web de la région du Yukon de l'APN, des bulletins périodiques et une

présence accrue sur les médias sociaux contribuent à une plus grande sensibilisation et à un meilleur accès à l'information.

Cette année, nous célébrons le vingtième anniversaire de la signature des Ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale au Yukon. Soutenus par le leadership incroyable des personnes qui ont contribué à ces ententes, nous continuons d'exercer une pression afin d'en obtenir leur pleine mise en œuvre.

À l'occasion de la réunion du Comité exécutif national de l'APN qui a eu lieu le 29 avril 2018, j'ai présenté une motion pour réaffirmer la création d'un groupe de travail sur la mise en œuvre des traités modernes. Celui-ci aidera à faire valoir les avantages de la mise en œuvre des traités modernes et d'autres initiatives auprès de la direction des nations signataires d'un traité moderne. Durant ces réunions et d'autres forums nationaux, notre bureau régional continuera d'écouter les Premières Nations du Yukon et demandera des mesures dans les domaines prioritaires suivants qui constituent des éléments essentiels de l'autonomie gouvernementale du Yukon : l'éducation, la santé, la justice, la protection de l'enfance et le logement.

Au début de ma période de Chef régionale par intérim, nous avons commencé à demander le remboursement de prêts et la radiation de dettes pour les onze Premières Nations qui ont des revendications territoriales et des ententes d'autonomie gouvernementale au Yukon. Le gouvernement fédéral s'est engagé à rembourser les prêts dans le budget de 2018; nous attendons l'officialisation de ce processus. Nous demeurons déterminés à aider les signataires de traités modernes à obtenir la radiation de dettes et le remboursement de prêts d'une manière juste et rapide.

En tant que coprésidente du Comité des Chefs sur l'action en faveur du climat et de l'environnement (CCACE), je continuerai de suivre l'orientation du Conseil des aînés au fur et à mesure que nous nous dirigerons vers des systèmes de

connaissances autochtones. Soutenu par le Secteur de l'environnement de l'APN, le CCACE s'est engagé à améliorer l'autodétermination et la compétence des Premières Nations dans le domaine de l'environnement naturel.

En mai 2018, nous avons eu le plaisir d'accueillir les membres du CCACE à l'occasion de la réunion ordinaire du Comité et des journées Vadzaih Choo Drin - Caribou, sur le territoire des Vuntut Gwitchin, à Old Crow (Yukon). Le CCACE a tenu une réunion avec le gouvernement des Vuntut Gwitchin en vue de protéger l'aire de vèlage des caribous (*Rangifer tarandus granti*) contre l'exploitation des ressources. Le gouvernement des États-Unis s'apprête à autoriser des activités d'exploration pétrolière et gazière dans les plaines côtières de la Réserve faunique nationale de l'Arctique, lieu de l'aire de vèlage. Dans le cadre de notre plaidoyer, le Chef national de l'APN et moi-même avons rédigé et envoyé une lettre au gouvernement des États-Unis sur ce sujet et nous continuons d'exercer une pression afin d'obtenir la protection de ces terres sacrées et du caribou pour les prochaines générations.

Le 17 avril 2018, en tant que coprésidente du CCACE, j'ai présenté les amendements de l'APN à apporter au projet de loi C-19, une proposition de loi fédérale touchant la *Loi sur l'évaluation d'impact*, la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* et la *Loi sur la protection de la navigation*.

Les amendements sont axés sur les thèmes et éléments suivants :

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Protéger les droits inhérents protégés par la Constitution
- Légiférer sur les processus décisionnels conjoints
- Réduire le pouvoir discrétionnaire excessif des ministères
- Renforcer la protection des systèmes de connaissances autochtones

La loi sur les langues autochtones demeure une priorité de premier plan pour notre région. Notre bureau régional a reçu la directive d'aider et soutenir les Premières Nations du Yukon dans la coordination du travail préparatoire en vue des prochaines séances fédérales de mobilisation.

Au cours des prochains mois, des représentants des Premières Nations du Yukon continueront d'aider le Comité des Chefs sur les langues de l'APN dans les travaux relatifs à la loi fédérale. Pendant ce temps, la région du Yukon de l'APN travaillera avec toutes les parties afin d'élaborer un moyen permettant aux nations de participer aux activités fédérales de mobilisation et de pré-mobilisation dans notre région.

Les femmes jouent un rôle essentiel dans nos communautés. Il est donc important d'ouvrir la voie dans les domaines de l'équité et de l'égalité entre les sexes. Nous devons faire notre possible pour éradiquer toutes les formes de violence. Je suis heureuse de voir que le Comité exécutif national prend des mesures dans ce sens. Le 29 avril, nous avons adopté ma motion : « Éradiquer la violence sexuelle et toute autre forme de violence dans le milieu de travail en mettant en place et en garantissant des soutiens actifs ». Cette motion établit un plan d'action pour examiner les politiques de l'APN en vue d'assurer une protection optimale contre la discrimination et la violence sexuelle. Il s'agit d'une étape importante pour créer des milieux sécuritaires, c'est-à-dire sans un quelconque harcèlement.

Les Premières Nations du Yukon veulent continuer de faire valoir leurs intérêts à l'échelon national. Nous continuerons de demander des résolutions pour régler les problèmes touchant les citoyens habitant hors des réserves et dans nos régions du Nord. Les politiques et processus fédéraux et les activités de l'APN doivent correspondre aux besoins particuliers des résidents du Nord et respecter les revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie territoriale en vigueur. Les onze gouvernements des Premières Nations au Yukon représentent une des plus grandes régions

signataires de traités modernes. Nous sommes prêts à transmettre notre grande expérience acquise dans la signature de traités modernes et la mise en œuvre d'ententes.

Axé sur l'avenir, le bureau régional du Yukon de l'APN se positionne pour participer au cycle budgétaire fédéral en préconisant un financement direct pour le Nord, plus précisément pour le logement, la santé et le bien-être de nos citoyens. Grâce à l'appui du Chef national et de l'Assemblée des Premières Nations, ces questions sont soulevées, examinées et reconnues au niveau national, cela sous la houlette des Premières Nations du Yukon.

Malgré la grande quantité de travail à accomplir, je suis heureuse d'occuper mes nouvelles fonctions de Chef régionale du Yukon. Je compte travailler avec les Premières Nations du Yukon et les autres Premières Nations de l'ensemble du pays et défendre les intérêts de nos citoyens selon leur orientation.

La région du Yukon souhaite bonne chance aux candidats à l'élection du Chef national et espère que l'Assemblée sera couronnée de succès. La puissance passe par l'unité.

Gunalchéesh, Shawnithan, Mussi Cho

Kluane Adamek
Chef régionale de l'APN au Yukon



Chef régional Roger Augustine

Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

« Les dirigeants autochtones d'aujourd'hui ont la responsabilité de veiller à ce que nos enfants ne soient privés d'aucun savoir en disposant des moyens technologiques nécessaires pour se tenir au courant de tous les événements entourant les Nations autochtones du monde ».

“Kiskuk, Inu’ Saqamawk aq Wnaqapenk kekunmi’tij meski’k lu’ko’kwaqan kulaman ma kinjanaq wktoqalamaki’k espek kinamasu’ti. Na kinjanaq ekji’taq msit koqwey ta’n teliaq ta’n eymu’ti’jk Inu’k wla ta’n telki’k wksitqamu.” —Roger Augustine

Depuis mon élection en 2008, j’ai été sans cesse émerveillé du travail d’équipe démontré par les leaders de l’Assemblée des Premières Nations. Les efforts inlassables associés à l’évolution constante des politiques et le désir sans cesse croissant d’être reconnus comme les premiers responsables de la gouverne de ce pays ont renforcé notre détermination envers nos homologues provinciaux et fédéraux afin qu’ils reconnaissent que nous sommes les maîtres de notre propre destin.

Nos dirigeants nationaux se sont engagés à faire en sorte que les droits des personnes que nous représentons soient respectés en obligeant les gouvernements à prouver qu’ils font des efforts pour régler ces questions en mettant en œuvre de plans et des politiques concernant la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, l’édification d’une relation de Nation à Nation, la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, la question des changements climatiques et les 94 Appels à l’action de la Commission de vérité et réconciliation.

C’est un grand honneur pour moi d’occuper le poste de Chef régional de l’APN pour toutes les Premières Nations Wolostoqey et Mi’gmaq du Nouveau-Brunswick et de l’Île-du-Prince-Édouard, et de les représenter ainsi que toutes les communautés des Premières Nations dans cet effort.

Pêches

Je suis honoré de partager le portefeuille national des pêches avec le Chef régional de la Colombie-Britannique Terry Teegee. Dans la région de l’Atlantique, les efforts se sont concentrés sur la détermination de la signification du droit à « une subsistance convenable ». La poursuite des pourparlers d’un océan à l’autre renforce notre position selon laquelle nous devons être inclus dans toutes les décisions concernant nos droits traditionnels. Le Bureau national a démontré qu’il appuie fermement nos efforts pour être représentés à tous les niveaux dans l’ensemble du pays.

Développement économique

Nous avons eu la chance, dans notre région, de jumeler les possibilités économiques tout en respectant les questions environnementales. La Première Nation de Tobique a investi dans une éolienne, créant ainsi un investissement qui non seulement contribue à la création d’emplois, mais qui est un exemple écologique de nos valeurs traditionnelles. Bien que les petites entreprises et l’entrepreneuriat continuent d’être la principale priorité dans les différentes collectivités, nos leaders continuent de promouvoir l’inclusion des Autochtones dans les grandes entreprises.

Chef régional Roger Augustine

Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

Édification d'une relation de Nation à Nation

La région de l'Atlantique a connu un retour bienvenu du passé. L'ensemble des Chefs Mi'gmaq de l'Atlantique se sont récemment réunis pour démontrer aux gouvernements de notre région une forte unité dans l'exigence de consultation préalable et d'inclusion dans toutes les questions relatives, mais non limitées à : l'aquaculture et les pêches; l'agriculture et le sirop d'érable; le cannabis; les entreprises écologiques; les jeux de hasard; l'énergie verte et les technologies (éolienne, hydroélectrique, marémotrice); les ressources naturelles; la foresterie; l'exploitation minière; le tourisme.

Je tiens à exprimer mes sincères félicitations à tous les Chefs pour leur loyauté et leur dévouement envers leurs Premières Nations respectives. Votre travail est un travail infatigable, parfois ingrat. Pour certains d'entre vous, il s'agit d'un engagement à vie, pour d'autres, d'une nouvelle expérience d'apprentissage. Mais aucune autre race, nation ou groupe de personnes n'a fait preuve de la cohésion, de la détermination et de la fierté dont nous, en tant qu'Autochtones, avons fait preuve.

Merci à tous pour votre soutien envers les dirigeants nationaux. Ensemble, nous représentons 639 collectivités des Premières Nations (près d'un million de personnes). Il est essentiel que nous demeurions une équipe unie offrant un leadership cohérent, pour faire en sorte que les positions des gouvernements sur les questions relatives à notre peuple soient substantielles et progressistes.

Dans la paix et l'amitié,

Roger Augustine, Chef régional
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard



Chef régional Bobby Cameron

Saskatchewan

Tansi. Au nom des Chefs de la région de la Saskatchewan et des cadres et du personnel de la Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN), je salue chaleureusement les aînés, les dirigeants, les jeunes et les citoyens présents à la 39^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN), qui a lieu sur le territoire traditionnel des Premières Nations Musqueam, Squamish et Tsleil-waututh.

En tant que Chef régional de la Saskatchewan, j'ai l'honneur et le privilège d'appliquer les enseignements acquis durant mon enfance. Ces derniers portent sur la façon traditionnelle de chasser, piéger et pêcher, y compris la reconnaissance et la vénération à l'égard du Créateur et de nos terres. Ces traditions ont été transmises au sein des familles et des communautés et ont permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre en profondeur l'importance des efforts en matière de défense d'intérêts que nous déployons pour protéger nos droits inhérents et issus de traités.

J'ai commencé à me mettre au service des Premières Nations de la Saskatchewan en 2011, en tant que deuxième Chef adjoint et en tant que Chef de la FSIN. Actuellement, je transpose ma passion à l'égard de mes fonctions de Chef régional de la Saskatchewan dans mes travaux en tant que président du Comité des Chefs sur l'éducation et du Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines. J'ai aussi l'honneur de faire partie du Comité sur la gestion de l'APN. Honoré de pouvoir servir nos citoyens et déterminé à mettre en œuvre et à améliorer nos droits inhérents et issus de traités, je suis heureux d'avancer dans l'avenir à vos côtés.

Éducation

L'éducation est un de nos droits inhérents et issus de traités les plus sacrés. C'est la voix à suivre et l'héritage que nous laisserons à nos enfants. À Niagara Falls, lors de l'Assemblée générale annuelle 2016, les Chefs en assemblée ont demandé un processus honorable pour formuler des recommandations visant à soutenir la réforme de l'éducation des Premières Nations. Cette orientation constitue le mandat de la résolution 16/2016 de l'APN. En réponse à cet appel, des représentants des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) ont travaillé avec le Secteur de l'éducation de l'APN, le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE).

En ce qui concerne l'éducation, il est important de connaître l'histoire de notre relation visée par des traités avec la Couronne. Dans le cadre de nos activités de défense d'intérêts, nous avons toujours demandé à ce que le gouverneur général se réunisse avec nos citoyens sur leurs terres ancestrales. Le gouverneur général doit montrer la véritable relation inhérente et visée par des traités qui existe avec la Couronne. La compétence est un autre domaine qui revêt une très grande importance. Chaque Première Nation doit pouvoir l'exercer dans chaque domaine concerné par les droits inhérents et issus de traités.

Nous avons demandé sans relâche un financement accru pour combler l'écart entre les écoles et élèves des Premières Nations et ceux de la population en général. Nous avons travaillé ensemble à la préparation d'un message cohérent qui décrit les différents besoins régionaux, tout en définissant une base commune qui nous permet de nous entraider et de nous défendre ensemble.

La voix à suivre est de continuer de demander un financement et une plus grande transparence à Services aux Autochtones Canada (SAC). L'éducation est la clef de notre réussite et garantit la protection de nos cultures, de nos langues et de nos connaissances traditionnelles. C'est cet objectif qui continuera de guider nos travaux jusqu'à ce que notre compétence ne soit plus remise en question, que nos enfants puissent apprendre dans des salles de classe culturellement pertinentes et que nous possédions les ressources nécessaires pour leur offrir l'éducation à laquelle ils ont droit et qu'ils méritent.

Le droit inhérent et issu de traités à l'éducation ne s'arrête pas après l'obtention d'un diplôme du niveau secondaire. Il dure toute la vie. Ainsi, nous travaillons à l'élimination de la différence qui existe dans les taux d'obtention de diplômes postsecondaires et dans le financement accordé aux citoyens des Premières Nations admis au niveau postsecondaire. Compte tenu des succès remportés dans l'augmentation du financement des études élémentaires et secondaires, nous devons trouver des moyens d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et le financement de cette dernière. Nous savons que nous pouvons compter sur notre capacité de nous unir et d'apporter les changements nécessaires pour protéger et promouvoir notre droit inhérent et issu de traités à l'éducation continue.

Développement des ressources humaines

Le 7 décembre 2017, le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) s'est entretenu avec la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail à Ottawa pour connaître la situation des ententes de financement et des exigences en matière de production de rapports. Selon la ministre, les ententes de financement de deux ans ne fonctionnent pas et les exigences pesantes en matière de production de rapports ne contribuent pas à de bons résultats. À l'issue de la discussion, les participants ont convenu que des ententes de financement sur dix ans seraient

plus adaptées à l'élaboration de programmes et stratégies.

Nous avons accueilli favorablement l'annonce du budget fédéral de 2018 concernant l'investissement proposé de 447 millions de dollars sur cinq ans pour créer un nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones. C'est un premier pas dans la bonne direction pour combler les différences dans les domaines de l'emploi et du salaire entre les Autochtones et les non Autochtones. Cependant, nous avons besoin de plus d'éclaircissements concernant la stratégie fédérale en matière de distribution des fonds. Elle doit être centrée sur une formation menant à des emplois d'une plus grande qualité et plus rémunérateurs et à des résultats mesurables qui peuvent générer de véritables investissements dans la réussite des citoyens des Premières Nations. Le CCDRH continuera la rédaction d'un document de politique sur une nouvelle stratégie du marché du travail, l'analyse d'une formule de financement et la mise au point de possibilités de financement aux fins d'examen. Il compte aussi recevoir un document d'analyse juridique pour déterminer les autorités nécessaires pour soutenir une nouvelle stratégie du marché du travail des Premières Nations.



Chef régional Isadore Day

Ontario

Au nom des 133 Chefs de l'Ontario, je salue chaleureusement les jeunes, les aînés, les dirigeants et les citoyens des Premières Nations présents à la 39^e Assemblée générale annuelle de l'APN, qui se tient sur les territoires traditionnels des Premières Nations de Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh, qui n'ont jamais été cédés à la suite d'un traité, d'une guerre ou d'une renonciation.

Cette assemblée est très importante car, non seulement elle comprend l'élection du Chef national mais elle permet aussi de débattre de nombreuses questions déterminantes, notamment les lois fédérales ayant un effet direct sur les Premières Nations et le plafonnement à 2 % du financement qui perpétue la pauvreté et le désespoir dans un trop grand nombre de communautés au pays.

En Ontario, des progrès notables ont été accomplis dans plusieurs domaines depuis mon dernier rapport de décembre 2017. Nous avançons dans le financement de la protection de l'enfance, les infrastructures essentielles et la création de richesse.

Fonds souverain

Le 2 janvier 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il avait conclu la vente de 14,3 millions de dollars d'actions ordinaires d'Hydro One Limited – qui représentent environ 2,4 % des actions ordinaires en circulation – à l'OFN Power Holdings LP, une société en commandite appartenant entièrement à l'Ontario First Nations Sovereign Wealth LP, qui appartient lui-même à 129 Premières Nations en Ontario. Le prix d'achat était de 259 038 216 dollars.

Cette transaction s'inscrit dans l'engagement pris par la province dans l'entente de principe conclue avec

les Premières Nations en Ontario, représentées par les Chefs en assemblée, qui avait été annoncée le 12 juillet 2016. Elle dénote l'esprit de bonne volonté véhiculé par l'Accord politique, qui préconise des relations économiques plus fortes. Il s'agit d'une des nombreuses mesures de l'Ontario visant à favoriser la guérison et la réconciliation avec les peuples autochtones. Elle ouvrira d'importantes perspectives en matière de création de richesse collective et d'initiatives de développement économique pour les Premières Nations.

La province a aussi fourni un capital d'appoint d'environ 29 millions de dollars en espèces pour un nouveau fonds d'investissement appartenant entièrement à l'Ontario First Nations Sovereign Wealth LP.

La mise sur pied du Fonds souverain est un exemple concret de ce qui peut être accompli dans le cadre d'une relation de nation à nation et de gouvernement à gouvernement.

En plus des bénéfiques produits par l'Ontario First Nation Limited Partnership (OFNLP) avec la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, l'effort collectif de nos dirigeants permettra à la prochaine génération de participer pleinement à l'économie du XXI^e siècle et d'en tirer parti.

Projet de ligne de transport de Wataynikaneyap

Le 22 mars 2018, les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que 23 communautés éloignées de Premières Nations, ont annoncé un financement de 1,6 milliard de dollars pour terminer le Projet de ligne de transport de Wataynikaneyap, qui consiste à raccorder 16 communautés d'ici 2023. Une alimentation en électricité durable et fiable permettra

à ces communautés d'entrer dans le XXI^e siècle et de rejoindre les Ontariens et les Canadiens.

Il s'agit du plus grand projet d'infrastructures dirigé par des Premières Nations et appartenant aux Premières Nations de l'histoire de l'Ontario. L'accès à une alimentation propre, fiable et abordable en électricité ouvrira de nouvelles perspectives économiques. Cela fera baisser le coût du logement et garantira un approvisionnement sécuritaire en eau potable. La Première Nation de Pikangikum, une des communautés les plus nécessiteuses, sera la première raccordée au réseau d'ici la fin de l'année en cours.

Un approvisionnement en énergie fiable et à long terme signifie un air d'une plus grande qualité et un endroit où il fait bon vivre dès maintenant – y compris dans l'avenir. Un approvisionnement en électricité fiable signifie des logements adéquats, une eau potable de qualité, un développement économique, une éducation, des soins de santé et la sécurité alimentaire – et la liste des avantages est encore longue. Les retombées sont énormes et permettront la mise sur pied de communautés heureuses et saines pour les prochaines générations.

Financement et réforme de la protection de l'enfance

Le 12 avril 2018, l'Ontario, le Canada et les Chefs de l'Ontario ont signé une entente tripartite visant à réformer conjointement les approches en matière de politique et de financement des services à l'enfance et à la famille en Ontario. Cette entente reconnaît surtout la nécessité d'adopter des approches plus globales susceptibles de donner de meilleurs résultats en axant les activités sur un éventail élargi de services de prévention.

Dans le cadre de ce travail, l'Ontario, le Canada et les Premières Nations terminent une étude spéciale sur l'Ontario qui proposera de nouvelles approches en matière de politique et de financement pour le bien-être des enfants et des familles des Premières Nations. Elles seront centrées sur l'enfant et dirigées

par les communautés et aboutiront à de meilleurs résultats en privilégiant la prévention. On s'attend à ce que les conclusions de cette initiative conjointe soient présentées dans 12 à 18 mois.

Lors de la signature, j'ai fait la déclaration suivante : « La mise en place d'un cadre reconnaissant la compétence des Premières Nations en matière de bien-être des enfants est un débat fondamental que les Premières Nations de l'Ontario, le Canada et l'Ontario doivent mener à bien ensemble. Une démarche de coopération et de concertation nous permettra de franchir ces premières étapes, alors que le pouvoir de choisir la meilleure voie à suivre pour l'avenir reviendra en dernier ressort aux dirigeants des Premières Nations et aux autorités des Premières Nations chargées du bien-être des enfants. Il ne peut y avoir d'autre option que le plein pouvoir des Premières Nations dans ce domaine. »

Plan d'action national pour la prévention du suicide

Le 22 mai 2018, en tant que président du Comité des Chefs sur la santé de l'APN, j'ai participé au lancement du Plan d'action national pour la prévention du suicide, dont Charlie Angus, député du NPD, est l'initiateur. Le Canada est un des rares pays occidentaux à ne pas avoir mis en œuvre une stratégie nationale de prévention du suicide. C'est tout simplement inacceptable compte tenu du nombre élevé de suicides parmi les jeunes membres des Premières Nations et des Inuits.

Lors de la dernière Assemblée générale annuelle de l'APN à Regina (25 au 27 juillet 2017), les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 2/2017 à l'unanimité, qui appelle le gouvernement fédéral à considérer la mise en place d'une réponse immédiate à la situation de crise « comme une priorité de premier plan ». Récemment, lors de la réunion du Comité exécutif de l'APN qui a eu lieu à Ottawa le 1er mars 2018, Mark Hill, coprésident du Conseil national des jeunes, a rappelé au Chef national et aux Chefs

régionaux que la santé mentale constitue la première priorité des jeunes dans tout le pays.

En avril 2016, les Chefs de l'Ontario ont remis un document de travail, « Poverty Action Now », aux gouvernements fédéral et provincial. En bref, ce document affirme : « La pauvreté est à l'origine de chaque donnée statistique tragique sur les Premières Nations. La pauvreté tue des citoyens des Premières Nations en Ontario. »

Notre document plaide pour une stratégie à deux volets qui comprendrait un financement ciblé immédiat pour aider les communautés touchées à répondre à leurs besoins, en particuliers celles qui n'ont pas d'infrastructures essentielles et de services de soutien, et un processus dirigé par les Premières Nations pour mettre en œuvre des stratégies durable et à long terme d'atténuation de la pauvreté.

Se concentrer sur deux éléments de culpabilité coloniaux du Canada – la *Loi sur les Indiens* et les séquelles des pensionnats indiens – aide à mieux cibler les efforts pour résoudre les questions actuelles liées au suicide parmi les Premières Nations. S'abstenir d'adopter une approche aussi globale et inclusive ne ferait que mettre les jeunes et les Premières Nations en danger.

Étant donné le nombre alarmant de suicides, il est indispensable de mettre en œuvre une stratégie nationale de prévention du suicide. Nous savons déjà cela. Le Canada et les provinces doivent consacrer un moment pour discuter de ce sujet durant les réunions sur la transformation du système de soins de santé. En tant que président du Comité des Chefs sur la santé (CCS) de l'APN, je suis toujours prêt à faire tout mon possible pour soutenir toutes les Premières Nations au pays. Nous devons demeurer un collectif uni, autant dans la prévention du suicide que dans la construction de la prospérité.

Je tiens à remercier tout le personnel du secrétariat de la Santé de l'APN, ainsi que les Chefs et techniciens

du CCS. Un énorme travail a été accompli dans la transformation de la santé, les services de santé non assurés et de nombreux autres dossiers prioritaires qui sont abordés dans le présent rapport annuel. Ce fut un honneur pour moi que d'occuper les fonctions de président.

Priorités de l'Ontario

Nous nous rappelons tous de l'urgence d'établir une relation avec les gouvernements fédéral et provincial. Les Libéraux fédéraux sont encore en poste pendant 14 mois. Un nouvel élan doit être donné afin de concentrer les efforts sur la protection de l'enfance, la protection de l'environnement, la justice, la création de richesse et le logement, ainsi que l'élimination des avis concernant la qualité de l'eau potable afin d'atteindre l'objectif de mars 2021, à savoir une eau de qualité pour tous. Comme vous le savez probablement, l'échéancier de cinq ans a été accepté après que j'eus mis le premier ministre Trudeau au défi de prendre les mesures nécessaires pour permettre à chacun de jouir de ce droit élémentaire de la personne.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, nous devons aller de l'avant avec les gouvernements fédéral et provincial afin d'obtenir le financement à long terme de la protection de l'enfance sous notre compétence. Nos communautés et régions doivent posséder des ressources pour ramener leurs enfants chez elles. Tant que nous n'aurons pas atteint cet objectif, nous continuerons notre lutte difficile visant à guérir et à établir des communautés saines et heureuses. Nous avons ouvert des portes. Nos Premières Nations possèdent maintenant des processus bilatéraux et trilatéraux pour transformer cet objectif en réalité.

Nous devons trouver un moyen de travailler avec ce nouveau gouvernement conservateur majoritaire. Je me suis déjà entretenu avec le premier ministre désigné Doug Ford et je lui ai rappelé que les Premières Nations possèdent des droits inhérents et issus de traités qui doivent être respectés et suivis de faits. J'ai souligné l'importance d'avoir des intérêts

communs dans les dossiers liés aux richesses et aux ressources de la province car nos ancêtres ont accepté de partager les terres en paix et en toute amitié.

J'ai aussi précisé que les traités sont des accords pertinents qui constituent un potentiel de richesse à partager également. Le moment est venu de veiller à recevoir notre juste part des richesses de la province.

J'ai continué de signaler à l'Ontario, avant, pendant et après l'élection, que nos communautés doivent tirer parti du partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources. Nous devons partager également les bénéfices de la province, y compris les taxes de la vente du cannabis. J'ai constaté que le gouvernement libéral précédent avait accompli certains progrès, notamment la mise en place du Fonds souverain à la suite de la vente de 2,5 % des parts d'Hydro One. Cela n'aurait jamais eu lieu si je n'avais pas directement mis au défi la première ministre Kathleen Wynne.

Au cours des dix dernières années, la région de l'Ontario a reçu en moyenne 19 % du financement d'AINC et représente 22 % de la population des citoyens des Premières Nations inscrits, 20 % de la population des réserves. À ce rythme, la crise du logement ne fera qu'empirer. Nous ne serons jamais en mesure de répondre adéquatement à nos besoins. Par exemple, l'Ontario a besoin de deux milliards de dollars pour régler la crise du logement dans les réserves. Sur le financement national actuel de 200 millions de dollars accordé chaque année au logement, la région de l'Ontario n'en reçoit – dans le meilleur des cas – que 50 millions de dollars.

Sans des augmentations significatives du financement, par exemple en s'alignant sur les profils de population régionaux, la crise ne fera que s'aggraver. Les Chefs de l'Ontario travaillent avec les Services aux Autochtones Canada (SAC) de la région de l'Ontario en vue de réparer le plus tôt possible cette injustice. Nous espérons accomplir des progrès importants dans les mois à venir.

Le 14 février 2018, le premier ministre Trudeau a annoncé que le gouvernement avait l'intention de présenter un cadre et une loi sur les droits des Autochtones, qui devraient être adoptés avant les prochaines élections fédérales, en octobre 2019. L'actuel processus de mobilisation en Ontario consiste à tenir des réunions régionales de trois heures avec divers groupes d'intérêts et à permettre de présenter des propositions par courriel. J'ai déjà entendu plusieurs critiques, mais j'attends de recevoir une orientation claire de la part des Chefs en assemblée.

Lors de la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN en mai 2018, les Chefs de l'ensemble du Canada ont adopté des résolutions pour rappeler au gouvernement fédéral que nous – les gouvernements et citoyens des Premières Nations – devons être pleinement engagés dans l'élaboration des lois qui nous concerne. Nous devons prendre part aux réunions en personne avec le premier ministre et le Cabinet. Cela n'a encore jamais eu lieu.

D'autres textes législatifs susceptibles de menacer les droits fonciers des Premières Nations portent sur l'environnement, l'énergie et les eaux navigables. Cette législation doit aussi comprendre une consultation approfondie, y compris une élaboration conjointe intégrale avec les Premières Nations.

Le 8 juin, le Groupe de travail national sur le cannabis de l'APN, qui est présidé par le Chef régional Ghislain Picard et moi-même, s'est réuni à Toronto. D'ici la fin de l'été, le gouvernement fédéral mettra en œuvre une loi pour légaliser la vente du cannabis. Actuellement, la loi ne comprend aucune disposition consacrée aux besoins des Premières Nations, tant en santé et en sécurité publique que dans l'éducation des jeunes et le développement économique. Le Groupe travaille avec le Sénat du Canada afin de présenter des modifications avant que le projet de loi C-45 sur le cannabis devienne une loi nationale.

Lors de la réunion conjointe avec les Services aux Autochtones Canada de la région de l'Ontario du gouvernement fédéral (3 et 4 mai), nos Chefs ont rappelé que la restitution des terres et des ressources était la question en suspens la plus importante à examiner. Les Premières Nations ne bénéficieront d'aucune justice sociale et nos enfants n'entreverront jamais un avenir radieux si nous ne possédons pas une assise foncière suffisante pour établir des communautés heureuses, saines et durables. Comme nous l'ont rappelé les jeunes lors de la réunion conjointe : nous sommes la terre. Pour nous, la terre signifie tout.

Nos Chefs et Grands Chefs ont déclaré qu'un trop grand nombre de nos citoyens sont touchés sur le plan physique, spirituel et mental à cause de la dépendance coloniale perpétuée par des parcelles de terre de la taille d'un timbre-poste. Tant que nous serons enchaînés à la *Loi sur les Indiens*, nous ne bénéficierons d'aucune égalité sociale et économique.

N'oubliez pas que l'union fait la force. Nous ne pouvons pas – ne devons pas – nous soumettre à la mentalité « diviser pour régner », tant au niveau des gouvernements que des citoyens. Nous ne devons jamais reculer lorsque des gouvernements coloniaux veulent nous imposer une façon de vivre.

Nous devons exercer notre propre compétence sur nos propres terres et selon nos propres protocoles. Nous continuerons de faire progresser nos nations afin de garantir un avenir plus radieux à nos enfants.

Miigwetch!



Chef régional Bill Erasmus

Territoires du Nord-Ouest

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Chefs et leaders choisis pour représenter notre peuple. Pour plusieurs d'entre vous, cette assemblée générale annuelle sera la première. Pour d'autres, elle est une parmi d'autres. Nous devons apprendre les uns des autres et faire avancer notre cause.

Plusieurs questions urgentes affectent les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et je vous en présenterai quelques unes aujourd'hui.

À l'Assemblée extraordinaire des Chefs tenue au mois de décembre, la ministre fédérale de la Justice Jody Wilson-Raybould a indiqué que l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* est un ensemble complet de droits — ce qui signifie que les droits des Premières Nations sont entièrement protégés. Ils demeurent aujourd'hui identiques à ce qu'ils étaient avant l'arrivée des premiers Européens parce que ce sont des droits inhérents. La ministre a insisté sur le fait que les Premières Nations doivent exprimer clairement ce qu'elles veulent. Comment se gouverneront-elles? Comment les autorités et les pouvoirs constitutionnels pourront-ils atteindre leurs objectifs et se supporter? Nous devons discuter entre nous pour que nos peuples soient préparés à s'asseoir à la table de négociation et être en mesure de clarifier leur position sur leurs titres et leurs droits territoriaux.

Nous sommes heureux que le premier ministre Trudeau ait clairement exprimé à l'Assemblée extraordinaire des Chefs du mois de mai 2018 que le gouvernement fédéral reconnaîtra les droits des Premières Nations et collaborera avec nous pour les appliquer. Il a affirmé que le gouvernement n'utiliserait plus le concept « d'extinction des droits » dans le cadre de négociations sur l'autonomie gouvernementale. Cette percée est très importante pour nos peuples,

car nos négociations avec le gouvernement fédéral piétinaient depuis des années parce que le Canada insistait sur ce concept d'extinction des droits,

Le Canada doit maintenant fournir le financement nécessaire et nous offrir les occasions d'appliquer les droits des Premières Nations. Cela signifie également que les ententes et les traités existants doivent être mis en œuvre intégralement de sorte que les Premières Nations ne soient pas obligées de conclure une entente d'autonomie gouvernementale avant d'exercer leurs droits acquis.

Dans les T.N.-O., nous avons décidé de continuer d'appuyer une nouvelle relation fiscale avec le Canada. Notre leadership nous a demandé de conclure un protocole d'entente (PE) régional basé sur le PE sur les relations fiscales entre l'APN et le Canada conclu en 2016. Nous sommes aux prises avec certaines questions et préoccupations qui sont propres aux Territoires du Nord-Ouest. Par exemple, avec les années le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) s'est attribué le pouvoir du gouvernement fédéral sur les programmes et les services offerts aux Dénés. Le gouvernement territorial reçoit le financement attribué aux Dénés pour le logement, l'éducation, les infrastructures, le développement économique, etc. Le gouvernement territorial décide de l'utilisation de ces fonds sans consulter les leaders Dénés. Ce PE clarifiera les priorités de financement et établira une nouvelle relation bilatérale avec l'État. Il précisera aussi le rôle du GTNO dans le financement des Premières Nations. Une partie du mandat consiste à rencontrer le vérificateur général afin de vérifier les dépenses dans le cadre des accords de transfert au GTNO pour les programmes et services offerts aux Dénés.

Nous sommes également très heureux que le gouvernement fédéral soit en train de revoir des lois et des politiques désuètes que des gouvernements précédents lui avaient léguées. Notre territoire comprend d'importantes ressources qui étaient convoitées par de grandes entreprises et par d'autres gouvernements. Les Dénés insistent sur le fait qu'ils sont les propriétaires du territoire et que leurs gouvernements doivent être reconnus. La dévolution des pouvoirs du gouvernement fédéral au GTNO doit cesser, car il s'agit d'une ancienne façon de procéder. Nous avons demandé que l'accord de dévolution de 2014 soit revu dans le cadre de cet exercice. L'accord de dévolution a été imposé aux peuples des T.N.-O., particulièrement aux Dénés, et il ne peut pas s'appliquer alors que des négociations sur l'autonomie gouvernementale sont en cours dans une grande portion du territoire.

Nous participons à l'élaboration d'une nouvelle législation qui sera déposée au Parlement du Canada. Cela inclut un processus réglementaire visant à amender la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, l'Office national de l'énergie, la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection des eaux navigables. Tous ces amendements concernent les terres des Premières Nations et il est essentiel que nous continuions à participer et à mettre en œuvre nos propres autorités.

La loi sur la légalisation du cannabis préoccupe beaucoup les collectivités Dénés. Elles craignent que les effets de cette loi ne fassent qu'ajouter aux problèmes sociaux existants et sentent que le sujet n'a pas été suffisamment discuté au niveau de la collectivité pour rassurer nos membres. Les leaders Dénés demandent que l'application de cette loi soit reportée de deux ans pour que nous ayons plus de temps pour en discuter et pour nous préparer à cet important changement.

Une nouvelle loi sur les ressources minières est en préparation aux Territoires du Nord-Ouest. Cette loi aura des répercussions sur la Loi sur les terres et la Loi sur les terres domaniales des T.N.-O. Nous exprimons nos opinions et nos commentaires dans le but d'influer sur cette législation.

Une de nos préoccupations importantes demeure la survie des caribous. Les Dénés ont toujours compté sur les caribous pour leur propre survie. Au cours des dernières années, la population de caribou a chuté selon les données scientifiques du gouvernement. Nos anciens et nos chasseurs ne sont pas nécessairement d'accord avec cette affirmation et ils exigent que les connaissances et l'expertise traditionnelles des Dénés soient reconnues et utilisées pour déterminer les populations de caribous. Nous commençons à collaborer sur un nouveau plan à long terme de gestion du caribou auquel participeront les Dénés ainsi que les gouvernements fédéral et territorial.

Enfin, comme je l'ai déjà annoncé, ceci est mon dernier mandat à titre de Chef national des Dénés et Chef régional de l'APN pour les Territoires du Nord-Ouest. Au cours des années, j'ai été très chanceux de travailler avec de grands leaders à tous les niveaux et avec un personnel et une équipe technique hors pair qui m'ont permis de mener à bonne fin le travail à faire. Je vous remercie tous et toutes et je vous encourage à continuer à faire de la gouvernance des Premières Nations votre priorité. Au Canada, il y a un équilibre délicat à atteindre dans la mise en œuvre de nos droits ancestraux ou issus de traités en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle. Nous devons nous assurer de faire tous les jours de réels progrès.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux nouveaux leaders de la nation Déné qui seront sélectionnés à la 48^e Assemblée nationale des Dénés, Première Nation de West Point, à Denendeh du 20 au 24 août 2018.



Chef régional Morley Googoo

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

Je souhaite aux Chefs et aux délégués la bienvenue à l'Assemblée générale annuelle de l'APN dans la magnifique province de la Colombie-Britannique. L'année écoulée a été une année très occupée pour le Bureau régional, y compris pour moi-même, en tant que titulaire des portefeuilles dont j'ai l'honneur d'assumer la responsabilité.

Ces derniers mois, de nombreux projets ont été lancés dans notre région, suffisamment pour écrire une nouvelle page de l'histoire des peuples autochtones. Nous avons lancé les projets Grand-Pré, Legacy Rooms et le spectacle d'artiste autochtones Nimidiwin, qui ont créé un élan positif vers la réconciliation et de meilleures relations entre les citoyens autochtones et les Canadiens. Le Bureau régional travaille à l'organisation du troisième Caucus fédéral de la Nouvelle-Écosse – Sommet des Premières Nations et étudie un élargissement des relations entre les Autochtones et les municipalités.

J'ai le plaisir d'être titulaire des portefeuilles suivants :

- Commission de vérité et réconciliation (CVR);
- Sports et loisirs;
- Langue, culture, arts – Canada 150;
- Conseil national des jeunes de l'APN;
- Comité de gestion de l'APN.

ACTIVITÉS ET COMPTES RENDUS RÉGIONAUX

Commission de vérité et réconciliation (CVR)

Le Bureau régional continuera de demander des mesures de suivi sérieuses à tous les niveaux de gouvernement concernant les Appels à l'action de la CVR. Nous veillons à l'adoption complète des Principes de réconciliation de la CVR et nous avons travaillé avec l'APN à la mise en œuvre des Appels à l'action. Nous avons élaboré un bulletin conjointement avec l'APN et

nous présentons des rapports sur la mise en œuvre des Appels à l'action aux Chefs et aux partenaires.

En plus des efforts déployés à l'échelon national, le Bureau régional a travaillé en collaboration avec le Forum tripartite de la Nouvelle-Écosse à l'organisation d'un symposium régional sur la vérité et la réconciliation les 13 et 14 septembre 2017, au sein de la Première Nation de Membertou. Nous avons eu l'honneur d'accueillir le sénateur Dan Christmas, qui a dirigé le Symposium. L'évènement, qui a réuni des représentants des gouvernements fédéral, provincial et des Premières Nations, a permis d'étudier des initiatives communes pour mettre en œuvre des Appels à l'action de la CVR dans notre région.

En Nouvelle-Écosse, le Bureau régional de l'APN a joué un rôle important dans le retrait de la statue de Cornwallis et la mise sur pied d'un comité consultatif spécial pour examiner le cas de cette statue et les biens d'Halifax. Il s'agit d'un pas important vers la réconciliation à Halifax et en Nouvelle-Écosse.

Projet Legacy Rooms : CVR

Le Bureau régional a aussi joué un rôle important dans le projet Legacy Rooms (projet des salles d'héritage). En partenariat avec la Gord Downie & Chanie Wenjack Initiative, nous avons créé le projet Legacy Rooms pour maintenir un dialogue permanent sur les recommandations de la CVR. Le projet donne aux écoles, aux entreprises, aux organisations et aux entités du secteur privé la possibilité de répondre à l'appel à l'action pour la réconciliation de Gord Downie : « Faites quelque chose! » Les salles d'héritage constituent aussi une réponse à l'Appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation.

Chef régional Morley Googoo

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

Le Bureau régional a encouragé de nombreuses organisations et entreprises à aménager des lieux, des salles et, dans certains cas, des endroits publics pour discuter de la réconciliation au nom de Gord Downie et de Chanie Wenjack. Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons mis en place plusieurs salles du projet Legacy Rooms dans notre région. À Halifax, l'Armbrae Academy, le Barrington Steak House and Oyster Bar, la bibliothèque de l'Université Dalhousie, Deloitte Atlantic Canada et la Waterfront Development Corp.

Le Bureau régional a aussi joué un rôle important en demandant au maire et au conseil municipal d'Halifax d'adopter une motion pour transformer leur salle de conseil en salle d'héritage. C'est la première salle d'héritage au pays qui sera située dans une mairie. Elle ouvrira officiellement en octobre, à l'occasion du lancement du Mois de l'histoire des Mi'kmaq.

Nous avons aussi travaillé au lancement de ces projets à l'échelle locale en collaboration avec Mike Downie, Fuse Media Style, Ulnoweeeg et les Chefs régionaux de l'Atlantique.

Expédition Canada C3 : CVR

La vérité et la réconciliation constituent des éléments incontournables dans tous les travaux du Bureau régional. Nous nous sommes engagés dans le programme Canada C3, qui visait à faire participer des millions de Canadiens. La pièce maîtresse du programme était une incroyable expédition maritime de 150 jours, de Toronto jusqu'à Victoria, via le passage du Nord-Ouest, qui a permis d'acquérir une meilleure connaissance du Canada et d'envisager une vision d'avenir pour le pays. Le programme était articulé autour des quatre thèmes principaux de Canada 150 : la diversité et l'inclusion, la réconciliation, l'engagement des jeunes et l'environnement. Nous avons eu le plaisir d'annoncer que le navire C3 possédait aussi une salle d'héritage du projet Legacy Rooms à son bord.

Grand-Pré : CVR

Le Bureau régional a travaillé à l'organisation de Grand-Pré 2017, un événement qui a attiré l'attention des Canadiens sur la relation historique unissant les cultures mi'kmaq et acadienne. L'événement a attiré 35 000 personnes, malgré la pluie. Grand-Pré 2017 a été financé par les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que par des organisations communautaires et des commandites d'entreprises. Il a suscité l'attention des médias nationaux et a constitué un bon moyen de promouvoir la réconciliation entre les citoyens autochtones et les Canadiens. Il comprenait un village culturel, un marché, une scène principale accueillant des artistes régionaux et nationaux et un cercle de pow-wow. Grand-Pré 2017, dont l'entrée était gratuite, a permis de mieux faire connaître les communautés hôtes de la région : Glooscap, Annapolis Valley, Acadia et Bear River. L'événement servira de modèle au bureau du Chef régional pour l'organisation d'autres activités culturelles. La relation entre les Mi'kmaq et les Acadiens est unique et le fruit d'une histoire commune. Notre région se félicite de travailler avec la communauté acadienne; cette collaboration découle d'une réunion importante qui a eu lieu il y a 400 ans. En 2017, l'événement a eu lieu du 10 au 13 août à Grand-Pré, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Compte du succès récolté, le Bureau régional de l'APN envisage de renouveler l'activité sur le site de Grand-Pré.

Langue, culture et arts

- Nous nous sommes employés à augmenter les investissements dans les efforts et initiatives destinés à revitaliser les langues autochtones, y compris les programmes d'immersion.
- Nous avons travaillé avec l'APN à l'élaboration d'un plan d'action national pour revitaliser et promouvoir les langues autochtones.
- Nous avons travaillé avec l'APN à l'élaboration de la loi sur les langues autochtones en nous

Chef régional Morley Googoo

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

basant sur les principes des Appels à l'action de la CVR.

- Nous avons travaillé à la mise en place d'un fonds national de revitalisation des langues autochtones pour soutenir des initiatives de revitalisation des Premières Nations.

Les langues constituent une priorité dans notre région et dans l'ensemble du Canada. Le Bureau régional a travaillé avec la Mi'kmaq Kina'matnewey (MK) à la mise sur pied de programmes d'immersion. En Nouvelle-Écosse, certaines Premières Nations utilisent les programmes d'immersion Bon départ dans les écoles secondaires. Le Bureau régional tient à féliciter la Première Nation de Bear River et le Chef Carol Potter pour l'inauguration officielle de l'école primaire, le 26 octobre 2017.

Le Bureau régional a travaillé activement avec le Mi'kmaw Kina'matnewey à l'organisation d'une conférence sur les langues des Mi'kmaq, qui a eu lieu à Dundee. La réunion d'aînés et de jeunes s'est avérée une grande réussite. Le programme comprenait des conférenciers invités, des échanges et discussions communautaires, un apprentissage culturel et des divertissements. Le rapport final est affiché à www.kinu.ca.

Comité de gestion de l'APN

Je suis membre du Comité de gestion de l'APN, qui est chargé de surveiller les ressources financières et humaines de l'Assemblée. Au sein du Comité, j'ai aidé à contenir le déficit de l'APN. Le Comité a aussi travaillé à la gestion et modernisation des pratiques de gouvernance de l'APN.

Nation à nation

Dans la région, le Bureau régional a organisé et présidé plusieurs réunions sur l'élaboration d'un modèle de gouvernance de nation à nation et la structuration du gouvernement des Mi'kmaq, tout en établissant des relations avec le gouvernement fédéral.

Sommet des Chefs et des députés de la Nouvelle-Écosse

Le Bureau régional a tenu le premier Sommet des Chefs et des députés de la Nouvelle-Écosse en novembre 2016. Le Sommet de suivi a eu lieu à Grand-Pré (Nouvelle-Écosse) le 9 août 2017, en même temps que les activités culturelles organisées du 10 au 13 août 2017. Les discussions ont porté sur les sujets abordés lors du premier sommet, dont une stratégie pour aller de l'avant. Le Sommet a aussi été l'occasion d'échanger des connaissances et d'envisager les prochaines étapes pour les questions urgentes auxquelles sont confrontés les citoyens autochtones de la Nouvelle-Écosse. Le Bureau régional a piloté cette initiative avec les députés Andy Filmore et Darrell Samson. Le Bureau régional de l'APN est en train de préparer le troisième sommet.

Forum tripartite de la Nouvelle-Écosse

Le Forum tripartite de la Nouvelle-Écosse m'a nommé président exécutif du Forum tripartite Nouvelle-Écosse/Mi'kmaq/Canada. Le Bureau du Chef régional de l'APN continue de travailler à l'amélioration des communications et prend l'engagement de rendre l'organisation plus efficace.

Le Forum réunit des représentants de comités de cadres et de fonctionnaires, de comités directeurs et de groupes de travail. Chacun des quatre niveaux comprend des représentants des trois parties : les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, la province de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada. Toutes les parties acceptent de travailler ensemble, sans préjudice et par consensus, à l'examen et au règlement de questions d'intérêt commun.

Engagement de Terre-Neuve

Le Bureau régional continuera de travailler avec Terre-Neuve afin d'obtenir son engagement et de se préparer à organiser un Sommet des Chefs et des députés semblable à celui de la Nouvelle-Écosse.

Conseil national des jeunes de l'APN

J'ai le privilège de travailler avec le Conseil national des jeunes de l'APN. Dans ce portefeuille, mon rôle est de :

- Sensibiliser l'opinion nationale aux questions touchant les jeunes;
- Faire la promotion des projets régionaux des jeunes;
- Encourager le Conseil national des jeunes de l'APN dans ses activités et lui fournir un appui en renforçant les capacités et en demandant des ressources financières en son nom.

Programme des jeunes dirigeants autochtones : Projet des grands voiliers Msit No'kmaq

Waterfront Development, en partenariat avec Sail Training International (STI), a travaillé avec le Bureau régional de l'APN au recrutement de 45 participants, mentors ou facilitateurs, et à l'élaboration d'un programme destiné à permettre à des jeunes Autochtones de l'ensemble du pays de naviguer sur un grand voilier pendant le mois d'août 2017. Partis d'Halifax à bord du Gulden Leeuw, ils ont fait route vers le Havre, en France. Les membres du groupe ont développé un esprit d'équipe, acquis des compétences en leadership et vécu des expériences culturelles. Les jeunes Autochtones ont aussi participé à la réalisation d'un court métrage sur leur voyage, qui sera diffusé cet hiver.

Sports et loisirs

Je suis aussi titulaire du portefeuille Sports et loisirs. Le Bureau régional s'est employé à :

- Engager les Premières Nations et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le maintien et la promotion des jeux traditionnels;
- Demander à ce que les Premières Nations puissent avoir accès à des programmes de conditionnement physique, de sports et de loisirs communautaires;

- Participer aux événements et activités d'IndigènACTION par l'intermédiaire de l'APN.

Jeux d'été des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse

Les Jeux d'été des Mi'kmaq ont eu lieu au sein de la Première Nation de Wagmatcook en août 2017. Ils ont réuni plus de 1 500 athlètes. Il s'agit d'une tradition mi'kmaq qui contribue à l'existence d'une identité culturelle positive parmi les jeunes et les communautés. Cette année, les Jeux d'été des Mi'kmaq auront lieu au sein de la Première Nation d'Eskasoni, en août 2018.

Spectacle culturel Nimidiwin

Nimidiwin : Célébrer nos danses d'un océan à l'autre a été un spectacle culturel autochtone mettant en vedette les talents particuliers de nombreuses communautés de l'Île de la Tortue. Organisé la veille du Nouvel An au Musée canadien de l'histoire à Gatineau (Québec), l'événement comprenait un ensemble de vidéocapsules et des spectacles en personne qui ont fait voyager les spectateurs d'un océan à l'autre. Ce spectacle de danse et de musique s'est terminé par un feu d'artifice grandiose qui avait pour toile de fond la Colline du Parlement.

Jeux autochtones de l'Amérique du Nord

Supporter de la région, le Bureau régional a envoyé une délégation aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord 2017, le plus grand événement sportif et culturel autochtone du continent, qui réunit plus de 5 000 athlètes et 2 000 bénévoles et un grand nombre de spectateurs, dont des dignitaires d'Amérique du Nord. L'événement a eu lieu du 16 au 23 juillet 2017 à Toronto.

Nous sommes très fiers d'annoncer que les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord 2020 auront lieu à Halifax. Le Bureau régional de l'APN se félicite de l'organisation des Jeux en Nouvelle-Écosse. On m'a demandé de faire partie du conseil d'administration des

Chef régional Morley Googoo

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

Jeux autochtones de l'Amérique du Nord. Des comptes rendus seront diffusés au fur et à mesure.

Championnat national de danses et tambours autochtones du Canada

Le Bureau régional s'est lancé dans la création d'une production nationale qui montrera la beauté, la diversité et la fierté culturelles des nations autochtones au Canada. Le tout premier Championnat national de danses et tambours autochtones du Canada fera découvrir, dans un contexte éducatif et ludique, les diverses cultures et traditions des peuples autochtones de notre magnifique pays, le Canada.

Le Championnat national de danses et tambours autochtones du Canada sera non seulement une première du genre mais aussi un événement patrimonial favorisant la réconciliation, car il suscitera énormément de fierté et permettra de faire découvrir des talents et de sensibiliser les Autochtones et les Canadiens de tous âges, de toutes origines et de tous horizons aux diverses cultures autochtones.

Conclusion

Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir en vue des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord et du Championnat national de danses et tambours autochtones du Canada, je me félicite à l'avance des événements qui auront lieu dans notre région. J'attends avec impatience cette nouvelle année prometteuse.

Wel'lalin

Dans un esprit de paix et d'amitié

Chef régional Morley Googoo
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve



Chef régional Kevin Hart

Manitoba

J'ai l'honneur de présenter mon rapport annuel en tant que Chef régional de la région du Manitoba. De nombreux progrès ont été réalisés dans plusieurs portefeuilles importants dont je suis titulaire au sein de l'APN. Je suis très honoré de travailler avec le Chef national, les très respectés Chefs régionaux et collègues du Comité exécutif, les Grands Chefs, les Chefs et les dirigeants de la région du Manitoba, le Comité consultatif national sur la protection de l'enfance, le personnel et les techniciens. Sans leurs conseils, leur soutien, leurs connaissances et leur expertise, nous n'aurions pas obtenu les résultats actuels. Il reste du travail à accomplir, mais si nous continuons d'unir nos efforts, rien ne pourra nous arrêter dans notre volonté d'affirmer notre souveraineté et de rétablir notre compétence dans de nombreux domaines importants.

Protection de l'enfance et Principe de Jordan

À la suite de la réunion extraordinaire sur la protection de l'enfance organisée par le gouvernement fédéral en présence de la ministre Jane Philpott et de dirigeants d'autres organisations autochtones, il était clair qu'il faut absolument régler les questions de la protection de l'enfance et du Principe de Jordan.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ne sont pas obligés de se conformer à l'actuel jugement du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP). Cela signifie que les Premières Nations travaillent dans leurs régions respectives au remaniement nécessaire de la loi sur la protection de l'enfance et à la résolution des questions relatives à la compétence en utilisant les connaissances et pratiques traditionnelles et en travaillant avec les modèles actuels des Premières Nations de la région qui consistent à retirer les parents et à garder l'enfant à la maison. Il faut aider et soutenir

les parents et membres de la famille afin qu'ils suivent une thérapie de guérison et obtiennent l'appui nécessaire sur place.

Il reste encore beaucoup de travail à réaliser. Le Comité consultatif national sur la réforme du Programme des services à l'enfance à la famille des Premières Nations rédigera un document de réflexion visant à remplacer les modèles et la loi sur la protection de l'enfance et à régler les questions relatives au Principe de Jordan en mettant en pratique les connaissances et les pratiques exemplaires de chaque région. Je remercie tous les défenseurs et partenaires qui luttent au nom des enfants pris en charge et de ceux qui méritent un soutien convenable en vertu du Principe de Jordan.

Logement

Il existe de nombreux rapports sur le logement. Comme vous le savez, nous sommes arrivés à un niveau critique en tant que citoyens des Premières Nations. Notre situation dans le domaine du logement et des infrastructures est tout simplement inacceptable et viole les droits de la personne. Le Manitoba est la région au pays qui compte le plus de besoins. Elle n'a jamais connu une situation aussi critique durant toute son histoire. Nous avons désespérément besoin de 3,3 milliards de dollars pour répondre aux besoins actuels de chaque Première Nation de la région.

Notre Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures a travaillé avec diligence afin de remporter d'importantes victoires dans le rétablissement de l'autorité et de la compétence de l'inspection des logements, qui était assurée par une seule entité dans toutes les Premières Nations. Cette situation dénotait clairement d'un manque de mobilisation et de consultation en bonne et due forme

auprès des détenteurs du titre et des droits. Nous avons démontré au gouvernement fédéral que cette pratique était mauvaise. Ainsi, les services d'inspection des logements seront restitués à chaque Conseil régional ou tribal, ce qui permettra d'obtenir des services de rénovation très attendus, des moyens et des investissements dans les régions, soit en moyenne 1,8 million de dollars pour chaque région.

En conséquence, 220 unités sont finalement en cours dans une région où 22 Premières Nations connaissent des besoins en logement très importants : un investissement de 85 millions de dollars versé directement à la région et aux Premières Nations. Il y avait d'énormes besoins en capacités dans le volet du développement social du logement. Les Premières Nations peuvent commencer à demander l'allocation-logement pour les habitations occupées par des clients bénéficiant d'une aide sociale. Selon d'anciennes règles, l'allocation-logement était seulement attribuée aux logements relevant de l'article 95 en vertu des programmes de la Société canadienne d'hypothèques et logement (SCHL); les autres habitations des Premières Nations n'étaient pas concernées. Ce changement fournira des ressources et des capacités très attendues aux Premières Nations, car les modèles et politiques de fonctionnement et d'entretien ne prennent pas en compte l'éloignement, les différences entre le Nord et le Sud et d'autres facteurs. Il s'agit d'une victoire très importante qui est l'aboutissement de 25 années de lutte. Il ne faut pas oublier de rendre hommage aux anciens dirigeants et techniciens qui sont à l'origine de cette victoire.

Le Forum national sur le logement et les infrastructures de l'APN, qui a eu lieu à Montréal (Québec) l'an dernier, a réuni un grand nombre de Chefs et de dirigeants des milieux de l'entreprise, des finances et du logement. Dans le cadre d'une tombola organisée par une des entreprises de construction, une Première Nation du Manitoba a reçu une maison gratuite. Le Forum a été le lieu de nombreuses discussions et réunions et des nouvelles idées y ont été présentées. Le Comité des Chefs sur le logement et

les infrastructures de l'APN a tenu aussi une réunion. Il travaille actuellement à la rédaction d'un mémoire au Cabinet sur le logement et les infrastructures. Nous voulons reprendre le contrôle du logement et des infrastructures. Nous étudions de nouveaux moyens innovateurs de construire des habitations autonomes et durables qui utilisent une énergie verte et propre pour contrer les effets des changements climatiques et faire diminuer les demandes d'approvisionnement.

Eau

L'actuelle *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* a été élaborée sans consulter les Premières Nations. J'ai reçu le mandat des Chefs en assemblée de demander son abrogation et de travailler avec les Premières Nations à l'élaboration d'une loi convenable qui respecte nos droits et qui suit les conseils les gardiens du savoir, des protecteurs de l'eau et des grands-mères. C'est le message qui a été clairement transmis durant le Symposium national sur l'eau, en février 2018. La protectrice l'eau Autumn Peltier et le docteur David Suzuki étaient présents à l'évènement. L'eau est une source de vie qui doit être protégée et respectée.

Les Premières Nations ont besoin d'investissements essentiels pour obtenir un approvisionnement sécuritaire en eau potable et jouir de ce droit de la personne. La situation actuelle a de graves répercussions sur la vie quotidienne. Pouvoir consommer de l'eau potable constitue encore un rêve pour certaines de nos Premières Nations. Je continuerai de travailler sans relâche et je rappellerai au premier ministre Trudeau sa promesse d'éliminer tous les avis concernant la qualité de l'eau potable parmi toutes les Premières Nations d'ici 2021. Pour accomplir cette tâche importante, nous devons continuer de travailler de manière unie. Investir dans de nouvelles infrastructures sans en avoir les moyens et la nécessité de remplacer des infrastructures vétustes constituent la situation vécue actuellement par de nombreuses Premières Nations. Il faut obtenir

plus d'efforts. Je continuerai de travailler d'arrache-pied dans ce domaine.

Stratégie pour les compétences et l'emploi des Autochtones / Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones

Après avoir demandé des investissements à long terme, les Premières Nations et les Conseils tribaux recevront des ressources et des moyens pour administrer et prendre le contrôle. Dans le cadre d'une nouvelle relation de nation à nation, les compressions financières et l'absence de financement ont généré des manques dans de nombreux domaines importants parmi les Premières Nations. Ce nouveau financement aidera à fournir des soutiens et des programmes pour former et aider les membres des Premières Nations.

Apprentissage et garde des jeunes enfants

Nouveau portefeuille créé durant mon mandat, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) avait besoin d'investissements immédiats. Nous avons soulevé cette question auprès du gouvernement fédéral. Ce printemps, le gouvernement fédéral a agi en effectuant un investissement important dans l'AGJE, qui fournira des ressources et des moyens très attendus aux Premières Nations. Par exemple, ces nouveaux fonds seront investis dans des programmes de garderie à temps partiel et à temps plein. Dans les communautés, ces programmes permettent aux parents de ne pas se soucier des besoins particuliers de leurs enfants pendant qu'ils occupent un emploi.

À l'aube des journées chaudes, je souhaite aux familles et aux nations de passer un été et un automne merveilleux.

En toute fraternité,

Chef régional Kevin T. Hart



Chef régional Ghislain Picard

Québec et Labrador

Les chefs de l'APNQL sont confrontés quotidiennement au contraste entre le discours politique progressiste du gouvernement fédéral et la réalité de leur relation avec ce même gouvernement. Par ailleurs, le gouvernement provincial au Québec semble totalement fermé à toute forme de progrès dans sa relation avec les Premières Nations et continue de bafouer régulièrement les titres et droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations.

Le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec continuent de discuter entre eux, sans notre implication, d'enjeux qui pourtant nous concernent directement et ont des implications graves pour nos populations. Le paternalisme a la vie dure !

Cette situation est particulièrement vraie et déplorable en ce qui a trait à la sécurité publique.

Face à une situation qui continue de se détériorer, particulièrement à l'égard des services policiers, l'APNQL a multiplié ses efforts au cours de la dernière année : établir une relation tripartite respectueuse et efficace avec le Canada et le Québec; démontrer et faire admettre aux autres gouvernements que les services policiers des Premières Nations sont un service essentiel; assurer aux policières et policiers des Premières Nations des conditions adéquates pour exercer leur profession; rétablir les services policiers dans les communautés qui ont dû mettre fin à ce service pourtant essentiel, entre autres. Il faut admettre que les résultats ne sont pas à la hauteur des efforts déployés par les chefs de l'APNQL avec l'appui constant et énergique du Comité des chefs de police des Premières Nations.

Par ailleurs, les relations entre les autres corps policiers et les membres des Premières Nations, en

particulier les femmes et les filles, demeurent très préoccupantes pour les chefs de l'APNQL.

À la suite d'une série de dénonciations de gestes inacceptables de la part de policiers de la Sureté du Québec, le gouvernement provincial s'est finalement décidé à mettre sur pied une commission d'enquête, dont le mandat déborde de la stricte question des services policiers et inclut un certain nombre de services publics dispensés par la province à la population des Premières Nations. L'APNQL a accepté de se présenter devant cette commission provinciale et a obtenu son appui sur au moins un aspect de la situation critique des services policiers.

Inspirée et guidée par le Conseil des femmes élues de l'APNQL, notre assemblée déploie présentement beaucoup d'efforts afin que soit mis sur pied un mécanisme juridique formel vers lequel seraient dirigées toutes les plaintes en lien avec des gestes répréhensibles posés par des policiers envers la population des Premières Nations, et en particulier les femmes et les filles. Cette exigence de l'APNQL est fondée sur le constat du traitement actuel, totalement inadéquat, de ce type de plaintes. Le mécanisme d'enquête demandé devrait obligatoirement inclure la participation active de membres de Premières Nations. L'enjeu ici, au-delà de la sécurité comme tel, est celui de la confiance de la population envers les forces policières et le système de justice en général, fortement ébranlés à la suite des enquêtes et procédures insatisfaisantes vécues depuis quelques années. Un dossier prioritaire pour l'APNQL et qui va le demeurer.

L'APNQL a tenu à marquer de façon importante le 10^e anniversaire de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Un événement

d'envergure s'est tenu à Montréal, en présence, entre autres, de nombreux représentants de la société civile. Il faut malheureusement constater que les nombreuses représentations de notre assemblée visant la mise en œuvre de la DNUDPA n'ont pas réussi à modifier l'attitude très négative du gouvernement provincial du Québec envers cet important engagement international. La province persiste à refuser de prendre en compte les titres et les droits ancestraux ou issus de traités des Premières Nations, en particulier dans la gestion et l'exploitation du territoire non cédé par les Premières Nations et de ses ressources. Pour ce gouvernement au comportement clairement colonialiste, la mise en œuvre de la DNUDPA équivaudrait à reconnaître un droit de véto aux Premières Nation et de cela, selon leur point de vue, il ne saurait en être question. Il n'a pas été possible à l'APNQL, jusqu'à maintenant, une relation respectueuse de nos droits et progressiste avec le gouvernement de la province de Québec, un constat qui a des conséquences néfastes sur le développement socioéconomique des Premières Nations.

La décision du gouvernement Trudeau de légaliser l'usage du cannabis a engagé l'APNQL dans de nombreuses démarches. Les projets de législation, autant à Ottawa qu'à Québec, ont nécessité de nombreuses interventions de la part de notre assemblée. La Commission de la santé et des services sociaux de l'APNQL en particulier a accompagné nos élus dans leur réflexion sur ce sujet aux nombreuses implications. La légalisation du cannabis pose de sérieux défis aux chefs et conseils et continuera d'être très préoccupante dans les années à venir et d'exiger un suivi constant de leur part.

L'adoption par le parlement fédéral du projet de loi S-3 a des conséquences majeures sur l'appartenance aux Premières Nations. L'APNQL s'est directement adressée au premier ministre Justin Trudeau pour lui rappeler que les Premières Nations sont les seules habilitées à définir leur appartenance et les critères de leur citoyenneté. S'étant lui-même placé dans une situation difficile, le gouvernement a choisi de procéder et de satisfaire aux conditions de la Cour supérieure du Québec dans ce dossier. Les positions diverses des Premières Nations sur cette question et les mesures imposées par le gouvernement fédéral créent une situation chaotique avec des conséquences majeures et à long terme.



Chef régionale Marlene Poitras

Alberta

Tansi et salutations

J'ai le plaisir de joindre le présent compte rendu au Rapport annuel 2018 de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

L'ancien Chef régional Craig Makinaw a été élu Chef de la nation crie d'Ermineskin en août 2017 et a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2017. Il a continué d'être Chef régional au service des Chefs de l'Alberta jusqu'à la tenue d'une bi-élection dûment organisée.

Je suis honorée d'avoir été élue Chef régionale de l'Alberta de l'Assemblée des Premières Nations – la première femme à occuper ce poste – par les Chefs des Premières Nations signataires des Traités 6, 7 et 8 (Alberta). L'élection a eu lieu en même temps que l'Assemblée des Chefs des Premières Nations signataires de Traités sur la santé qui avait été organisée par la Confédération des six Premières Nations signataires de Traités au Marriott River Cree Resort and Casino, les 21 et 22 février 2018.

Je suis membre de la nation crie de Mikisew et une descendante directe de Mikisew, qui a signé l'adhésion au Traité 8 en 1899. J'ai passé la plus grande partie de ma carrière à travailler avec des citoyens, communautés et organisations autochtones et j'ai occupé plusieurs postes au Canada et au niveau international. Récemment, j'ai de nouveau été nommée à un poste au sein du Conseil des femmes des Premières Nations sur la sécurité économique, qui est un groupe consultatif chargé de présenter des recommandations au gouvernement de l'Alberta. Je suis heureuse d'avoir été nommée présidente du Conseil.

Ma cérémonie d'investiture en tant que Chef régionale a eu lieu le 16 mars 2018 au River Cree Resort, à Enoch (Alberta). Cet événement a été possible grâce à la générosité du Chef Billy Morin, nation crie d'Enoch, et a été organisé par le Chef Tony Alexis, nation crie d'Alexander. Des Chefs, des conseillers et des membres de communautés ont assisté à l'évènement. La cérémonie traditionnelle a été suivie des discours des anciens Chefs Howard Mustus (Traité 6), Vincent Yellowoldwoman (Traité 7) et Steve Courtoreille (Traité 8) et de ceux du Chef Allan Adam, Chipewyans d'Athabasca, du Chef Archie Waquan, Cris de Mikisew, et du Chef national Perry Bellegarde. Les joueurs de tambour présents ont entonné des chants d'honneur et de victoire.

Portefeuilles de l'APN

J'ai hérité des portefeuilles de l'APN de l'ancien Chef régional Craig Makinaw, qui comprennent le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR) et la Gestion des urgences. Je suis heureuse de partager le portefeuille des traités internationaux avec le Chef national Bellegarde.

Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources

Je suis ravie de travailler avec le Comité des Chefs et le personnel du Secteur des terres, des territoires et des ressources. Les sujets de discussion comprennent les ajouts aux réserves (AR), les revendications particulières et les Premières Nations sans terres de réserve.

L'ancien Chef régional Makinaw a participé à la réunion du Comité des Chefs sur les revendications particulières le 17 octobre 2017. L'ordre du jour

comprenait l'approbation des décisions prises lors des deux dernières réunions et une discussion sur le mandat du Comité, plus particulièrement les obligations du président. Le Comité des Chefs a reçu un compte rendu sur les travaux du Groupe de travail technique conjoint. Il aussi discuté des revendications globales.

Le Comité des Chefs poursuit ses efforts visant à améliorer la politique sur les ajouts aux réserves (AR). Un groupe de travail technique conjoint examine actuellement le processus des revendications particulières et formule des recommandations de changement. Des séances de mobilisation ont été organisées en 2017. Le principal sujet de discussion a porté sur la gestion et le contrôle permanents du processus des revendications particulières assurés par le Canada, ce qui constitue une situation de conflit d'intérêts; le processus devrait faire l'objet d'une surveillance indépendante.

Les bandes sans terres fait en permanence l'objet d'activités de défense d'intérêts menées par l'APN au sein du Groupe de travail conjoint sur les AR. Cependant, le Canada hésite toujours à tenir une véritable discussion sur cette question importante.

Des travaux se poursuivent au sein du Groupe de travail technique conjoint sur les revendications particulières en vue de mettre en place un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant, conformément à la résolution 91/2017 (*Soutien à un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*). Des travaux sont également en cours au sein du Comité consultatif national sur les AR afin de s'assurer de la mise en œuvre de la résolution 17/2016 (*Appeler le Canada à actualiser la Politique d'ajouts aux réserves*). Nous continuerons de discuter avec le Canada au sujet des Premières Nations qui ne possèdent pas de terres de réserve en vue de travailler avec les régions de l'APN à l'élaboration d'une politique d'ici 2018-2019.

Gestion des urgences

L'ancien Chef régional Makinaw avait participé à la réunion des Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU), qui s'est tenue le 15 novembre 2017 à Regina (Saskatchewan), pour discuter de la gestion des urgences dans les communautés autochtones. Lors de la réunion précédente des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux, qui a eu lieu le 25 mai 2017, à St. John's, l'APN avait demandé le lancement d'un dialogue sur le renforcement de la résilience des communautés autochtones au Canada. La réunion avait constitué l'étape clé d'un effort à long terme visant à adopter une approche collaborative pour renforcer la gestion des urgences des Autochtones dans les communautés au pays. Le 15 novembre, la réunion a permis de poursuivre ce dialogue et de favoriser l'établissement de partenariats entre l'Assemblée des Premières Nations et les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux du domaine de la gestion des urgences.

L'ancien Chef régional Makinaw avait aussi participé à la Table ronde nationale sur les risques d'inondation, qui a eu lieu le 16 novembre 2017 à Regina (Saskatchewan). Elle avait été l'occasion de réunir divers intervenants pour étudier des moyens de moderniser notre approche dans la gestion des risques d'inondation au Canada. Deux documents de travail avaient été présentés : 1) *Informer et engager les Canadiens dans la gestion des risques d'inondation*, qui résume les pratiques exemplaires de sensibilisation de la population aux risques d'inondation; 2) *Options pour améliorer la gestion canadienne des risques d'inondation*, qui présente des options pour adopter une approche financièrement viable en matière de rétablissement après une inondation au Canada.

Comités techniques et des Chefs

J'examine les listes de comités techniques et des Chefs et je communique avec des membres afin de savoir

comment mon bureau pourrait les aider à améliorer la production de rapports et la communication dans la région dans certains domaines de politique très importants.

Le Chef Billy Joe Laboucan est devenu membre du Comité des Chefs sur les langues. Le Chef Craig Makinaw est devenu membre du Comité des Chefs sur l'action en faveur du climat et l'environnement. La Chef Brenda Kehewin-Vanguard a récemment accepté un poste au Conseil des femmes. Le Chef Lee Crowchild a aussi accepté un poste au sein du Comité des Chefs sur les relations financières. Des Chefs ont aussi été priés d'examiner la possibilité de devenir membres du Comité des Chefs sur l'édification des nations.

En ce qui concerne les nominations au sein des comités techniques, j'ai nommé Melody Lepine à un poste au sein du Comité national des pêches et Ann Gladue-Buffalo au sein du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement en raison de son poste de coordinatrice régionale des changements climatiques. Enfin, j'ai aussi nommé Norma Large à un poste au sein du Comité des Chefs sur les relations financières.

ACTIVITÉS RÉGIONALES

Réunions avec les Premières Nations et les Conseils tribaux

À la fin du mois d'août, l'ancien Chef régional Makinaw s'est entretenu avec le Chef Rupert Meneen, gouvernement tribal de Tallcree et Grand Chef des Premières Nations signataires du Traité 8 (Alberta) et du Conseil tribal de North Peace, lors de l'Assemblée générale annuelle du Conseil tribal de North Peace, dans la communauté de la Première Nation de Chateh, au nord-ouest de l'Alberta. Il a également présenté un rapport de l'APN.

Le 8 mars 2018, j'ai été invitée à m'entretenir avec les Chefs du Conseil tribal Yellowhead dans la Première Nation d'Alexander. Je leur ai présenté un compte

rendu sur mes activités et leur ai remis un rapport. J'ai reçu des commentaires élogieux sur cette activité de communication. Ils étaient ravis d'obtenir des comptes rendus écrits et m'ont encouragé à tenir des réunions fréquentes et à continuer de fournir des comptes rendus.

Réunion du Comité exécutif de l'APN

Après m'avoir félicitée pour mon élection, le Chef national Bellegarde m'a invitée à la réunion du Comité exécutif prévue le 1^{er} mars 2018 à Ottawa. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants : une présentation et discussion sur le budget opérationnel 2018-2019; l'examen des états financiers 2017-2018; les propositions des nouveaux projets prévus; l'examen de la charte de l'organisation. Après la réunion, j'ai remis un rapport et des documents aux Chefs.

Rassemblement national des aînés

La région de l'Alberta de l'APN a organisé le premier Rassemblement national des aînés (2017) en partenariat avec le Chef Rupert Meneen, gouvernement tribal de Tallcree, la Metis Nation of Alberta et le Metis Settlements General Council. L'évènement a eu lieu du 11 au 14 septembre 2017 à l'Edmonton Expo Centre à Edmonton (Alberta). La participation a dépassé toutes nos espérances : plus de 5000 inscriptions. Le Rassemblement national des aînés 2017 est le fruit de la vision du Chef Rupert Meneen et l'aboutissement d'une planification de 12 mois, menée par le Comité consultatif des aînés sur le Rassemblement national des aînés et un groupe d'organiseurs issus des Premières Nations signataires des Traités 6 et 8 (Alberta), de la Metis Nation of Alberta, du Metis Settlements General Council, d'Inuit Edmonton et de l'Assemblée des Premières Nations – Alberta.

Le Rassemblement national des aînés sera un évènement bisannuel. La Première Nation de Peguis, au Manitoba, sera le lieu du Rassemblement de 2019. Le site Web actuel du Rassemblement est en cours de réaménagement. Une fois ce dernier terminé, les

organisateur afficheront des résumés des discussions et proposeront de visiter une galerie de photos et de vidéos de l'évènement.

Réunion entre la ministre Bennett et les Chefs

J'ai participé, strictement en tant qu'observatrice, à la réunion entre la ministre Carolyn Bennett, Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada, et les Chefs des Premières Nations signataires des Traités 6 et 8. J'ai signalé que je respecte les droits et autorités des Chefs et que l'APN n'est pas une détentrice de droits. Notre bureau et l'APN n'ont pas participé à la planification de cette réunion ni à l'élaboration de rapports. J'ai pris note des préoccupations des Chefs : le processus de reconnaissance et des droits, l'absence de transparence et les problèmes de communication. Certains Chefs ont fait des déclarations à la ministre, tandis que d'autres ont demandé à celle-ci de visiter leurs communautés pour commencer directement les discussions. Quelques Premières Nations ont indiqué qu'elles étaient prêtes à entamer des négociations. De nombreuses Premières Nations continuent d'exprimer des inquiétudes concernant la participation de l'APN au processus.

Comité permanent des peuples autochtones du Sénat - Réunion

J'ai été invitée à participer à une réunion avec les membres du Comité permanent des peuples autochtones du Sénat qui a eu lieu le 20 mars 2018 au River Cree Resort. Les sénateurs ont demandé aux Chefs présents de donner leur point de vue sur l'appartenance à la nation et leur propre signification. En tant qu'observatrice, je me suis présentée en tant que défenseur des droits. Les Chefs et les autres dirigeants présents ont exprimé des inquiétudes concernant le processus de reconnaissance et des droits. Les Chefs ont aussi manifesté quelques préoccupations propres à leurs nations. Ils ont rappelé que l'APN n'était pas une détentrice de droits et qu'elle

ne pouvait pas représenter leurs nations dans ces discussions.

Réunion sur le Protocole d'entente APN-Canada sur les priorités conjointes

Le 28 mars 2018, j'ai participé à la réunion sur le Protocole d'entente APN-Canada sur les priorités conjointes à Ottawa. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants : 1) les progrès accomplis dans les mesures prises depuis le 20 novembre 2018 : discussion sur le budget de 2018; élaboration conjointe de la loi sur les langues autochtones; 2) la planification prospective des priorités conjointes : Éliminer l'écart – Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, nouvelle relation financière et logement des Premières Nations; 3) Législation – division du ministère; Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits – mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Politique des revendications globales, Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale; 4) Prochaines étapes. Un résumé des notes de réunion a été distribué aux Chefs et aux techniciens de la région de l'Alberta.

PROCHAINES ACTIVITÉS

Symposium des dirigeantes autochtones

J'organiserai le Symposium des dirigeantes autochtones en partenariat avec la Chef Brenda Kehewin-Vanguard, nation crie de Kehewin, et la Chef Bernice Martial, Première Nation de Cold Lake. Les thèmes du Symposium seront les suivants : les femmes à des postes de responsabilité, les jeunes à des postes de responsabilité, les femmes à des postes de responsabilité liés au climat, les rôles traditionnels des femmes et la perte des comportements appris. Les participantes pourront acquérir des connaissances en gestion d'entreprise et le jargon des finances et obtenir des conseils pour se comporter de manière courageuse et savoir prendre des risques. Les représentantes de la

communauté LGBTQ décriront leurs défis et donneront des conseils sur la façon de devenir de meilleures alliées.

Séance de planification stratégique

Mon bureau organisera une séance de planification stratégique du 25 au 27 juin 2018 pour les Premières Nations signataires des Traités 6, 7 et 8 (Alberta). Je reconnais la souveraineté de chaque Première Nation dans l'Assemblée des Chefs de Premières Nations signataires de Traités et je confirme que les nations sont les véritables détentrices des droits pour les droits ancestraux et issus de traités. Je me suis engagée à travailler avec diligence afin de soutenir toute discussion et tout dialogue sur les Traités et à soutenir les efforts de défense d'intérêts et les campagnes importantes, tel que demandé par les Chefs des Premières Nations signataires des Traités 6, 7 et 8 et les Premières Nations. Pendant la séance de planification stratégique, nous concentrerons nos discussions sur la construction de l'unité, l'établissement des priorités, la protection des traités et l'amélioration de la communication. Je compte travailler avec les Chefs en vue d'obtenir un mandat clair.

Exposition culturelle autochtone nationale (National Indigenous Cultural Expo - NICE)

Prévue les 28 et 29 septembre 2018 à Edmonton (Alberta), l'exposition culturelle autochtone nationale (NICE) comprendra un pow-wow de calibre international, des concours des Métis et des démonstrations culturelles et sportives des Inuits. L'évènement devrait attirer plus de 10 000 personnes. NICE se tiendra en même temps qu'un symposium sur l'enfance et la famille, qui fera suite à la Réunion extraordinaire sur les Services à l'enfance et à la famille demandée par la ministre Jane Philpott en janvier. Nous nous joignons aux organisateurs pour accueillir des Premières Nations de l'ensemble du pays à cette exposition, qui sera sans aucun doute un évènement de calibre international.

Conclusion

Je compte m'entretenir avec les Chefs en assemblée, ainsi qu'avec mes homologues de l'Assemblée des Premières Nations, à l'Assemblée générale annuelle. Cette année, l'AGA comprendra l'élection du Chef national. Bonne chance à tous les candidats.

Hai Hai, ekosi

Chef régionale Marlene Poitras
Assemblée des Premières Nations, Alberta



Chef régional Terry Teegee

Colombie-Britannique

Je veux souhaiter la bienvenue aux Chefs, aux leaders, aux anciens, aux femmes, aux jeunes et aux membres de la collectivité à cette assemblée générale annuelle de l'APN tenue sur le territoire de la bande Musqueam de Squamish et de la nation Tsleil-Waututh à Vancouver en Colombie Britannique.

Je suis de la Première Nation du lac Takla et du clan Lax Gibuu et je porte le nom héréditaire de Maxweeum Tsimghee. Je suis uni à mon épouse, Rena Zatorski, depuis 13 ans et nous avons deux enfants, une fille, Rylie, et un fils, Rowan. Nous habitons la réserve Lheidli T'enneh qui est située à 22 kilomètres de la ville de Prince George.

À titre de Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie Britannique (APN C.-B.) et au nom de l'APN C.-B. et de son conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter ce rapport régional de la Colombie Britannique.

Vision et mandat

Je me suis engagé à travailler sans relâche pour les Premières Nations en Colombie Britannique et j'ai priorisé quatre éléments de mon mandat :

1. APN C.-B. : Forger des relations
2. Éducation : assurer l'avenir des générations futures
3. Développement économique
4. Importance des enfants et des familles

1. APN C.-B. : Forger des relations

- Forger des réseaux plus solides et établir des lignes de communication, particulièrement avec les collectivités éloignées.

- Améliorer la sensibilisation, la coordination et le partage d'information pendant les urgences, comme les feux de forêt et les inondations.
- Créer un front uni et collaboratif avec le Conseil des leaders des Premières nations de la Colombie Britannique et les Chefs lors de la promotion en vue d'un changement législatif ou politique.
- Promouvoir et défendre effectivement les intérêts des Premières Nations auprès de tous les niveaux de gouvernement et préparer le terrain pour de nouvelles ententes basées sur la reconnaissance de nos droits et titres ancestraux.

2. Éducation : assurer l'avenir des générations futures

- Appuyer les objectifs de la collectivité en matière d'éducation incluant l'accès, la gestion et l'autorité, sur la réserve et à l'extérieur.
- Affirmer le contrôle et l'autorité des Premières Nations sur le financement de l'éducation et sur le curriculum dans les écoles publiques de la province.
- Revendiquer l'élaboration d'un curriculum culturellement pertinent et exact enseigné dans toutes les écoles.

3. Développement économique

- Promouvoir des options de revenu pratiques pour les Premières Nations pour leur permettre de répondre à des besoins croissants en matière de gouvernance et d'exploitation.

- Exploiter la position des Premières Nations en matière de droits et titres afin de prendre place à la table des négociations sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États Unis. 03(a-g)/2018
- Convaincre le Canada de reconnaître le traité de Londres de 1795 pour que nous puissions effectuer des échanges commerciaux avec les bandes aux États Unis. 03(a)/2018
- Appuyer les priorités de la collectivité en ce qui a trait à la gestion et à la planification des ressources naturelles et les décisions les concernant. 03(b)/2018

4. Importance des enfants et des familles - les familles d'abord!

- Poursuivre la réforme de la protection des enfants, ce qui inclut l'obtention de ressources suffisantes pour permettre aux Premières Nations d'étudier, de codifier et de mettre en œuvre leurs propres modèles de protection des enfants et des familles. 03(c)/2018
- Continuer d'appuyer l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en se concentrant sur des solutions tangibles comme notre campagne de mise en place d'un système de transport abordable et sécuritaire le long de l'autoroute 16. 03(d)/2018

À la 14^e Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN C.-B. tenue à Prince George en C. B. les 8 et 9 mars 2018, les Chefs ont adopté 13 résolutions appuyant le travail et le mandat continus de l'APN C.-B.

NUMÉRO	NOM		
01/2018	SUPPORT FOR BC INDIGENOUS WOMEN'S DECLARATION (appui de la déclaration des femmes autochtones de la Colombie Britannique)	03(g)/2018	OMNIBUS RESOLUTION TO ADOPT SEVEN RESOLUTIONS (résolution omnibus pour adopter sept résolutions)
02/2018	RECOGNITION AND IMPLEMENTATION OF RIGHTS FORUM (reconnaissance et mise en œuvre du forum sur les droits)	04/2018	SUPPORT FOR GITXSAN AND WET'SUWET'EN JURISDICTION OVER CHILDREN AND FAMILIES (appui de la compétence de la bande Gitxsan et des Wet'suwet'en sur les enfants et les familles) SUPPORT FOR THE URBAN NATIVE YOUTH ASSOCIATION'S NEW NATIVE YOUTH CENTRE (soutien pour le nouveau centre urbain de la jeunesse de la Urban Native Youth Association) SUPPORT FOR THE BC FISCAL REGIONAL ENGAGEMENT SUMMARY REPORT (appui du rapport sommaire d'engagement fiscal régional de la Colombie Britannique) NATIONAL INQUIRY INTO MISSING AND MURDERED INDIGENOUS WOMEN AND GIRLS (enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées) ENGAGEMENT WITH THE BC CANNABIS LEGALIZATION AND REGULATION SECRETARIAT (engagement auprès du secrétariat de législation et de réglementation du cannabis de la Colombie Britannique) BC WATER SUSTAINABILITY ACT CONSULTATION FRAMEWORK (cadre de consultation sur la Loi sur la durabilité des ressources hydriques en Colombie Britannique) CONTINUED SUPPORT FOR THE FIRST NATIONS MAJOR PROJECTS COALITION (soutien continu de la Coalition pour les projets importants des Premières Nations) REFORMING THE BC ENVIRONMENTAL ASSESSMENT ACT (réforme de la Loi sur l'évaluation environnementale de la Colombie Britannique)

- 05/2018 CALL FOR ACTION TO ADDRESS HUU-AY-AHT PUBLIC HEALTH EMERGENCY (appel à l'action pour répondre à l'urgence de santé publique de la nation Huu-ay-aht)
- 06/2018 CALL TO PAUSE BC TREATY NEGOTIATIONS - WITHDRAWN (appel pour suspendre la négociation du traité avec la Colombie Britannique - retiré)
- 07/2018 DISSOLUTION OF BC TIMBER SALES CROWN CORPORATION (dissolution de la société d'État pour les ventes forestières en Colombie Britannique)

Cadre législatif pour la reconnaissance et la mise en œuvre des droits proposé par le gouvernement fédéral

En Colombie Britannique, nous collaborons avec nos partenaires (l'Union des Chefs autochtones de la Colombie Britannique et le Sommet des Premières Nations), les Chefs des Premières Nations et nos leaders pour solidifier 18 principes afin d'exprimer notre point de vue sur le Cadre législatif de reconnaissance et de mise en œuvre des droits proposé par le gouvernement fédéral. Du 11 au 13 avril 2018, l'APN C.-B. a organisé, conjointement avec ses partenaires et les gouvernements fédéral et provinciaux, un forum provincial qui a permis aux leaders des Premières Nations de discuter des engagements, des priorités et des principes changeants de l'État par rapport au Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits. Ces discussions ont donné lieu à des recommandations qui ont été étudiées plus à fond lors d'une réunion de tous les Chefs tenue le 26 juin 2018.

Portefeuille de la justice

Je suis résolu à entamer des discussions avec le ministre fédéral Ralph Goodale et le ministre provincial David Eby pour revendiquer un cadre judiciaire communautaire et plus de soutien pour les programmes et les services de justice des Premières

Nations. Les peuples autochtones sont surreprésentés dans le système de justice pénale et l'APN C.-B. revendique un accès équitable à des services de sécurité, de justice et de prévention pour les membres et les collectivités des Premières Nations.

Avec un engagement renouvelé, l'APN C.-B. joint ses efforts au Conseil de justice autochtone de la Colombie Britannique pour prioriser les questions autochtones comme les questions de justice familiale, les programmes et les services correctionnels et de protection des enfants et la mise en œuvre de la *Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations unies* (Déclaration de l'ONU) et des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) dans tous les ministères

En mai dernier, nous avons été l'un des hôtes du Sommet annuel de la Justice en Colombie Britannique. Ce sommet annuel, créé en 2013, est une occasion pour les leaders de la justice et de la sécurité publique en Colombie Britannique de se rencontrer et de discuter. Ce Sommet, le premier de deux événements du genre cette année, a marqué une première historique en 2018; en ce sens que pour la première fois, ce Sommet de la Justice a été axé sur les peuples autochtones et le système de justice en Colombie Britannique. Le prochain Sommet de la Justice se tiendra à l'automne 2018 et un rapport des discussions devrait être publié peu après.

Pêches

En tant que coprésident du Comité national des pêches (CNP) avec le Chef régional Roger Augustine, je travaille à mettre sur pied un service d'orientation et une approche consolidée sur la pêche à l'APN basés sur nos droits ancestraux ou issus de traités sur la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, incluant la pêche commerciale et économique. La résolution 76/2017 de l'APN a enjoint le CNP à créer un Secrétariat national pour la négociation et la mise en œuvre des décisions de la Cour suprême concernant la

pêche, qui incluent, sans s'y limiter, les cas *Ahousaht*, *Delgamuukw*, *Gladstone*, *Haida*, *Marshall* et *Sparrow*.

Le 21 mai, l'APN et l'APN C.-B. ont reconnu et souligné la Journée nationale des droits de pêche des Premières Nations. Cette Journée nationale a été établie par la résolution 75/2017 de l'APN pour affirmer nos droits de pêche ancestraux. L'objectif de la Journée nationale des droits de pêche des Premières Nations est de sensibiliser la population et de réaffirmer et d'exercer le droit des Premières Nations de pêcher et de gérer nos ressources, et souligner en même temps notre rôle et nos responsabilités en matière de conservation et de protection des ressources hydriques.

Nous planifions actuellement une réunion nationale sur la pêche qui se tiendra à Vancouver à la fin de l'automne. Plus de détails et d'information à ce sujet seront annoncés prochainement.

Développement économique

Il reste du travail à faire en Colombie Britannique et nous poursuivons nos efforts en 2018-2019 concernant notre Stratégie de développement économique durable et de relations budgétaires. La *Table des champions* de l'APN C.-B. et du Conseil du commerce de la Colombie Britannique a été créée pour promouvoir la réconciliation économique en Colombie Britannique. Elle regroupe des leaders commerciaux et industriels clés de la province ainsi que plusieurs leaders des Premières Nations. La *Table des champions* a rencontré le premier ministre John Horgan et plusieurs membres du Cabinet en avril dernier pour discuter des principales priorités de la Table des champions.

Pour soutenir cette stratégie, l'APN C.-B. a développé les « Livres noirs », une trousse d'outils complète pour le développement économique des Premières Nations en Colombie Britannique. Les Livres noirs comprennent quatre volumes : 1) un guide général pour le développement économique; 2) un guide à l'intention du Chef et du conseil de bande; 3) un guide pour les agents de développement économique et

les administrateurs de bande; et 4) un guide pour les entrepreneurs. Nous allons organiser un Forum sur le développement économique des Premières Nations et des séances régionales pour diffuser cette information aux Premières Nations de la Colombie Britannique. Pour obtenir plus d'informations et des mises à jour, veuillez visiter notre site Web à l'adresse bcafn.ca ou téléchargez notre nouvelle appli APN C.-B. (BCAFN) sur iTunes ou sur GooglePlay.

Conclusion

J'ai hâte de collaborer avec les leaders des Premières Nations dans le but de promouvoir et de mettre en œuvre vos droits ancestraux ou issus de traités. Nous utiliserons tous les outils qui nous sont offerts, incluant la *Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations unies* et les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation. Il est important de continuer à exiger que l'État respecte ses engagements; de combler les écarts entre les Premières Nations et les autres Canadiens de notre vivant – nous ne pouvons pas laisser à nos enfants et à nos petits enfants l'héritage et le fardeau du colonialisme. Les deux gouvernements se sont engagés à changer ses lois et ses politiques pour améliorer le processus de réconciliation et créer un véritable partenariat de nation à nation avec les Premières Nations. Les Premières Nations de la Colombie Britannique définiront le sens de cet engagement avec ses partenaires aux niveaux local, régional, national et international. Nous avons maintenant l'occasion de nous assurer que ces engagements créent de réels changements au sein de nos collectivités. J'ai hâte de poursuivre ce travail et de continuer la promotion de la reconnaissance et de l'application de nos droits et titres autochtones ou issus de traités et de nos domaines de compétence.



Rapports des Conseils



Conseil des aînés de l'APN

Depuis la création de la Fraternité nationale des Indiens et la transition vers l'Assemblée des Premières Nations (APN), il y a toujours eu une place d'honneur et de distinction pour les aînés, qui est mise en évidence dans la Charte de l'Assemblée des Premières Nations. Le Conseil des aînés de l'APN (le Conseil) a fourni une orientation spirituelle et politique lors de la formation de l'organisation, de ses structures et de l'élaboration de sa Charte. Le Conseil a contribué à façonner les politiques de l'APN et les relations avec le gouvernement fédéral et d'autres organisations nationales et internationales. Au cours des 36 dernières années, les dirigeants de l'APN se sont appuyés sur les connaissances historiques et culturelles du Conseil, particulièrement en ce qui a trait aux droits issus de traités et à la gouvernance des Premières Nations.

Ce rôle se poursuit aujourd'hui. Le Conseil comprend des représentants de chacune des dix régions de l'APN. Le Conseil continue de jouer un rôle important dans tous les aspects de l'APN et de ses activités.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Le Conseil continue de se réunir deux fois par année, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, pour discuter des enjeux et des défis auxquels il est confronté et pour explorer de nouvelles idées.

Le Conseil est essentiel à notre vie et à nos activités quotidiennes; ses membres sont les gardiens de nos traditions, de nos valeurs, de nos langues et de notre histoire. Ce sont des guides pour nos dirigeants et nos futurs dirigeants. Ils parlent avec honneur et avec beaucoup de fierté. Le Conseil encouragera toujours les dirigeants et les défenseurs des Premières

Nations à continuer d'éclairer et d'influencer les rassemblements tels que les Assemblées des Chefs grâce à leur expérience, les enjeux auxquels ils ont été confrontés, leurs réussites et les défis qu'ils ont relevés. Il est de notre responsabilité à toutes et à tous d'assurer la prospérité et la sécurité des tout-petits, tout comme nos ancêtres l'ont fait pour nous.

Le Conseil s'est efforcé de dialoguer avec d'autres aînés dans leurs régions respectives, de partager des informations et de transmettre sur le terrain des messages diffusés à l'échelle nationale. Le Conseil a participé au Rassemblement national des aînés qui s'est tenu à Edmonton, en Alberta, en septembre 2017. Les membres du Conseil ont participé activement à plusieurs groupes de discussion tout au long de cette rencontre de trois jours, qui a porté sur la réconciliation, les changements climatiques, l'éducation et les traités. Dans les régions partout au Canada, les Premières Nations revitalisent les traditions et les cérémonies par l'entremise de rassemblements. Le Conseil continue de veiller à ce que les traditions, les langues et les cérémonies des Premières Nations soient partagées et préservées, car elles sont le socle sur lequel seront édifiées des nations plus fortes.

Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'APN

Le Conseil des aînés continue de se réunir lors des assemblées pour discuter, examiner et mettre à jour les « Lignes directrices et protocoles des aînés et du Conseil des aînés de l'Assemblée des Premières Nations ».

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN continuera de réclamer des fonds supplémentaires pour le Conseil auprès de sources fédérales et d'autres. Ce financement supplémentaire permettra de faire en sorte que les cultures et les points de vue des Premières Nations se reflètent dans les travaux effectués à l'échelle régionale et nationale, et à intégrer pleinement l'apport et la participation du Conseil à toutes les activités. Le personnel de l'APN continuera de fournir un soutien administratif.
- Le Conseil continuera de fournir des conseils au Comité exécutif de l'APN, au personnel de l'APN, et d'appuyer les activités des trois Conseils.
- Le Conseil continuera de d'offrir ses conseils et sa vision aux réunions des trois conseils de l'APN (Conseils des aînés, des femmes et des jeunes). Il poursuivra sa collaboration avec les trois Conseils en mettant l'accent sur la finalisation et la mise en œuvre l'avancement de leur plan stratégique collectif.
- Le Conseil des aînés continue d'aller de l'avant en ce qui concerne l'élaboration d'une politique sur les connaissances traditionnelles. Le gouvernement fédéral a souligné l'importance d'incorporer les connaissances traditionnelles à sa nouvelle législation environnementale, et cette politique servira de cadre aux gouvernements et à d'autres intervenants pour guider cet effort.



Conseil des femmes de l'APN

Le Conseil des femmes collabore avec le Secrétariat de l'APN en vue de s'assurer que les préoccupations et les points de vue des femmes des Premières Nations soient pris en compte dans les travaux de l'APN. Ses membres s'acquittent de diverses responsabilités dans le cadre de portefeuilles et participent à une gamme variée de groupes d'experts, de présentations et de forums qui revêtent de l'importance pour les femmes des Premières Nations.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Résolution 57/2017 – Soutien à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Lors de l'Assemblée générale annuelle 2017 de l'APN, le Conseil des femmes a appuyé l'adoption de la résolution 57/2017, qui appelait l'APN à :

- demander au gouvernement fédéral de reprendre à zéro et de modifier le mandat et le processus de l'Enquête nationale et, au besoin, d'allouer des fonds supplémentaires;
- demander au gouvernement fédéral et au Bureau du Conseil privé d'éliminer tout obstacle qui empêche la Commission d'enquête nationale d'affecter des fonds et de s'acquitter de son mandat;
- demander au gouvernement d'élargir la portée du mandat de la Commission d'enquête nationale pour y inclure les pratiques et les politiques policières;
- demander au gouvernement de financer la participation des familles, les processus de guérison et le soutien aux familles encore à risque;

- demander à la Commission d'enquête nationale d'être moins « légaliste » et moins liée aux démarches et méthodes juridiques occidentales, de s'éloigner des approches coloniales généralisées, d'inclure à l'échelle locale des processus plus sensibles à la culture, et d'améliorer la communication avec les membres des familles;
- demander à la Commission d'enquête nationale d'élaborer et de divulguer son cadre de reddition de comptes, ses rapports financiers et sa structure, et de soumettre un rapport d'étape assorti d'un processus d'évaluation.

Résolution 78/2017 – Soutien à la prolongation de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN en décembre 2017, le Conseil des femmes a appuyé l'adoption de la résolution 78/2017, qui appelait l'APN à :

- Appuyer les commissaires de l'Enquête nationale sur les FFADA en demandant une prolongation de leur mandat et une allocation budgétaire appropriée pour la poursuite de l'Enquête nationale pendant au moins deux autres années, sous réserve que les commissaires s'engagent formellement à mettre en œuvre intégralement, avant la prolongation et le remplacement de la Commissaire en chef, tous les appels à l'action contenus dans la résolution 37/2014 de l'APN « Soutien à l'initiative *Les familles d'abord* » et la résolution 57/2017 « Soutien à l'enquête

- nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées »;
- Demander au gouvernement fédéral de reprendre à zéro l'Enquête nationale en remplaçant la Commissaire en chef et en nommant sa remplaçante dans le cadre d'un processus avec la pleine participation des survivants et des familles autochtones des FFADA;
 - Demander au gouvernement fédéral de faire en sorte que les audiences aient lieu sur les terres et territoires appropriés des Premières nations afin qu'elles soient plus accessibles aux familles;
 - Demander aux commissaires de tenir les audiences consacrées aux familles dans les endroits recommandés par les familles des FFADA et d'adapter leur processus afin qu'il soit sûr et adapté aux traditions et aux langues des terres et territoires des Premières nations pour garantir le maintien des liens avec la terre.

Le 24 juillet 2017, le Conseil des femmes a rencontré la ministre Bennett de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour discuter de questions prioritaires, dont les suivantes : la sécurité et la sûreté des femmes et des filles autochtones, les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, l'autonomisation et la sécurité économique des femmes et des filles des Premières nations, diverses possibilités et priorités de partenariat et de défense des droits, ainsi que la planification des futures réunions du Conseil des femmes.

Le Conseil des femmes a participé à la réunion fédérale, provinciale et territoriale des ministres de la Condition féminine tenue le 9 novembre 2017 à Ottawa. C'était la première fois que les ministres de la Condition féminine invitaient le Conseil des femmes

à participer à cette réunion, ce qui constituait une excellente occasion pour le Conseil des femmes de discuter de ses priorités et d'explorer la possibilité d'établir des partenariats. L'ordre du jour de la réunion a inclus des discussions sur les priorités des Premières nations, des Inuits et des Métis, la violence à l'encontre des femmes et des filles autochtones et le rapport d'étape de la Commission d'enquête nationale, ainsi que la stratégie du Canada pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et le Sommet national des femmes autochtones (SNFA).

Le Conseil des femmes a également participé au deuxième Groupe de travail trilatéral nord-américain sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, qui s'est tenu le 30 novembre 2017 à Ottawa. L'objectif de ce groupe de travail est de faire avancer le débat sur l'éradication de la violence à l'encontre des femmes et des filles autochtones.

En mars 2018, le Conseil des femmes a participé à la 62^e session de la Commission de la condition de la femme au siège des Nations Unies à New York, NY. La Commission de la condition de la femme est une occasion unique pour les pays du monde entier de se réunir et de discuter de la façon d'aborder les questions clés de l'égalité des sexes, y compris la façon de défendre les droits de la personne des femmes et des filles.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

Le Conseil des femmes tiendra une réunion au cours de l'été 2018 afin de discuter de la mise en œuvre de son plan de travail, déterminer les principaux domaines prioritaires et planifier de nouvelles réunions.



Conseil national des jeunes de l'APN

Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ-APN) comprend 20 membres représentant les jeunes des Premières Nations de chacune des 10 régions de l'APN (chaque région est représentée par un membre de chaque sexe, mais le Conseil accepte tous les genres et les personnes de genre non-binaire). Cette entité nationale importante mentionnée dans la Charte de l'APN représente les jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays dans des dossiers qui les concernent quotidiennement. Le CNJ présente ses points de vue sur des questions concernant les jeunes ou non aux divers comités et groupes de travail et au Secrétariat de l'APN.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

CNJ-APN : « Appels à l'action » pour la promotion de la vie dans les communautés des Premières Nations

Dans le cadre de son engagement continu à collaborer à la mise en œuvre des « Appels à l'action », le CNJ-APN a tenu une réunion avec la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) le 30 avril 2018 pour discuter des prochaines étapes concernant la volonté de la ministre Philpott de financer des stratégies de prévention du suicide des jeunes inuits et des Premières Nations à hauteur de dix millions de dollars sur cinq ans. La DGSPNI a consulté le CNJ-APN pour obtenir une idée de la façon dont devraient être dépensés les fonds. Elle a proposé de créer un prolongement de la Stratégie Nationale de Prévention du suicide chez les Jeunes Autochtones (SNPSJA) axé sur le leadership des jeunes.

Le programme proposé serait basé sur des propositions. Des services de soutien, tels des ateliers, seraient offerts aux jeunes. Les critères seraient basés sur les « Appels à l'action » et les recommandations du

CNJ-APN. La DGSPNI envisage de demander l'avis des jeunes et des aînés avant de décider des bénéficiaires des subventions. Des micro-subventions pourraient être accordées aux personnes souhaitant présenter une demande, mais qui n'appartiennent pas à un organisme.

Le CNJ-APN s'est dit préoccupé par l'accessibilité : les Premières Nations qui ont le plus besoin d'un financement pour lancer un projet ne satisfont pas la plupart du temps les exigences. De plus, le CNJ-APN craint que les fonds destinés à ce programme ne soient absorbés par les gros organismes. Bien que le CNJ-APN ne soit pas une entité décisionnelle, la principale décision a été de continuer la discussion portant sur la participation au comité directeur afin de s'assurer que les Premières Nations reçoivent bien les fonds.

La voix des jeunes dans les politiques

Le 30 avril 2018, le CNJ-APN a tenu une réunion avec des représentants du Secrétariat de la jeunesse du Bureau du Conseil privé pour donner son avis sur l'initiative « La voix des jeunes dans les politiques », qui est actuellement en cours. Il a rappelé que les programmes destinés aux jeunes des Premières Nations doivent être créés par des jeunes des Premières Nations et que, plutôt que de parvenir à une division dans une politique générale sur les jeunes, les Premières Nations devraient posséder leur propre programme « La voix des jeunes dans les politiques ». Le CNJ-APN a accepté de poursuivre la discussion avec le Secrétariat de la jeunesse du Bureau du Conseil privé dans le but de déterminer des pratiques exemplaires permettant aux jeunes des Premières Nations de s'engager dans l'élaboration d'une politique et de programmes.

Le 30 avril 2018, le CNJ-APN a tenu une réunion avec Service jeunesse Canada afin de donner son avis sur un programme qui est en cours d'élaboration pour les jeunes des Premières Nations. Les représentants de Service jeunesse Canada ont demandé au CNJ-APN de définir les obstacles auxquels sont confrontés les jeunes des Premières Nations dans les réserves et de proposer des solutions. Voici certaines des priorités établies : l'éducation, le logement et les infrastructures, la participation des parents, la santé mentale, la santé générale, la toxicomanie, les langues et la culture.

Forum We Matter

Le 21 janvier 2018, environ 70 jeunes autochtones venant de l'ensemble du Canada, y compris des membres du CNJ-APN, se sont rassemblés au Centre Wabano, à Ottawa, avant la tenue d'une table ronde nationale sur la crise de suicides à laquelle sont confrontées les communautés. Le Forum Hope (*Espoir*) de deux jours a été organisé par We Matter (*Nous comptons*), un groupe national de jeunes qui aide les jeunes autochtones à surmonter les difficultés et la détresse mentale. La Campagne We Matter est une campagne médiatique nationale dans laquelle des Autochtones considérés comme des cas exemplaires et des partenaires de l'ensemble du Canada décrivent leurs propres expériences et la façon dont ils ont surmonté les difficultés. Ils communiquent aussi avec les jeunes Autochtones désespérés afin de les convaincre qu'il existe toujours une voix de salut. Des membres du CNJ-APN se sont entretenus avec la ministre Philpott, Services aux Autochtones Canada, pour lui donner leur avis quant aux moyens à mettre en œuvre pour soutenir au mieux leurs communautés.

Activités internes du CNJ-APN

Le CNJ-APN a tenu une de ses deux réunions annuelles les 29 et 30 avril 2018. Les membres ont examiné le mandat du Conseil et ont suggéré d'apporter des modifications pertinentes dans certains domaines. Ils ont aussi élu deux membres exécutifs

provisaires, Ronald Gamblin et Rosalie Labilloy. Le CNJ-APN finalisera ses documents de référence internes pendant sa séance de renforcement de l'esprit d'équipe qui aura lieu avant l'Assemblée générale annuelle 2018.

CNJ-APN – Secrétariat de l'APN

Le CNJ-APN continue de participer aux activités des comités et groupes de travail coordonnés par le Secrétariat de l'APN, par exemple le Comité consultatif national sur les Services à l'enfance et à la famille de l'APN, le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement de l'APN et l'Examen de l'éducation postsecondaire des Premières Nations au sein du Secteur de l'éducation. De plus, le CNJ-APN a participé au Forum national des directeurs de l'éducation de l'APN, au Forum sur l'énergie de l'APN et au Forum sur la gestion des urgences de l'APN. Il aussi participé aux activités de groupes et à des ateliers pour donner son avis et des conseils. Des renseignements sur le CNJ ont été envoyés aux directeurs et les membres du CNJ ont communiqué directement avec ces directeurs titulaires des portefeuilles respectifs afin de s'assurer que toutes les activités ayant lieu au sein du Secrétariat de l'APN sont comprises d'une manière ouverte et transparente.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le CNJ-APN continuera de travailler en collaboration avec la ministre Philpott et d'autres fonctionnaires clés à la mise en œuvre des « Appels à l'action ».
- Le CNJ-APN poursuivra sa collaboration avec les Conseils des femmes et des aînés (Trois Conseils) dans l'objectif de faire progresser et finaliser leur plan stratégique commun.
- Le CNJ-APN s'emploiera à assurer une présence significative et visible dans les activités, réunions et conférences du Secrétariat de l'APN et de ses divers sous-comités et groupes de travail. Des renseignements ont été envoyés aux directeurs

afin de leur faire connaître les responsables des portefeuilles correspondants du CNJ. Des téléconférences ont été organisées pour faciliter l'établissement de relations; d'autres téléconférences suivront.

- Le CNJ-APN tiendra deux journées de renforcement de l'esprit d'équipe les 21 et 22 juillet 2018 à Squamish, en Colombie-Britannique.
- La prochaine réunion du CNJ aura lieu le 23 juillet 2018 à l'Assemblée générale annuelle; les membres éliront les nouveaux cadres et coprésidents.
- Le Sommet national des jeunes de l'APN 2018 est prévu en août 2018.
- Le CNJ-APN étudiera la possibilité d'établir un partenariat avec Katimavik, conformément à la résolution 91/2016, *Appui à un partenariat entre Katimavik et le Conseil national des jeunes de l'APN*.



Rapport de la directrice générale



Rapport de la directrice générale

She:kon, Bienvenue!

Je suis très heureuse de vous accueillir à la 39^e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN), qui a lieu au Centre des congrès de Vancouver, à Vancouver (Colombie-Britannique). Cette année est particulière car il s'agit d'élire le Chef national de l'APN. Alors qu'une certaine effervescence commence déjà à se faire sentir, nous avons mis en œuvre des plans pour permettre au très grand nombre de Chefs, de mandataires, de conseillers et de délégués présents à l'AGA d'accomplir leur devoir dans les meilleures conditions. L'élection aura lieu le 25 juillet 2018 et sera placée sous la surveillance de la directrice générale des élections, Madame Loretta J. Pete Lambert, membre la Première Nation de Little Pine, en Saskatchewan.

J'occupe le poste de directrice générale de l'APN déjà depuis plus d'un an. Il ne fait aucun doute que l'exercice 2017-2018 a été une année sans précédent sur le plan du changement car les efforts ont été concentrés sur la réconciliation et une approche fondée sur les droits par l'intermédiaire respectivement des Appels à l'action (94) de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Pour la première fois, le gouvernement fédéral applique une méthode travail collaboratif entre ses ministères et entre les directions de chaque ministère; il est en train d'adopter rapidement une « approche pangouvernementale » à tous les niveaux. Il a aussi changé sa façon de travailler avec les peuples autochtones et fait la distinction dans ses activités entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis. L'élaboration conjointe (travailler conjointement avec le gouvernement fédéral) est devenue une nouvelle façon de modifier les politiques, les lois, les règlements, les programmes et les modes

de financement dans les ministères fédéraux et les systèmes du Parlement.

Les Chefs en assemblée et le Comité exécutif de l'APN sont les organes décisionnels de l'APN. Le Chef national et les dix Chefs régionaux constituent le Comité exécutif, et les présidents des trois Conseils (femmes, aînés et jeunes) participent aux activités du Comité exécutif à titre de conseillers. Le Secrétariat de l'APN a évolué et comprend maintenant 12 secteurs. Relevant du Chef national et du Comité exécutif, il regroupe le bureau de la directrice générale et les 12 secteurs suivants : Finances, TI/Archives; Communications; Affaires juridiques et justice; Politiques et recherche; Développement économique; Éducation; Environnement; Santé; Logement, infrastructures et gestion des urgences; Langues; Développement social; Terres, territoires et ressources. Chaque secteur est dirigé par un directeur et le personnel de chaque secteur travaille avec les Comités de Chefs et les Groupes techniques correspondants des dix régions de l'APN.

Durant l'exercice, le Chef national et les Chefs régionaux ont tenu huit réunions du Comité exécutif. Ils ont participé à des discussions très constructives et ont assuré un leadership positif en faisant progresser des initiatives nationales soutenues par les résolutions des Chefs en assemblée de l'APN. Une réunion spéciale a eu lieu le 1^{er} mars 2018, au cours de laquelle le Chef national et le Comité exécutif national ont approuvé le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2018-2019. Par leurs travaux, le personnel et les conseillers du Secrétariat de l'APN ont contribué à la progression de ces initiatives dans divers domaines, dont les langues autochtones, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, la protection de l'enfance et le Principe de Jordan, les

relations financières, les politiques et lois fédérales, l'élimination de l'écart socioéconomique, les 94 Appels à l'action de la CVR, les services de police des Premières Nations, la sécurité publique, les revendications particulières, les ajouts aux réserves, la santé et le mieux-être, le logement, la qualité de l'eau potable, les services d'urgence, le marché du travail des Premières Nations l'environnement et les changements climatiques, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le cannabis, le jeu, la justice, le renouvellement de la Charte de l'APN, les traités modernes et l'édification des nations. Il me fait plaisir d'annoncer que l'APN a été en mesure de rembourser complètement le déficit existant au cours du présent exercice financier.

Ces initiatives ont permis d'accomplir des progrès : les comptes-rendus des divers secteurs compris dans le présent rapport annuel soulignent les nombreuses réalisations clés pendant l'exercice 2017-2018. Vous êtes aussi invités à consulter le site Web de l'APN (www.afn.ca) pour voir les mesures qui ont été prises. Cependant, il reste encore beaucoup de travail à faire. Les Premières Nations commencent à faire connaître leurs points de vue et leurs situations et à panser les plaies laissées par les pensionnats indiens, la *Loi sur les Indiens* et le colonialisme. Un changement profondément ancré dans la santé et le mieux-être deviendra la norme. Les Premières Nations vivent une période très exaltante car de véritables discussions sur leurs objectifs et leur avenir ont été lancées.

Ce fut un honneur de servir les Chefs et les Premières Nations du Canada. Sous l'impulsion du leadership du Chef national, du Comité exécutif et des Chefs en Assemblée, je ne doute pas que nous sommes sur la bonne voie pour réussir. En travaillant avec un personnel aussi compétent et dévoué, l'APN continuera de faire une différence. *Travailler ensemble : Nos droits, notre manière, notre avenir* est le thème de l'AGA cette année.

Je vous souhaite de passer des moments très agréables et très instructifs durant l'AGA! Ne manquez pas de visiter la foire commerciale et d'établir de nouvelles relations! Je vous donne rendez-vous à l'AGA!

Nia:wen

Paulette Tremblay, Ph.D., IAS.A, APAA



Rapports des Secteurs



Secteur des communications

Le mandat du Secteur des communications de l'APN est de veiller à ce que toutes les Premières Nations reçoivent en temps opportun toutes les informations pertinentes sur des questions, des priorités, des politiques et des décisions, tant à l'échelle de l'APN qu'internationale, nationale, provinciale, régionale et locale, qui ont une incidence sur les Premières Nations. Le Secteur s'acquitte de plusieurs tâches au sein de l'APN en matière de communications, notamment la planification stratégique des communautés, les relations avec les médias et le public, la sensibilisation du public, ainsi que la coordination et la production de publications, de vidéos et de traductions. Il offre soutien et assistance à tous les secteurs de politique au sein de l'APN sur le plan des communications, ainsi qu'au bureau du Chef national.

Le Secteur des communications distribue des informations par la voie d'une grande variété de format et de services de diffusion, que ce soit sous forme imprimée, vidéo ou audio, par envois multiples de télécopies et de courriels, par Internet, et par l'entremise des médias autochtones et non autochtones ainsi que des médias sociaux. L'APN collabore également avec le Secteur de la TI pour s'assurer que les documents sont transmis au webmestre de l'APN et affichés sur le site Web.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Médias et relations publiques

Le Secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication et de planification pour l'ensemble de l'APN, en fonction des directives émises et des mandats conférés par les Premières Nations, ainsi que des stratégies pour promouvoir des initiatives, des

questions, des rassemblements et/ou des activités particulières. Il travaille à la production de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des gouvernements, des médias et du public en général au sujet des activités et des positions de l'APN, ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le Secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale ainsi qu'internationale dans certains cas précis. Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le Secteur des communications a préparé et distribué plus de 100 communiqués de presse, déclarations et avis aux médias. Il prépare également des infocapsules, des allocutions, des documents d'information, des lettres ouvertes, des lettres aux éditeurs et des éditoriaux sur des questions d'actualité et prioritaires.

Le Secteur des communications contribue à la préparation des notes d'allocution du Chef national et des porte-paroles de l'APN à l'occasion de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont les gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations, des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux et les gouvernements fédéral et provinciaux.

Par l'entremise de divers médias, imprimés, audiovisuels, sociaux et axés sur Internet, le Secteur des communications favorise une sensibilisation accrue aux enjeux des citoyens des Premières Nations. Parmi ses nombreuses activités d'information et de relations avec les médias, il a tenu des séances d'information et participé à des entrevues et des comités de rédaction

pour mieux expliquer et faire comprendre les activités de l'APN ainsi que les préoccupations des Premières Nations.

Le Secteur des communications surveille quotidiennement les médias pour déceler, analyser et évaluer la couverture dont font l'objet les Premières Nations et les questions autochtones. Au cours de l'année écoulée, plusieurs événements ont donné lieu à une couverture médiatique nationale et internationale pour l'APN, notamment l'établissement de nouvelles relations avec les gouvernements, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la santé et le mieux-être des enfants des Premières Nations (y compris la décision du Tribunal canadien des droits de la personne et le Principe de Jordan), les langues autochtones, l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, l'éducation, l'appel à des excuses papales pour les pensionnats indiens et au renoncement aux doctrines de la découverte et de Terra Nullius, une nouvelle approche envers les relations financières, la santé, le logement et les infrastructures, et le développement des ressources, entre autres.

Sensibilisation du public

Le Secteur des communications s'efforce de sensibiliser la population canadienne et de susciter une meilleure compréhension des enjeux des Premières Nations et du rôle, des responsabilités et des activités de l'APN. L'APN est consciente de ce que les Premières Nations ont des besoins variés en matière de communication et utilisent des moyens divers pour accéder aux informations souhaitées. Pour cette raison, l'APN a recours à divers médias, tant traditionnels et que nouveaux, en vue de diffuser ces informations le plus largement possible, notamment au moyen de télécopies, d'envois ciblés ou multiples de courriels, de son site Web et des médias sociaux.

L'APN publie régulièrement des comptes rendus de ses activités et de celles du Chef national, ainsi que sur le travail en cours au bureau national. Les communiqués

sont distribués par télécopieur et par courriel à toutes les Premières Nations, aux organisations provinciales et territoriales (OPT) et aux conseils tribaux, en plus d'être diffusés par l'entremise des médias sociaux et affichés en ligne.

Depuis le dernier rapport annuel, le poste de webmestre de l'APN a été transféré au Secteur de la TI, où la gestionnaire de la TI supervise la gestion et la mise à jour du site Web. Les communications soutiennent le site Web de l'APN (www.afn.ca) par des mises à jour régulières en vue de transmettre les informations les plus récentes sur les activités et les priorités de l'APN.

L'APN continue de diffuser en direct sur le Web, à l'interne, toutes les assemblées et les principaux rassemblements, dont certains sont interactifs et accessibles à l'auditoire en ligne. Parmi les webdiffusions de l'année écoulée : l'Assemblée générale annuelle (juillet 2017), Valoriser les Premières Nations et les personnes handicapées des Premières Nations (septembre 2017 et février 2018), le discours du Chef national lors de la Vigile des familles de Sœurs par l'esprit (octobre 2017), la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (novembre 2017) et les Assemblées extraordinaires des Chefs (décembre 2017 et mai 2018).

L'APN a engagé au printemps 2018 une coordonnatrice des communications en vue de mettre l'accent sur les médias sociaux que l'APN utilise de plus en plus : Twitter ([AFN_updates](https://twitter.com/AFN_updates)), comptant plus de 42 400 abonnés et la page Facebook de l'APN ([Assembly of First Nations/Assemblée des Premières Nations](https://www.facebook.com/AssemblyofFirstNations/)) qui rassemblait plus de 48 000 abonnés à la fin de juin 2018. Des vidéos sont aussi affichées sur les médias sociaux, dont la chaîne [YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCvWqLp8v8v8v8v8v8v8v8v8) de l'Assemblée des Premières Nations qui compte plus de 640 abonnés. Le Chef national dispose de sa propre page sur Facebook et de son propre compte Twitter, qui sont distincts des comptes de l'APN et administrés par le bureau du Chef national.

Des renseignements d'intérêt public sont aussi distribués à plus de 1750 utilisateurs au moyen du service de souscription par courriel (listserv). L'inscription à ce service est offerte sur le site Web de l'APN.

Le Secteur des communications propose aussi la coordination de services de rédaction, d'édition électronique et de production au Secrétariat de l'APN, et produit des messages vidéo en vue de leur diffusion sur le site Web de l'APN, sur YouTube et à l'occasion d'activités externes.

Stratégies de communication

Le Secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des stratégies de communication de l'APN, ainsi que des stratégies et des plans de communication ciblés concernant des événements, des enjeux et des initiatives spécifiques. Il offre des conseils, des recommandations et un soutien en matière de communication à tous les secteurs de politique au sein du Secrétariat de l'APN, ainsi qu'au bureau du Chef national. Des conseils et des recommandations en matière de communication sont aussi offerts, dans la mesure du possible, aux Premières Nations qui en font la demande.

Depuis 2018, le Secteur des communications de l'APN s'engage dans des projets de recherche sur l'opinion publique avec les publics autochtones et non autochtones. Cette recherche permettra de mieux définir toutes les stratégies de communication.

Traduction

Le Secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble du public en général et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de nature publique (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français. La traduction

en d'autres langues est coordonnée selon les besoins. Les projets de traduction complétés pendant l'exercice financier 2017-2018 ont totalisé 642 399 mots.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuite des efforts et des initiatives en matière de relations publiques et avec les médias.
- Publication de bulletins et autres documents d'information publique.
- Recours accru et encore plus efficace aux nouveaux médias tels que Facebook, Twitter, YouTube ainsi qu'aux applications mobiles.
- Surveillance accrue des médias imprimés, audiovisuels et sociaux à l'aide de nouveaux outils analytiques.
- Initiatives de sondage de l'opinion publique pour définir les activités stratégiques de communication.
- Poursuite de la révision et mise en page des publications de l'APN.
- Poursuite de la traduction vers le français de documents d'intérêt public.
- Aide aux mises à jour régulières du site Web de l'APN.
- Recours accru à la capacité interne de diffusion en direct et de production vidéo.

Secteur économique



Le secteur économique est axé sur le développement économique, le commerce, les options de revenus, le développement de la main d'œuvre et des ressources humaines, l'agriculture et la connectivité. Il coordonne les efforts de l'APN concernant les personnes handicapées des Premières Nations (PHPN). Au cours des dernières années, les Chefs en assemblée ont adopté des résolutions nationales sur l'importance du partage des recettes de l'exploitation des ressources, les nouveaux investissements, les communautés électroniques, l'approvisionnement, le commerce international, l'agriculture, la création de la richesse et la durabilité.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les Premières Nations et le développement énergétique

Les occasions et la réglementation associées au développement et à la transmission des ressources énergétiques intéressent beaucoup les Premières Nations. Le développement des ressources naturelles et la transition vers une économie axée sur une énergie propre sont des éléments essentiels de la prospérité économique du Canada et plusieurs Premières Nations veulent exploiter ou ont déjà commencé à exploiter une énergie non polluante.

La résolution 55/2017 de l'APN demande l'élaboration d'une stratégie énergétique par les Premières Nations et demande au premier ministre du Canada, des provinces et des territoires d'inclure de façon significative les Premières Nations dans l'élaboration de stratégies énergétiques et de processus de planification régionaux, nationaux et internationaux par la création de mécanismes concrets pour assurer la participation pleine et effective des Premières Nations à la mise en œuvre de ces processus.

Au mois d'octobre 2017, l'APN a organisé une réunion d'une journée pour discuter du point de vue et des priorités des Premières Nations sur le développement énergétique. Cette réunion coïncidait avec l'événement *Génération Énergie* de Ressources naturelles Canada. La réunion a permis aux leaders et aux professionnels de l'énergie des Premières Nations de discuter du rôle des Premières Nations dans une économie à faibles émissions de carbone et a souligné l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie énergétique par les Premières Nations. La conversation a mis l'accent sur l'importance d'une perspective à long terme et du respect des droits ancestraux et issus de traités, du partage de l'information et de la nécessité d'un renforcement des capacités des Premières Nations lors de l'étude des projets énergétiques au Canada.

Pour appuyer ce processus, l'APN a préparé une ébauche de document sur les options proposées qui explore les questions de fond relatives à la création d'une stratégie énergétique des Premières Nations qui sera proposée au Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'APN. Les principaux thèmes et les recommandations communes des secteurs par rapport au secteur de l'énergie sont en attente de la validation de validation et de soutien par le CCDE.

Relations commerciales

Les droits inhérents au commerce et à l'établissement de relations commerciales continuent d'être une priorité pour les Premières Nations. Les considérations stratégiques relatives aux relations commerciales des Premières Nations doivent être basées sur le droit inhérent au commerce au sein d'une nation et entre les Nations. L'article 20 (1) de la Déclaration des

Nations Unies sur les droits des peuples autochtones stipule que « Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de développer leurs systèmes ou institutions politiques, économiques et sociaux, de disposer en toute sécurité de leurs propres moyens de subsistance et de développement et de se livrer librement à toutes leurs activités » comme le prévoit l'article 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Le travail de l'APN sur les relations commerciales appuie la mise en œuvre de résolutions sur le développement économique et l'expansion du commerce adoptées par les Chefs en assemblée. Ces résolutions, qui incluent la résolution 36/2017, *Relations commerciales des Premières Nations*, et la résolution 104/2017, *Établir un Comité consultatif des Premières Nations en vertu de l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement*, affirment le droit inhérent au commerce des Premières Nations et ordonnent la promotion de la croissance économique des Premières Nations et l'élaboration d'options pour atteindre une plus grande indépendance économique.

Au mois d'août 2017, le Chef national Perry Bellegarde a été invité à se joindre au Conseil de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Il s'agissait d'une nouvelle occasion de promouvoir le point de vue des Premières Nations et d'assurer le respect des droits et des intérêts des Premières Nations. En tant que membre du Conseil de l'ALENA, le Chef national Bellegarde a fait pression pour l'inclusion d'un chapitre sur les peuples autochtones dans l'ALENA et a demandé un engagement auprès des Premières Nations qui s'alignerait avec les droits des Premières Nations en vertu de la *Constitution* canadienne et des lois internationales.

En s'appuyant sur l'inclusion proposée d'un chapitre sur les peuples autochtones dans l'ALENA, le Canada a annoncé le concept d'un chapitre sur le commerce et les peuples autochtones dans le cadre des négociations de l'Accord de libre-échange de l'Alliance du Pacifique. L'Accord de libre-échange de l'Alliance du Pacifique est

en cours de négociation avec la Colombie, le Chili, le Pérou, le Mexique et les membres associés : le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande et la République de Singapour. Le Canada a aussi entamé des négociations dans le but de conclure un Accord global de libre échange entre le Canada et les pays du Mercosur qui pourrait inclure un chapitre sur les peuples autochtones. Des considérations additionnelles doivent être incluses dans les délibérations concernant un chapitre sur les peuples autochtones en vue de la protection des droits des peuples autochtones au Canada et dans les pays du Mercosur. Le Mercosur est un bloc commercial de l'Amérique du Sud composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay.

L'APN continue d'être conseillée par le CCDE sur les questions relatives aux relations commerciales des Premières Nations et continue de souligner que les droits des peuples autochtones doivent être respectés, être enchâssés dans les accords commerciaux modernes et être vus comme un aspect essentiel du développement durable. Les activités proposées incluent des dialogues plus approfondis sur l'élaboration d'une stratégie commerciale des Premières Nations avec les leaders et les experts en commerce des Premières Nations.

Agriculture

Au mois de juillet 2016, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 47/2016, *Accès des Premières Nations aux opportunités économiques par l'entremise d'une stratégie agricole des Premières Nations*. Cette résolution ordonne à l'APN d'entamer des discussions avec le gouvernement du Canada, plus précisément avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). AAC reconnaît l'importance de faciliter la discussion sur l'agriculture des Premières Nations et d'encourager la participation des Premières Nations à tous les aspects du secteur agricole.

Tout au long de l'année 2017, l'APN a établi une relation de travail avec AAC afin d'identifier une voie pour l'élaboration d'une stratégie agricole pour les

Premières Nations. Conformément à une résolution à cet effet, l'APN étudie des méthodes pour encourager les leaders des Premières Nations et AAC à collaborer pour faire avancer cette stratégie. AAC a donc organisé deux séances d'information sur l'agriculture pour les Premières Nations afin de sensibiliser ses membres et créer des liens entre les leaders des Premières Nations, les spécialistes de l'agriculture et AAC. Ces séances d'une journée ont permis aux représentants du ministère et des Premières Nations de se rencontrer et d'entamer un dialogue sur les programmes existants d'AAC, sur le soutien offert et sur les lacunes vis à vis des Premières Nations au sein des départements ministériels d'AAC.

À son Assemblée générale annuelle de 2017, l'APN a organisé une séance de dialogue et de stratégie agricole pour les Premières Nations où les Chefs et les techniciens ont sondé les opinions afin d'orienter l'élaboration de la stratégie agricole des Premières Nations. Les commentaires et les recommandations fournis au cours de la séance ont permis de recueillir de l'information en vue d'orienter l'information transmise aux groupes de travail régionaux sur l'agriculture. Les activités clés incluaient une analyse environnementale et la collecte d'informations sur l'état actuel des programmes et des services agricoles offerts aux Premières Nations, tant par le gouvernement que par d'autres sources.

Développement des ressources naturelles

L'ancienne Chef régionale par intérim Maureen Chapman a représenté l'APN à la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines (CMEM) de 2017. À cet événement, la Chef régionale et d'autres délégués autochtones ont eu l'occasion de discuter avec des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) et de faire connaître les priorités des Premières Nations en matière de ressources naturelles. Cela inclut le besoin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie énergétique des Premières Nations et de souligner les préoccupations au sujet

des mécanismes de règlement des différends entre un investisseur et la Partie contractante d'accueil qui ont des répercussions sur les droits ancestraux et issus de traités. À la CMEM, les ministres FPT ont convenu d'élaborer un Plan canadien pour les minéraux et les métaux afin de coordonner la formulation de politiques sur les ressources naturelles. L'APN surveille l'élaboration de ce plan et a formulé des commentaires au nom des Premières Nations concernant cette initiative FPT.

Au mois de septembre 2017, l'APN et le Chef Bill Williams de la Nation Squamish ont participé au Forum FPT du Conseil canadien des ministres des forêts auquel assistaient le ministre des Ressources naturelles, Jim Carr, et les ministres FPT. Le forum était une occasion de promouvoir les perspectives, les intérêts et les priorités des Premières Nations concernant l'industrie forestière.

Un groupe de travail sur le développement des ressources naturelles (groupe de travail) a été créé en décembre 2013. Le mandat de ce groupe s'est terminé en mars 2015. Le groupe de travail a rédigé un rapport intitulé *Les Premières Nations et l'exploitation des ressources naturelles : Instaurer un changement positif et important* (mars 2015). Le rapport ne se voulait pas une analyse concluante des sujets abordés, mais plutôt un point de départ pour un dialogue plus approfondi. Les thèmes du rapport sont la gouvernance, l'environnement, la prospérité et les finances.

Réunion des premiers ministres sur l'économie

Le 3 octobre 2017, le Chef national Bellegarde et une délégation de l'APN ont rencontré le premier ministre Trudeau et les premiers ministres provinciaux. Ils ont discuté de partage des recettes de l'exploitation des ressources et de partage des recettes; de changements d'orientation relativement à l'émission de permis pour les projets majeurs; d'avantages en matière de revenu; de partage; de capitaux propres; du cannabis comme

élément émergeant de l'économie; du développement économique dans les réserves urbaines et du besoin de dialoguer pour résoudre la question des droits inhérents, des titres et des domaines de compétence des Premières Nations.

Développement des ressources humaines

Le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH), conformément au mandat qui lui a été confié par la résolution 32/2017, *Stratégie relative au marché du travail propre aux Premières Nations* adoptée par les Chefs en assemblée, continue d'offrir leadership et orientation pour une Stratégie sur le marché du travail pour les Premières Nations (SMTPN) à la fois nouvelle et distincte. Le CCDRH a amené des changements positifs par cette résolution, incluant des ressources additionnelles et une stratégie sur le marché du travail pour une période de dix ans. Le CCDRH continuera de travailler à la mise en œuvre de cette résolution nationale au cours des mois à venir.

Le CCDRH a rencontré l'honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, à deux reprises pour lui faire savoir que les Premières Nations ont décidé d'adopter une nouvelle approche du développement du capital humain centrée sur une relation de gouvernement à gouvernement qui reconnaît l'autorité et les domaines de compétence des Premières Nations en matière de gouvernance et de prestation de services à ses citoyens, peu importe leur lieu de résidence. La création d'un conseil et d'un secrétariat du marché du travail des Premières Nations a été présentée comme un élément clé de cette relation pour offrir une orientation et du soutien en matière de gestion et de capacité pour les Premières Nations. Les Premières Nations sont fortement d'accord avec le fait que des accords de transfert financier doivent remplacer les accords de contribution annuels qui existent actuellement. Plusieurs continuent d'être très favorables à un financement indexé en fonction du taux d'inflation et des augmentations de la population

pour assurer de la stabilité et permettre de mesurer la capacité et le rendement. À ces réunions, la ministre Hajdu a reconnu et appuyé l'orientation exprimée par le CCDRH et a accepté de continuer à collaborer avec le Comité vers une transition menant au succès.

Le gouvernement du Canada a reconnu l'importance d'une approche basée sur une identité distincte qui reconnaît les besoins uniques des Premières Nations. Le budget de 2018 comporte un poste pour les Premières Nations qui assurera 1,1 milliard de dollars sur cinq ans et 235,7 millions de dollars de manière continue pour assurer une meilleure formation débouchant sur des emplois de qualité et lucratifs plutôt qu'un réemploi rapide et veiller au succès professionnel à long terme.

Le CCDRH a indiqué à la ministre Hajdu que le budget de 2018 est un bon point de départ en termes d'investissements nécessaires, mais que le financement ne tient pas compte de l'inflation et des augmentations de population et ne prévoit pas de sommes outre le financement du programme pour un conseil du marché du travail des Premières Nations et la capacité, conformément aux recommandations des Premières Nations. L'APN devra étudier ses demandes pour le budget de 2019-2020.

Conformément à l'orientation fournie par la résolution 32/2017 de l'APN, le secteur économique de l'APN a organisé des groupes de travail techniques auxquels participent des signataires aux accords sur le marché du travail des Premières Nations et des représentants des Premières Nations. Ces groupes de travail incluent les suivants : un groupe de travail sur un conseil et un secrétariat du marché du travail pour étudier la planification, le concept et le rôle d'un éventuel conseil et secrétariat du marché du travail qui fournirait leadership et capacité; un groupe de travail en communications axé sur la diffusion de l'information sur la politique et l'approche de gouvernance proposées pendant la transition vers une nouvelle structure du marché du travail et un groupe de travail

sur le modèle financier axé sur l'établissement d'une méthodologie de répartition à la fois juste et équitable.

Un Forum national du marché du travail des Premières Nations est en cours de planification. Il se tiendra au mois d'août 2018 pour faire état de l'avancement de l'élaboration conjointe et de la mise en œuvre des exigences du nouveau cadre à la base de la nouvelle SMTPN distincte.

Le CCDRH continue d'exiger que la ministre octroie des ressources pour soutenir une nouvelle structure de gouvernance – un conseil et un secrétariat du marché du travail des Premières Nations non compris dans le financement du programme sur le marché du travail des Premières Nations. La création de ce conseil du marché du travail servirait de pont entre les organismes de services des Premières Nations et le gouvernement du Canada, remplacerait dans ce rôle Service Canada et contribuerait à transférer complètement vers les Premières Nations l'autorité en matière de programmes sur le marché du travail.

Personnes handicapées

Le CCDRH donne des conseils et apporte un appui sur les questions relatives aux personnes handicapées. L'APN a mené des activités de sensibilisation et a recueilli l'avis de personnes handicapées des Premières Nations (PHPN) et du leadership des Premières Nations dans le but de cerner la définition d'une Première Nation inclusive et accessible pour les PHPN et pour les gouvernements des Premières Nations.

Le gouvernement du Canada a entamé un processus de mobilisation en vue de l'élaboration d'une Loi fédérale en matière d'accessibilité. Quelques uns des thèmes abordés par cette Loi sont l'emploi, l'approvisionnement en biens et services, la prestation de programmes et de services, le transport, l'environnement bâti, l'information, les communications et la technologie. Ce nouveau projet de loi devrait être

déposé à la Chambre des communes au début de l'été 2018.

Le travail de l'APN est guidé par plusieurs résolutions concernant les personnes handicapées adoptées par les Chefs en assemblée. Entre autres, la résolution 55/2016 de l'APN, *Loi fédérale sur l'accessibilité pour les Premières Nations*, qui demande au gouvernement fédéral d'appuyer un processus d'engagement distinct pour les Premières Nations, et la résolution 105/2016 de l'APN, *Création du Bureau des Premières Nations de la condition des personnes handicapées au sein de l'APN et mise sur pied d'un groupe de travail consultatif régional sur la condition des handicapés*, qui recommande des appuis politiques et la création d'un groupe de travail régional consultatif concernant les personnes handicapées. La résolution 98/2017 de l'APN, *Loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations*, confirme de nouveau les efforts, la collaboration et les investissements nécessaires. Plus récemment, la résolution 8/2018 de l'APN, *Des ressources pour une mobilisation sur une loi distincte des Premières Nations sur l'accessibilité* a été adoptée. Elle réitère le besoin de renforcement des capacités régionales, de l'inclusion du langage ASL (American Sign Language) dans les événements futurs de l'APN et de l'établissement d'un Centre d'excellence pour soutenir les pratiques, les programmes et les données qui ont un brillant avenir.

Les activités de l'APN visant à recueillir les opinions des gouvernements des Premières Nations et des personnes handicapées des Premières Nations (PHPN) incluent l'élaboration d'un guide de discussion à l'intention des Premières Nations, un document d'information sur les lois, une analyse environnementale et un examen de la documentation, ainsi que trois cyber-séminaires nationaux, plusieurs sondages et des entrevues auprès des intervenants clés. L'APN a organisé une séance de stratégie et de dialogue sur la Loi sur l'accessibilité dans le cadre de l'Assemblée extraordinaire des Chefs du 2 mai 2018 à Gatineau au Québec. Ont participé à la séance des Chefs et des personnes handicapées des Premières

Nations ainsi que des représentants du gouvernement fédéral, des régions de l'APN et d'autres délégués. Les activités soutiennent l'élaboration de lois distinctes sur l'accessibilité pour les Premières Nations qui répondent aux besoins particuliers des PHPN et des gouvernements des Premières Nations. Cela s'ajoute à l'habilitation des PHPN, des gouvernements des Premières Nations, des familles, des pourvoyeurs de soins, des administrateurs de programmes, des éducateurs spécialisés et d'autres.

Les priorités et les thèmes des Premières Nations ont été identifiés au cours du processus de mobilisation. Ces priorités ont souligné l'incidence croissante des handicaps chez les citoyens des Premières Nations et la nécessité de recueillir des données à jour; le respect du droit à l'autodétermination et des droits constitutionnels, inhérents et issus de traités; l'affirmation de la relation de gouvernement à gouvernement et le besoin d'écrire notre histoire et de décoloniser le processus législatif. Des thèmes transversaux ont été soulignés, notamment le logement, la préparation aux situations d'urgence, le changement climatique, l'éducation, l'emploi, le principe de Jordan, les services de santé non assurés, la protection des droits de la personne, les déterminants de la santé, la sécurité culturelle et une approche basée sur les forces. L'APN a aussi entendu que ses processus doivent permettre aux PHPN de s'exprimer directement, qu'il est important d'étudier le processus de législation distincte avec une approche multidimensionnelle et de créer de la capacité et des ressources durables à long terme afin de permettre la création de lois distinctes sur l'accessibilité pour les Premières Nations et d'habiliter les PHPN et les gouvernements des Premières Nations.

Communauté électronique des Premières Nations

Le CCDE de l'APN se penche aussi sur les questions de connectivité des Premières Nations et milite pour un accès accru aux technologies de l'information et des communications (TIC) par les Premières Nations. Les résolutions 11/2006, 16/2008 et 53/2011 définissent

l'orientation pour la promotion de programmes, de services et d'investissements adéquats en TIC pour les Premières Nations. La stratégie des Premières Nations en matière de communauté électronique est à la base de la planification pour la promotion d'une infrastructure, de capacités et de gestion de la connectivité pour les collectivités des Premières Nations. Le portefeuille n'est toujours pas financé à l'APN, ce qui a limité les activités en ce qui a trait aux discussions nationales et aux initiatives stratégiques.

Projet de recherche Action contre la pauvreté (PRACP)

Le CCDE de l'APN a mis sur pied un comité d'experts conseils dont le but est d'éradiquer la pauvreté chez les Premières Nations. Dans le cadre de ses activités, le comité a réussi à obtenir une subvention de recherche de cinq ans des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et de l'Institut de la santé des Autochtones (ISA) pour financer une initiative de recherche interventionnelle, le Projet de recherche Action contre la pauvreté (PRACP). Le projet a réuni des chercheurs autochtones et non autochtones d'universités d'un bout à l'autre du Canada qui ont collaboré pour concevoir et mettre en œuvre un plan stratégique visant à créer une base économique durable et améliorer le bien être des participants.

En partenariat avec l'APN, le projet a identifié cinq Premières Nations bénévoles de différentes régions du pays et à différentes étapes de développement communautaire qui avaient, pour la plupart, des économies émergentes ou en développement. Le projet était axé sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement communautaires visant à cerner des déterminants fondamentaux de santé et de bien être.

Le projet est terminé et un certain nombre de connaissances et de perspectives clés ont été recensées : l'établissement de relations basées sur le respect et la confiance avec les Premières Nations dans le cadre du processus de développement communautaire; objectifs des Premières Nations

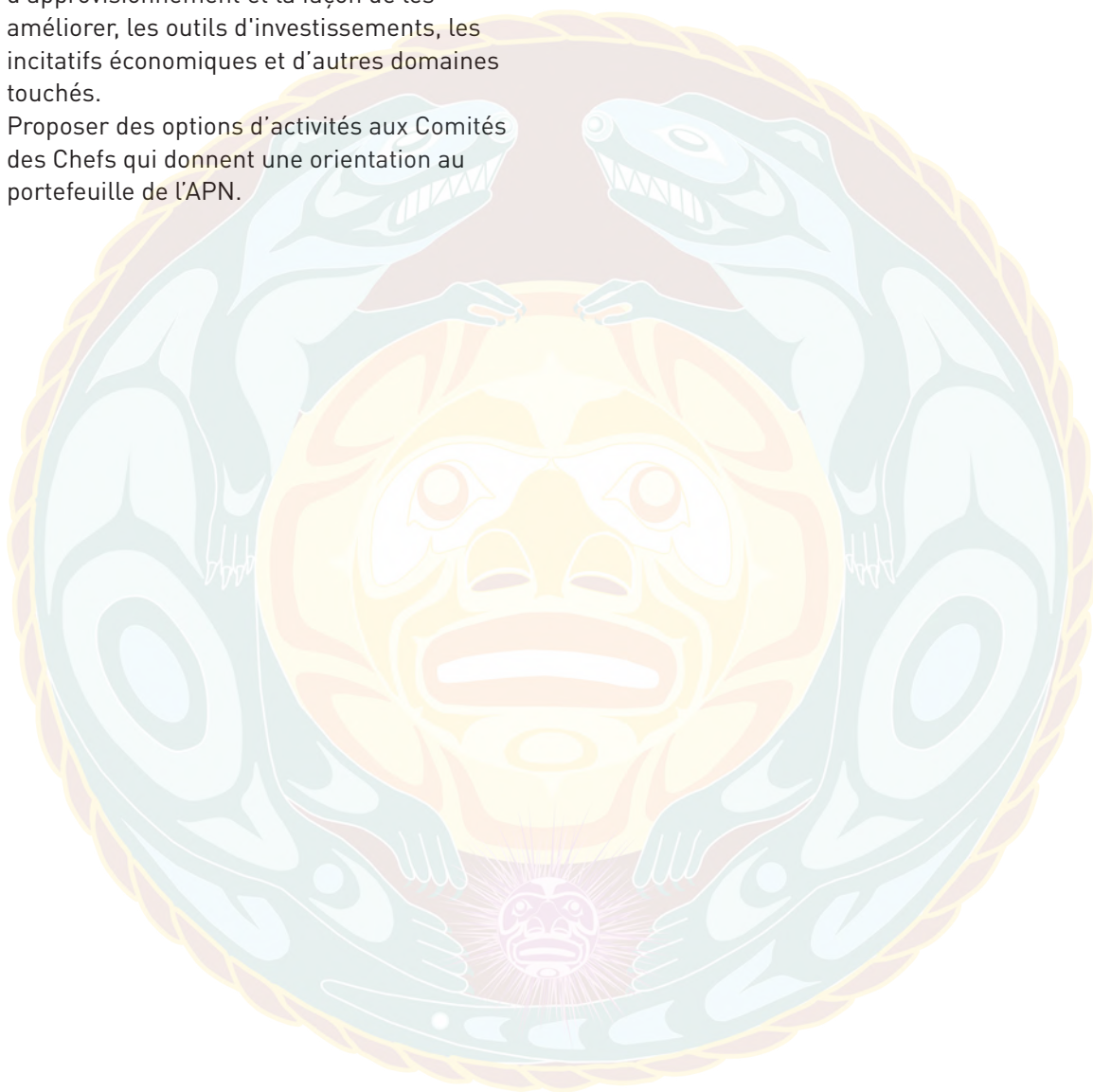
pour le processus de développement communautaire et stratégies pour la concrétisation de leur vision; perspectives sur le modèle de développement qui reconnaît la diversité des approches des Premières Nations participantes; l'importance d'étapes définies par la collectivité et de l'établissement de relations pour accéder aux ressources; le modèle de développement en contexte de travail dans d'autres pays; et des perspectives sur l'absence de concordance entre les politiques des organismes subventionnaires nationaux et les universités, d'une part, et les exigences de la recherche participative basée dans la collectivité, d'autre part.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer le dialogue entre les Premières Nations au sujet d'un développement énergétique responsable comme pierre angulaire de la stratégie énergétique des Premières Nations.
- Continuer de collaborer avec le leadership des Premières Nations, ses techniciens et EDSC pour définir une stratégie de communications et de mise en œuvre d'une nouvelle stratégie sur le marché du travail pour les Premières Nations d'ici le 1^{er} avril 2019.
- Continuer de militer pour l'inclusion d'un chapitre sur les peuples autochtones dans l'ALENA et l'inclusion de chapitres sur les peuples autochtones dans de futurs accords de libre échange.
- En attendant la confirmation du financement, recueillir les opinions des leaders et des experts en commerce des Premières Nations sur une stratégie globale de facilitation du commerce.
- Collaborer, lorsque cela est possible, avec le Congrès national des Indiens d'Amérique (NCAI) sur les questions commerciales et les options de revenus.
- Obtenir le financement de la deuxième phase d'AAC pour continuer le travail en cours des Premières Nations et de l'APN.
- Coordonner avec les Chefs régionaux pour nommer des participants à chacun des groupes de travail régionaux sur l'agriculture.
- Élaborer une ébauche de stratégie agricole basée sur les recommandations des groupes de travail régionaux.
- Continuer les discussions avec les gouvernements et les personnes handicapées des Premières Nations sur une loi distincte des Premières Nations sur l'accessibilité et élaborer des propositions pour accroître les occasions de mobilisation au sein des Premières Nations et dans les régions.
- Continuer de déployer des efforts pour rapprocher des agences intergouvernementales ou interministérielles pour favoriser un travail de collaboration pour faire évoluer les questions relatives aux personnes handicapées.
- Continuer de demander du financement à long terme dans le cadre du budget fédéral de 2019-2020 pour faire progresser la loi distincte des Premières Nations sur l'accessibilité et le renforcement des capacités des gouvernements et des régions des Premières Nations.
- Continuer de militer en faveur des priorités des Premières Nations en matière de connectivité et chercher des occasions pour présenter au gouvernement la perspective et les recommandations des Premières Nations sur les questions de connectivité.
- Se fonder sur les résultats du PRACP pour faire connaître les priorités des Premières Nations et contribuer à la création d'une base économique durable, réduire la pauvreté et améliorer la santé et le bien-être des citoyens des Premières Nations.
- Continuer d'analyser les lacunes en matière de gestion de l'information dans le cadre du portefeuille sur la politique de partenariat économique. Poursuivre les efforts afin d'obtenir du financement pour effectuer des analyses et des recherches économiques

sur le commerce et les investissements des Premières Nations, les méthodes d'approvisionnement et la façon de les améliorer, les outils d'investissements, les incitatifs économiques et d'autres domaines touchés.

- Proposer des options d'activités aux Comités des Chefs qui donnent une orientation au portefeuille de l'APN.





Secteur de l'éducation

Le Secteur de l'éducation de l'APN, le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) veillent, par leurs travaux et leurs activités de défense d'intérêts, à ce que le gouvernement du Canada honore son obligation de reconnaître et affirmer les droits inhérents et issus de traités à l'éducation des Premières Nations. Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations constitue notre vision d'une éducation de qualité pour tous les étudiants des Premières Nations :

- Un financement équitable, prévisible et durable pour l'éducation des Premières Nations dans le cadre d'un contexte d'apprentissage continu;
- Une qualité d'éducation basée sur des systèmes d'éducation dirigés par les Premières Nations;
- Un changement transformateur prenant en compte les disparités et priorités régionales;
- La reconnaissance et revitalisation des langues des Premières Nations.

Le budget fédéral de 2016 avait prévu 2,6 milliards de dollars sur cinq ans pour améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations.

Les travaux du Groupe conjoint sur l'éducation de l'APN sont orientés par la résolution 16/2016, *Processus honorable d'élaboration de recommandations pour appuyer une réforme de l'éducation des Premières Nations*. Cinq équipes mixtes de travail ont été mises sur pied : elles sont constituées de membres de Services aux Autochtones Canada (SAC) et de l'APN et de représentants régionaux des Premières Nations pour faire prévaloir les points de vue, structures et processus régionaux. En janvier 2018, les équipes mixtes de travail ont célébré leur première année

d'activité. Leurs travaux sont orientés par le CCE et soutenus par le CNIE.

Le travail et processus conjoints ont abouti à la préparation conjointe d'une proposition de politique portant sur une nouvelle approche de financement de l'éducation des Premières Nations dans les réserves qui vise à soutenir les élèves, les écoles et les communautés. Le 5 décembre 2017, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 65/2017, *Nouvelle approche de financement provisoire de l'éducation des Premières Nations*, qui appuyait la proposition de politique des Premières Nations élaborée conjointement qui a été présentée en tant qu'option des Premières Nations dans le mémoire au Cabinet (MC) sur l'éducation de la maternelle à la douzième année. La préparation conjointe de la proposition destinée au Conseil du Trésor est en cours.

Le budget fédéral de 2017 a annoncé un montant supplémentaire de 90 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les étudiants du niveau postsecondaire et a appelé à un examen détaillé de tous les programmes postsecondaires fédéraux actuels avec les partenaires autochtones. En juillet 2017, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 14/2017, *Examen fédéral de l'éducation postsecondaire*, qui demandait une soumission et/ou à un rapport des Premières Nations dirigé par le CCE et appuyé par le CNIE.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Soutenir la transformation de l'éducation des Premières Nations

Le Secteur de l'éducation de l'APN, le CCE et le CNIE continuent de contribuer à la mise en œuvre de la proposition de politique des Premières Nations

élaborée conjointement, conformément à la résolution 65/2017. Ces efforts consistent aussi à aider les régions à mettre sur pied leurs groupes techniques régionaux, qui étudieront des formules de financement provisoires et évolueront vers des ententes régionales sur l'éducation.

Éducation de la petite enfance

L'équipe mixte de l'éducation de la petite enfance fait l'inventaire des exigences nécessaires pour appuyer et proposer des recommandations pour des programmes d'éducation de la petite enfance pour les enfants et élèves des Premières Nations. L'équipe examine les disparités et pratiques exemplaires régionales en matière d'éducation de la petite enfance et s'emploie à cerner des moyens d'améliorer l'accès à une éducation de la petite enfance de qualité.

Financement obligatoire

Les gouvernements, les universitaires, les professionnels de l'éducation et les dirigeants des Premières Nations considèrent une loi fédérale comme un instrument nécessaire pour soutenir le contrôle par les Premières Nations de l'éducation. La loi est surtout nécessaire pour orienter l'approche du gouvernement fédéral et garantir un financement obligatoire de l'éducation des Premières Nations par le gouvernement du Canada. Le financement obligatoire garantira l'octroi de montants prévisibles et non discrétionnaires pour l'éducation. L'équipe mixte de travail du financement obligatoire s'emploie à trouver d'autres moyens pour protéger le financement de l'éducation des Premières Nations.

Besoins particuliers des communautés du Nord et des régions éloignées

L'équipe de travail est chargée d'aider les communautés rurales, éloignées et du Nord à déterminer leurs priorités en matière d'éducation et de formuler des recommandations d'amélioration en vue d'assurer une éducation de qualité aux élèves et

communautés des Premières Nations. Elle entreprend des examens et fournit des commentaires aux autres équipes de travail afin de s'assurer que les points de vue, les priorités et les besoins des communautés rurales, éloignées et du Nord des Premières Nations sont pris en compte dans tous les domaines de l'éducation des Premières Nations.

Infrastructures

L'équipe de travail des infrastructures a été mise sur pied pour cerner les besoins et insuffisances dans les infrastructures d'éducation, dont le capital, les réparations, le transport et l'eau. Elle examine aussi les questions ayant un lien avec les infrastructures d'éducation et formule des recommandations d'amélioration.

Experts du financement de l'éducation de la maternelle à la 12^e année

Le groupe des experts du financement de la maternelle à la 12^e année réunira des spécialistes du financement de l'éducation des Premières Nations qui échangeront des renseignements, discuteront des défis et solutions et examineront l'évaluation actuelle et à venir des coûts pour le financement de l'éducation dans le but de soutenir les processus régionaux liés à la formule de financement provisoire et à l'élaboration d'ententes régionales sur l'éducation.

Éducation postsecondaire

L'examen de l'éducation postsecondaire des Premières Nations a eu lieu entre novembre 2017 et juillet 2018. Le groupe chargé de l'examen a tenu neuf réunions pour évaluer l'actuelle politique fédérale sur l'éducation postsecondaire et formuler des recommandations dans le cadre d'un rapport final à remettre aux Services aux Autochtones Canada. L'examen comprenait l'évaluation des soutiens appropriés pour les étudiants des Premières Nations et ceux pour les établissements d'enseignement supérieur des Premières Nations. Le rapport et les recommandations seront présentés aux

Chefs en assemblée à l'Assemblée générale annuelle de l'APN, en juillet 2018.

Forum sur l'éducation

Le Forum des directeurs de l'éducation des Premières Nations, qui a eu lieu du 20 au 22 février 2018 à Gatineau (Québec), a réuni 600 personnes venant de l'ensemble du Canada. Le thème du Forum était *Enraciner notre tradition, faire fructifier notre potentiel*.

Association des directeurs de l'éducation

En juillet 2017, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 15/2017 qui demandait la définition des prochaines étapes nécessaires pour créer une association des directeurs de l'éducation des Premières Nations et l'obtention d'un financement pour mettre sur pied une structure organisationnelle. Le financement a été obtenu par la suite et les prochaines étapes commenceront en 2018-2019.

Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNF-APN)

Le CNF-APN fait maintenant partie du Secteur de l'éducation. Il s'emploiera à assurer une présence significative et visible dans les activités, réunions et conférences du Secrétariat de l'APN et ses divers sous-comités et groupes de travail.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

Soutenir la transformation de l'éducation des Premières Nations

- Les Premières Nations rédigent conjointement les modalités de la proposition destinée au Conseil du Trésor qui doit accompagner un mémoire au Cabinet.
- Le CCE et le CNIE continuent de contribuer à la mise en œuvre de la transformation de

l'éducation des Premières Nations et à la transition vers une formule de financement provisoire et des ententes régionales sur l'éducation.

Éducation de la petite enfance

- L'équipe mixte de travail terminera et publiera un document de recherche sur la mise en œuvre de la maternelle à temps plein de 4 et 5 ans, ainsi que sur les obstacles et avantages.
- L'équipe mixte de travail élaborera un cadre national qui correspondra pleinement aux approches régionales, tout en prenant en compte les disparités et pratiques exemplaires régionales concernant la mise en œuvre d'une éducation de la petite enfance de qualité dans les écoles des Premières Nations.

Financement obligatoire

- L'équipe mixte de travail continuera d'analyser les options de financement de l'éducation en vertu d'une loi ou pas afin de déterminer la solution qui répond au mieux aux principes financiers qui sous-tendent la vision de l'éducation des Premières Nations.
- À court terme, l'équipe mixte de travail concentrera ses efforts sur la formule de financement provisoire et créera une méthode pour mettre à jour le mécanisme annuellement.

Besoins particuliers des communautés du Nord et des régions éloignées

- L'équipe mixte de travail terminera et publiera les résultats de la recherche sur les indicateurs d'éloignement et un document récapitulatif comprenant des recommandations pour prendre en compte l'éloignement dans les formules de financement de l'éducation.

- Le projet à long terme de 2018-2019 consiste à cerner les pratiques exemplaires de recrutement et de maintien en poste des enseignants dans les communautés éloignées des Premières Nations et à élaborer un rapport sommaire.

Infrastructures

- L'équipe mixte de travail a tenu sa première réunion les 3 et 4 mai 2018 dans le but d'élaborer des conditions d'opération et un plan de travail.
- L'équipe mixte travaillera en étroite collaboration avec le groupe général conjoint Premières Nations-SAC sur les infrastructures afin de déterminer les besoins particuliers des Premières Nations dans le domaine de l'éducation.

Experts du financement de l'éducation de la maternelle à la 12^e année

- L'équipe mixte de travail a tenu sa première réunion les 13 et 14 juin 2018. Elle communiquera de l'information et les pratiques exemplaires et discutera de la façon de soutenir l'élaboration de formules de financement de l'éducation par l'intermédiaire d'ententes régionales sur l'éducation.

Éducation postsecondaire

- Le rapport d'examen de l'éducation postsecondaire des Premières Nations sera présenté aux Chefs en assemblée via une résolution afin d'obtenir une orientation quant aux activités de défense d'intérêts à mener pour l'éducation postsecondaire des Premières Nations.

Forum sur l'éducation

- Le Secteur de l'éducation de l'APN a commencé la planification du Forum national des directeurs de l'éducation des Premières Nations 2019, qui aura lieu du 12 au 14 février 2019, au Centre des congrès d'Halifax. Le thème de cet événement sera : *Suivre notre voie par une éducation holistique*. Une journée de pré-conférence sera consacrée à l'enseignement des traités.

Association des directeurs de l'éducation

- Les premières étapes de la création de l'Association des directeurs de l'éducation des Premières Nations commenceront en 2018-2019.

Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNF-APN)

- Le CNJ-APN tiendra deux journées de renforcement de l'esprit d'équipe les 21 et 22 juillet 2018 à Squamish, en Colombie-Britannique. La prochaine réunion du CNJ aura lieu le 23 juillet 2018 à Vancouver.
- Le Sommet national des jeunes de l'APN 2018 est prévu en août 2018.
- Le CNJ-APN étudiera la possibilité d'établir un partenariat avec Katimavik, conformément à la résolution 91/2016, *Appui à un partenariat entre Katimavik et le Conseil national des jeunes de l'APN*.



Secteur de l'environnement (et des pêches)

Le secteur de l'environnement se concentre sur les questions environnementales affectant les Premières Nations, ce qui inclut la pêche. Le personnel de ce secteur travaille directement avec deux comités des Chefs : (1) le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) et (2) le Comité national des pêches (CNP). Mandaté par plusieurs résolutions, le secteur de l'environnement se penche sur un éventail de questions clés en matière de pêche et d'environnement tout en étudiant de nombreuses autres questions qui évoluent d'une année à l'autre. Cette année, le secteur de l'environnement sera scindé et un secteur distinct des pêches verra le jour à l'APN – cette transition devrait prendre forme au cours de l'été et de l'automne 2018 et un secteur des pêches entièrement autonome de l'APN devrait être sur pied en 2019. Cette transition sera exécutée en coordination avec le CNP.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Changement climatique

Avec le soutien du CCACE, le secteur de l'environnement a participé au processus de Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPC) qui a commencé en 2016 et qui a mené à la création d'un atelier technique bilatéral Premières Nations Canada sur le changement climatique : le Comité mixte sur les changements climatiques (CMCC). Au mois d'octobre 2017, des hauts fonctionnaires fédéraux ont rencontré des représentants techniques des Premières Nations de partout au Canada dans le cadre de la première réunion du CMCC. Depuis, le CMCC a discuté de plusieurs questions et a créé deux groupes de travail, un sur la tarification du carbone et un autre sur l'accessibilité du financement, pour faire avancer ces questions de façon prioritaire.

De plus, le CCACE a collaboré avec le Conseil des aînés de l'APN pour discuter du sort réservé au savoir traditionnel autochtone dans le but d'élaborer un cadre systémique du savoir autochtone. La plus récente discussion à ce sujet a eu lieu au Forum des aînés du CCACE à London en Ontario au mois de février 2018. Le secteur de l'environnement a aussi financé l'embauche d'un coordonnateur régional du changement climatique dans chaque région dont le rôle est de coordonner le partage de renseignements et de mesures à prendre avec les Premières Nations. Un coordonnateur national du changement climatique est maintenant en place pour appuyer ces efforts.

Examen environnemental et réglementaire

En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé la révision de lois environnementales clés, incluant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), la modernisation de l'Office national de l'énergie (ONE), la *Loi sur la protection de la navigation* (LPN) et la Loi sur les pêches. Au mois de février 2018, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi visant à amender ou à remplacer trois de ces lois dans le cadre du projet de loi C 69 : *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois* (le projet de loi C 68 amende la Loi sur les pêches, voir plus bas).

Le secteur de l'environnement, guidé par le CCACE et les Chefs en assemblée, a été très actif dans ce dossier et plusieurs résolutions ont été adoptées au cours des dernières années, ce qui souligne l'intérêt des Premières Nations sur cette question. Une des plus récentes résolutions à cet effet est la résolution 07/2018 – *Examiner les droits, le titre et la compétence des Premières Nations dans le projet de*

loi C 69 : Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie et modifiant la Loi sur la protection de la navigation. Le secteur de l'environnement a facilité de nombreuses séances d'information et de réunions techniques à l'échelle du pays pour tous ces examens dans le but d'appuyer les Premières Nations dans leurs pourparlers directs avec l'État.

Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* a été rédigée conjointement avec les Premières Nations dans les années 1990 pour éviter l'extinction de certaines espèces sauvages et pour trouver de mesures pour favoriser leur rétablissement, conformément aux engagements internationaux du Canada en vertu de la Convention sur la diversité biologique. La *Loi sur les espèces en péril* est aussi la seule mesure législative fédérale qui reconnaît de manière explicite le rôle des peuples autochtones dans son administration et dans sa mise en œuvre. Cette reconnaissance a pris la forme de la création du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), un comité consultatif du ministre. En 2017, la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique a accepté de créer un organisme consultatif technique propre aux Premières Nations : le Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP). Le CCPNEP s'est déjà réuni à trois reprises pour définir la planification stratégique et identifier les priorités des Premières Nations. Son mandat inclut une représentation technique des Premières Nations de partout au Canada. Le CCACE offre une surveillance continue pour appuyer l'engagement sur les questions relatives aux espèces en péril.

En route vers l'objectif 1

Le Canada a mis sur pied l'initiative En route vers l'objectif 1 afin de respecter un engagement international issu de la Convention sur la diversité biologique. Cette cible vise la conservation de

17 pour cent des aires terrestres et de 10 pour cent des zones côtières et des aires marines d'ici l'an 2020 par l'établissement de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par région, incluant des aires autochtones conservées et protégées (AACP). Le Canada a vu à la mobilisation des Premières Nations par divers mécanismes et par la participation directe de représentants des Premières Nations à tous les niveaux, notamment par ses structures administratives et par la création d'un Cercle autochtone d'experts (CAE). Au mois de mars 2018, le CAE a déposé son rapport final et ses recommandations à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Le rapport global de l'initiative En route vers l'objectif 1 résultant de ce processus sera présenté aux ministres fédéraux provinciaux-territoriaux responsables de la conservation, la faune et la biodiversité vers la fin du mois de juin 2018. Le processus devrait continuer tout au long de l'année 2018, jusqu'en 2020 et au delà.

Journée nationale des droits de pêche des Premières Nations

Les citoyens des Premières Nations de partout au Canada ont souligné la première Journée nationale des droits de pêche des Premières Nations le 21 mai 2018. La journée a été proclamée par le biais de la résolution 75/2017, *Journée nationale des droits de pêche des Premières Nations*, qui stipule que le lundi qui précède le 25 mai (« la fête de la Reine ») sera dorénavant une journée désignée pour défendre les droits de pêche des Premières Nations. L'APN a élaboré un plan de communications lancé par l'entremise des médias sociaux pour marquer une campagne annuelle dans un esprit de réconciliation et pour continuer à sensibiliser la population envers ces droits et garantir l'exercice de ces droits par les Premières Nations.

Projet de loi C 68 Amendements à la Loi sur les pêches

En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé la révision de lois environnementales clés, incluant

l'amendement de la *Loi sur les pêches* (voir la section Examen environnemental et réglementaire plus haut). Au mois de février 2018, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C 68 à la Chambre des communes dans le but d'amender la *Loi sur les pêches*. Le secteur de l'environnement, guidé par le CNP et les Chefs en assemblée, a été très actif dans ce dossier et plusieurs résolutions ont été adoptées au cours des deux dernières années, ce qui souligne l'intérêt des Premières Nations sur cette question. Une des dernières a été la résolution 04/2018 – *Rôle des Premières Nations dans les modifications prévues à la Loi sur les pêches*. Le secteur de l'environnement a facilité de nombreuses séances d'information et de réunions techniques à l'échelle du pays pour appuyer les Premières Nations dans leurs pourparlers directs avec l'État.

Groupe de travail national sur l'aquaculture

En 2017, le groupe de travail national sur l'aquaculture (GTNA) a été recréé en tant que groupe de travail technique sous la gouverne du CNP pour débattre des politiques en matière d'aquaculture du ministère des Pêches et des Océans du Canada. Le GTNA regroupe des experts techniques régionaux et l'ensemble de ses travaux est mandaté par la résolution 33/2017 – *Examens de la législation et des politiques en matière d'aquaculture*. L'industrie de l'aquaculture au Canada comprend la culture de poissons d'eau douce et d'eau salée, de mollusques et de crustacés et d'algues marines. Chaque combinaison d'espèces et d'environnements présente des considérations particulières en matière d'examen réglementaire, politique, scientifique, technique, juridique ou de gestion. Ces considérations particulières, conjuguées à de multiples niveaux de gouvernements et de nombreux ministères impliqués dans le cadre réglementaire, font en sorte que ce dossier est extrêmement complexe.

Groupe de travail national d'analyse des politiques – pêche intérieure

Le groupe de travail national d'analyse des politiques (GTNAP) est composé de représentants techniques qui se penchent sur l'élaboration des politiques sur les pêches qui affectent les Premières Nations. En 2018, le Chef national a demandé au CNP d'étudier les défis posés par la pêche intérieure et la pêche en eaux douces en convoquant une réunion pour créer un nouveau sous comité sur la pêche intérieure chapeauté par le CNP. Pour répondre à cette demande, le GTNAP a organisé une réunion extraordinaire avec des membres du CNP, des experts de la pêche intérieure et des techniciens pour discuter de questions de longue date relatives à la pêche intérieure et la pêche en eaux douces affectant les Premières Nations.

Groupe de travail sur les océans

La première réunion du groupe de travail sur les océans de l'APN a eu lieu plus tôt cette année à Montréal au Québec. Cette réunion a abordé des questions sur le projet de loi C 55, la *Loi sur les océans*, la réglementation connexe sur le pétrole et le gaz exploités en mer et la gestion des océans par le gouvernement fédéral de manière générale. Le groupe de travail sur les océans étudie les questions qui concernent les Premières Nations par rapport au plan d'action du Canada visant à créer de nouvelles aires marines protégées (AMP) afin de respecter ses engagements internationaux en matière de conservation des océans (vois la section En route vers l'objectif 1 plus haut).

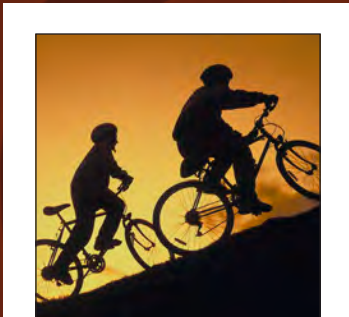
Protocole d'intervention en cas d'événement maritime

L'augmentation des fuites de pétrole et des urgences maritimes donne une importance accrue au Protocole d'intervention en cas d'événement maritime (PIEM) élaboré pour la première fois en 2006 pour traiter des urgences maritimes comme les conflits sur l'eau,

les opérations de sauvetage, les fuites de pétrole et le secours en cas de catastrophe pouvant toucher la pêche pratiquée par les Premières Nations. Il est prévu qu'il sera bientôt possible d'avoir un nouvel accord réactivant le PIEM.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Avancement continu des questions relatives au climat en coordination avec le CCACE, le CMCC et les coordonnateurs régionaux du changement climatique.
- Défense continue des intérêts des Premières Nations en rapport aux quatre examens environnementaux et réglementaires actuellement en cours (C 68 et C 69).
- Mise en œuvre d'un secteur distinct des pêches à l'APN pour mieux promouvoir et défendre les droits de pêche des Premières Nations partout au pays.
- Organisation par l'APN d'un Forum national sur les pêches autochtones (FNPA) d'ici le début de l'an 2019.



Secteur de la santé

Le mandat du Secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est de protéger, de maintenir, de promouvoir, de soutenir et de défendre les droits inhérents, issus de traités et internationaux visant à assurer la santé holistique et le bien-être des Premières Nations. Cela se fait par l'analyse des politiques de la santé, la communication et, surtout, la sensibilisation et le soutien aux communautés et aux citoyens des Premières Nations. L'objectif central de l'équipe du Secteur de la santé de l'APN est le contrôle, par les Premières Nations, de l'élaboration et de la prestation de tous les services et programmes de santé.

On trouvera ci-dessous des renseignements sur un certain nombre de grandes priorités pour 2017-2018. Il s'agit des domaines suivants : le mieux-être mental et la consommation d'alcool et de drogues, les Services de santé non assurés, et la promotion du Plan de transformation de la santé des Premières Nations, qui établit le programme de sensibilisation de l'APN en matière de santé. En plus de ces aspects prioritaires, les autres domaines auxquels l'équipe du Secteur de la santé de l'APN travaille sont, entre autres : la santé publique, les maladies chroniques et transmissibles, la consommation de cannabis, la sécurité et la souveraineté alimentaires, la gestion des urgences et la planification de l'intervention en cas de pandémie, la consommation de tabac, les données relatives à la santé, la santé des enfants, la santé génésique et le travail des sages-femmes, les soins à domicile et en milieu communautaire, les soins palliatifs, la prévention des blessures et les partenariats en santé. On trouvera de plus amples renseignements sur ces domaines de travail sur le site web de l'APN consacré à la santé, au <http://health.afn.ca/fr/>.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

POLITIQUE STRATÉGIQUE : TRANSFORMATION DE LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS

En 2017-2018, l'APN a maintenu sa vision à long terme du contrôle des Premières Nations sur leurs systèmes de santé au moyen d'investissements durables et adéquats qui aboutissent à de meilleurs résultats en matière de santé.

Élaboré en 2016-2017 comme présentation de l'APN dans le cadre des négociations en vue d'un éventuel accord sur la santé, le Plan de transformation de la santé des Premières Nations (PTSPN) a bénéficié de l'apport et des conseils du Comité des chefs sur la santé, du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN), d'une équipe de travail spécialisée composée d'experts en la matière, du Conseil des aînés de l'APN, d'économistes de la santé et d'experts en droit autochtone.

Le PTSPN comprend 85 recommandations à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, lesquelles couvrent de nombreux domaines stratégiques prioritaires. Mais ce qui est peut-être plus important que les recommandations de politiques particulières, ce sont les messages primordiaux du PTSPN, notamment :

- Établissement de bonnes relations – avec toutes les personnes et entités du domaine des soins de santé, mais en particulier avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin qu'ils collaborent avec les Premières Nations d'une manière qui respecte le droit de celles-ci à l'autodétermination qui découle de leurs droits inhérents, issus de

traités et internationaux. Le PTSPN cherche à pousser les acteurs fédéraux, provinciaux et territoriaux à s'engager avec les détenteurs de droits des Premières Nations dans l'établissement de ces relations essentielles.

- Investissements significatifs dans la santé des Premières Nations – Il faut des investissements importants et immédiats dans tous les domaines de la santé. Les systèmes de santé des Premières Nations sont profondément sous-financés, ce qui contribue fortement au mauvais état de santé des Premières Nations
- Soutien à la capacité des Premières Nations en premier lieu – Il faut aider les citoyens, les gouvernements et les organisations des Premières Nations à renforcer leur capacité dans le domaine de la santé et du mieux-être au lieu de se tourner vers les organisations traditionnelles pour qu'elles travaillent au nom des Premières Nations. Les Premières Nations ont le droit d'élaborer leurs propres solutions sur le plan des soins de santé et des systèmes de santé et elles ont les connaissances nécessaires pour le faire. Le chaînon manquant continue à être le soutien de la capacité.

Bien qu'un accord sur la santé entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne se soit jamais concrétisé, l'APN continue de faire la promotion, à tous les niveaux et auprès de tous les auditoires possibles, de la mise en œuvre du PTSPN afin d'obtenir de véritables changements transformateurs dans la santé des Premières Nations.

C'est dans cette optique que l'APN a organisé le Sommet sur la transformation de la santé des Premières Nations les 13 et 14 février 2018 à Toronto, en Ontario. Le thème du sommet, *Redéfinir la relation : la gouvernance de la santé à l'ère de la réconciliation*, visait à faciliter l'établissement des relations et à promouvoir des programmes, des services et des systèmes de santé novateurs mis en place par des Premières Nations des quatre coins du pays qui ont

réussi à combler les lacunes dans les champs de compétence. Ce sommet a également été l'occasion pour les Premières Nations, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires de se réunir pour déterminer des priorités communes. Quelque 450 personnes y ont assisté.

En ce qui concerne la transformation et la réponse à la résolution n° 04/2017 (*Optimiser les capacités de communication et la réactivité du Secteur de la santé de l'APN*), le Secteur de la santé de l'APN est sur le point de terminer un examen organisationnel et la mise à jour d'un plan stratégique qui alignera le travail du secteur sur les besoins et les priorités actuels des Premières Nations, compte tenu des modèles émergents dans les systèmes de santé des Premières Nations.

SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS

Le programme des services de santé non assurés (SSNA) offre aux Indiens inscrits et aux Inuits reconnus une couverture pour une gamme limitée de produits et services nécessaires sur le plan médical, comprenant des médicaments (en vente libre ou sur ordonnance), de l'équipement médical, des fournitures médicales, des soins de la vue, des services dentaires, du transport médical et des services-conseils en santé mentale en cas de crise. Le programme des SSNA est constamment perçu comme un irritant pour les Premières Nations et un dossier hautement prioritaire pour les efforts de sensibilisation de l'APN à la transformation de la santé. L'APN continue de progresser sur la mise en œuvre de la résolution n° 56/2012 (*Moratoire et examen mixte des services de santé non assurés*), en vertu de laquelle était réclamé un moratoire sur les coupures frappant le programme des SSNA jusqu'à ce que l'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) puissent entreprendre un examen conjoint des SSNA afin de cerner les lacunes et de déterminer les améliorations possibles.

Le travail de l'APN en ce qui concerne les SSNA a été axé sur l'examen conjoint des SSNA par l'APN et la DGSPNI, demandé dans la résolution n° 56/2012. Les objectifs de cet examen sont d'améliorer l'accès des clients aux prestations du programme, de détecter et de corriger les lacunes concernant cet accès, de rationaliser la prestation des services pour qu'ils répondent mieux aux besoins des clients et d'accroître l'efficacité du programme. L'examen conjoint a vraiment commencé en septembre 2014 et il est guidé par le Comité directeur de l'examen conjoint composé d'un nombre égal de représentants des Premières Nations et du personnel de la DGSPNI, dont deux sous ministres de Services aux Autochtones Canada.

Jusqu'à présent, le Comité directeur de l'examen conjoint a examiné à fond trois domaines de prestations : les services d'intervention en santé mentale en situation de crise (2016), la prestation des soins de la vue et la prestation des soins dentaires (2018). Des recommandations et des plans de mise en œuvre ont été élaborés et approuvés par le Comité directeur de l'examen conjoint. Certaines des recommandations découlant de l'examen de la crise en santé mentale ont été prises en compte dans le budget de 2017, notamment en ce qui concerne un nouveau financement pour les guérisseurs traditionnels et les aînés. Le travail visant à orienter l'examen des autres domaines de prestations est terminé et servira à élaborer les autres recommandations. Ce travail a été réalisé grâce à la participation des régions, des communautés, des fournisseurs de services et des clients. Un examen du fonctionnement et de l'administration du programme qui recoupe les secteurs de prestations sera également effectué. Étant donné le temps considérable nécessaire pour effectuer un examen complet du programme des SSNA, le Comité directeur a convenu, dès le début du processus, de mettre en œuvre les changements là où ils sont réalisés et de ne pas attendre qu'ils coïncident avec les échéances de l'examen des prestations. Par exemple des changements provisoires ont été apportés au cadre du transport pour raisons médicales pour

tenir compte d'une meilleure réponse aux politiques d'accompagnement médical.

Comme le demandent les résolutions n° 126/2016 (*Engagement continu envers le processus d'examen conjoint des services de santé non assurés*) et n° 49/2017 (*Services de santé non assurés : accès équitable aux services de santé*), l'APN continue de préconiser un engagement constant et l'apport de ressources du gouvernement du Canada pour la mise en œuvre des recommandations de l'examen conjoint des SSNA et pour la progression de l'équité en matière de santé pour les Premières Nations; l'APN continue de demander à Santé Canada de fournir aux communautés et aux régions le soutien et les ressources nécessaires pour explorer des possibilités de gouvernance pour la prestation des SSNA et de préconiser des services de santé équitables; l'APN continue de demander au Comité directeur de l'examen conjoint d'explorer des mesures législatives et juridiques pour que la prestation des SSNA soit fondée sur les droits inhérents et issus de traités. Guidée par le Comité des Chefs sur la santé, l'APN continue de poursuivre ces objectifs.

De plus, l'APN siège comme observatrice au Comité consultatif sur les médicaments et les produits thérapeutiques (CCMPT) des SSNA, qui fait des recommandations de changements à la liste des médicaments des SSNA, ainsi qu'au Groupe de travail technique de l'Association dentaire canadienne (ADC) et des SSNA, qui fait des recommandations en matière de prestation de soins dentaires. L'APN travaille en collaboration avec l'Association dentaire canadienne (ADC), l'Association médicale canadienne (AMC) et l'Association des pharmaciens du Canada à l'examen conjoint, au groupe de réflexion des fournisseurs de services et à d'autres priorités communes.

L'APN siège également à titre d'observatrice au nouveau comité consultatif national des SSNA sur la santé buccodentaire. Ce comité a été établi en tant qu'organe consultatif indépendant composé de professionnels de la santé buccodentaire hautement

qualifiés et de spécialistes universitaires afin de conseiller les responsables du programme des SSNA et d'améliorer les résultats des clients des SSNA sur le plan de la santé buccodentaire. Un conseil consultatif semblable a été recommandé pour la prestation des soins de la vue, lequel comprendra également un observateur de l'APN.

Enfin, l'APN continue de coordonner le réseau national des intervenants pivots des SSNA, qui regroupe des membres partout au pays. L'objectif est la mise sur pied d'un réseau de soutien favorisant la mise en commun des pratiques exemplaires afin d'aider les intervenants pivots à faciliter l'accès des clients aux services des SSNA. Cette activité de coordination consiste notamment à organiser deux rencontres annuelles. Celles-ci permettent notamment aux intervenants pivots de rencontrer le personnel opérationnel des SSNA afin de cerner les lacunes et de les combler dans la mesure du possible. De plus, les intervenants pivots ont apporté une contribution précieuse à l'élaboration des recommandations pour les domaines de prestations qui guident le travail du Comité directeur de l'examen conjoint.

SANTÉ MENTALE ET MIEUX-ÊTRE MENTAL

La santé mentale continue d'être une priorité pour l'APN et les dirigeants des Premières Nations, conformément à la résolution n° 55/2012, *Le mieux-être mental : Une priorité nationale*. Ce dossier comprend les priorités suivantes : mieux-être mental, promotion de la vie, consommation d'alcool et de drogues, ainsi que le traumatisme intergénérationnel et le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS RQPI).

Le Comité sur le mieux-être mental (CMEM) de l'APN, mis sur pied par le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations en avril 2010, guide les travaux grâce à son expertise technique et à sa connaissance des préoccupations nationales, régionales et communautaires. Le comité se réunit

deux fois par an, participe à des téléconférences mensuelles et élabore une orientation stratégique.

L'APN, la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) et des chefs de file autochtones en matière de santé mentale ont élaboré le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations (CCMMPN), dévoilé en janvier 2015, qui comprend un continuum de services en santé mentale et souligne les possibilités de renforcer les programmes de santé mentale actuellement offerts aux communautés des Premières Nations.

La mise sur pied de l'équipe de mise en œuvre du CCMMPN s'est avérée un élément clé en tant qu'approche fondée sur les déterminants sociaux de la santé, ainsi qu'une étape importante dans l'application de la résolution n° 22/2014, *Soutien au continuum du mieux-être mental des Premières Nations*. Cette équipe, coprésidée par l'APN, la Thunderbird Partnership Foundation, le First People's Wellness Circle et la DGSPNI, comprend des représentants régionaux des Premières Nations, d'organisations autochtones œuvrant dans le domaine de la santé mentale et des dépendances, ainsi que de ministères fédéraux clés. L'équipe veillera à la mise en œuvre graduelle du cadre et assurera au cours des années à venir la transition vers la prestation, à l'intention des Premières Nations de services de mieux-être mental fondés sur la culture, culturellement pertinents et efficaces.

L'équipe de mise en œuvre a supervisé des projets de démonstration du CCMMPN. Les objectifs étaient d'en apprendre plus sur les adaptations, les innovations et les pratiques prometteuses dans les communautés, de soutenir le mentorat entre Premières Nations, de renforcer la base d'informations factuelles relatives au CCMMPN, et de faciliter la transition d'une approche cloisonnée vers d'autres approches mieux coordonnées et plus efficaces. Les cinq projets de démonstration étaient ceux de la Première Nation de Kwanlin Dun (Yukon), du Conseil de la Première Nation de Shibogama (Ontario), de l'Administration des Premières Nations de Mattawa (Ontario), du Centre de santé et

de mieux-être d'Elsipogtog (N.-B.) et des Services de santé des Six Nations (Ontario).

L'équipe de mise en œuvre élabore des modèles de prestation des services pour les programmes basés sur la terre et pour la prévention et l'intervention en situation de crise. Ces modèles de prestation des services s'inscrivent dans le continuum des services essentiels décrit dans le Cadre du continuum et sont destinés à être des outils communautaires qui guident la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le fonctionnement et l'évaluation des services. Ces modèles véhiculent des principes et des normes dans une perspective autochtone tout en veillant à ce que les protocoles et l'intégrité culturels soient valorisés avec la même intégrité que les normes de pratique. Par exemple, une norme de pratique pourrait être : droits, responsabilités et sécurité des clients.

Alors que les jeunes des Premières Nations font face à des défis de taille sur le plan de la santé mentale et du suicide, ils demeurent une tranche résiliente de la population et peuvent proposer les solutions les plus novatrices et les plus pertinentes face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ainsi, le 10 juillet 2016 à Niagara Falls, le Conseil des jeunes de l'APN a tenu un Sommet national des jeunes axé sur la santé mentale, la promotion de la vie, la guérison et la culture, et d'autres sujets connexes. Ce forum a permis de constater que les jeunes des Premières Nations étaient déterminés à définir leurs priorités, à profiter des occasions d'exprimer leurs préoccupations, ainsi qu'à renforcer leurs réseaux et à accroître les possibilités d'exercer leurs aptitudes en matière de leadership.

L'APN continue de prendre part à diverses activités de mise en commun des connaissances pour accroître la sensibilisation aux priorités, aux préoccupations et aux pratiques prometteuses des Premières Nations en matière de mieux-être mental.

PROMOTION DE LA VIE

L'APN continue de militer en faveur d'un plus grand nombre d'activités et de programmes fondés sur des approches de « promotion de la vie » (prévention du suicide), qui assurent aux jeunes des Premières Nations des occasions de bénéficier de garanties semblables à celles que les jeunes Canadiens tiennent pour acquises, et notamment sur des approches holistiques et culturelles en matière de mieux-être.

L'APN est membre du groupe consultatif associé au projet *Wise Practices for Preventing Youth Suicide in First Nations Communities* (Pratiques éclairées pour prévenir le suicide des jeunes dans les communautés des Premières Nations). Ce projet constituera une ressource utile, culturellement pertinente, accessible et prometteuse, qui rassemblera des histoires inspirantes et des pratiques éclairées communiquées par des Premières Nations, ainsi que des constats issus de documents de recherche récemment publiés.

Le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'APN a préparé des appels à l'action en bonne et due forme, qui ont été approuvés par les Chefs en assemblée. La ministre de la Santé continue à soutenir le CNJ de l'APN dans la mise en œuvre de ces appels à l'action.

CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES

L'abus de médicaments d'ordonnance (AMO) est une préoccupation croissante pour certaines Premières Nations. La forte prévalence de l'abus d'opioïdes illicites (notamment la récente flambée de l'utilisation du fentanyl et du carfentanyl qui se répand d'Ouest en Est), est également de plus en plus préoccupante. Les Chefs en assemblée ont adopté la résolution de dernière minute n° 82/2016 (*Élaboration d'une stratégie des Premières Nations en matière d'opioïdes*) qui demande que des mesures soient prises pour régler le problème des opioïdes.

L'APN travaille en partenariat avec le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) sur un projet dont l'objectif est d'accroître l'accès à des programmes communautaires de traitement de la dépendance aux opiacés à l'aide de Suboxone®. Ce projet a été inspiré par des communautés de la zone de Sioux Lookout (SLZ) qui ont élaboré des programmes communautaires de traitement combinant une thérapie intensive de substitution, du counseling culturellement approprié, des programmes axés sur la terre et des approches en matière de guérison tenant compte des traumatismes.

TRAUMATISME INTERGÉNÉRATIONNEL ET PROGRAMME DE SOUTIEN EN SANTÉ – RÉOLUTION DES QUESTIONS DES PENSIONNATS INDIENS (PSS RQPI)

Le programme de soutien en santé (PSS) de Résolution des questions des pensionnats indiens (RQPI) fournissait des services de soutien en santé mentale et de soutien affectif aux anciens élèves des pensionnats et à leurs familles avant, pendant et après leur participation aux procédures de la Convention de règlement. Le PSS RQPI était lié à la durée de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et, par conséquent, il a pris fin le 31 mars 2016. Il n'y a donc presque plus, sinon aucun, financement particulier consacré à la guérison des survivants des pensionnats indiens.

C'est pourquoi, l'APN a milité en faveur de la poursuite du PSS RQPI au-delà de 2016, conformément à la résolution n° 29/2013 : *Poursuite du Programme de soutien en santé de Résolution des questions des pensionnats indiens au-delà de 2016*.

L'APN a rédigé un rapport d'examen du PSS RQPI qui examine les éventuelles conséquences de l'arrêt de ce programme. Ce rapport contient un certain nombre de points à prendre en compte, ainsi que

des recommandations pour répondre adéquatement aux besoins des survivants des pensionnats indiens et de leurs familles. Il est utilisé en tant qu'outil de sensibilisation pour veiller à ce que les services vitaux offerts par le programme continuent d'être dispensés aux survivants des pensionnats indiens et à leurs familles.

Étant donné la fin du PSS RQPI et à la lumière des recommandations faites dans le cadre de l'examen conjoint des prestations en santé mentale du programme des SSNA préconisant la rémunération des guérisseurs traditionnels et des aînés à titre de fournisseurs de services, l'APN a mis au point, en collaboration avec le Conseil des aînés, un document de discussion pour éclairer ce changement de politique. Grâce à ce travail, le programme des SSNA permet maintenant la rémunération des guérisseurs traditionnels et des aînés pour la prestation des services en santé mentale.

LA VOIE À SUIVRE - PLAN DE TRANSFORMATION DE LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS

- Veiller à ce qu'il y ait une véritable participation des détenteurs de droits dans l'éventuelle transformation de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI).
- Mettre à jour le protocole d'engagement entre l'APN et la DGSPNI en tenant compte des changements survenus au ministère.
- Continuer à faire avancer les priorités du Plan de transformation de la santé des Premières Nations.
- Veiller à ce que les activités de l'APN en matière de santé soient alignées sur les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que sur le droit à la santé inhérent et issu de traités.

LA VOIE À SUIVRE – SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS

- Poursuite des échanges avec les cadres et les comités des SSNA, ainsi qu'avec l'équipe de gestion des prestations des SSNA.
- Poursuite de la collaboration avec l'AMC, l'ADC, l'AphC, entre autres.
- Poursuite de la coordination du réseau national des intervenants pivots.
- Progression de l'examen conjoint des SSNA par l'APN et la DGSPNI et sensibilisation à la nécessité de s'engager à mettre en œuvre l'examen conjoint.
- Mise en œuvre continue, suivi et évaluation des plans de recommandations et de mise en œuvre de l'examen conjoint.
- Utilisation du travail du Comité directeur de l'examen conjoint pour guider les possibilités de transition et de transformation des soins de santé.

LA VOIE À SUIVRE – SANTÉ MENTALE ET MIEUX-ÊTRE MENTAL

- Faire avancer le plan de travail de l'équipe de mise en œuvre du CCMPN et soutenir les plans régionaux.
- Continuer de préconiser l'intégration des provinces et des territoires aux travaux entourant le Continuum du mieux-être mental des Premières Nations et aux activités relatives à sa mise en œuvre.
- Veiller à ce que la DGSPNI respecte les processus et protocoles des Premières Nations dans toutes les initiatives relatives au mieux-être mental.

LA VOIE À SUIVRE – PROMOTION DE LA VIE

- Continuer de participer au groupe consultatif associé au projet *Wise Practices for Preventing Youth Suicide in First Nations Communities* (Pratiques éclairées pour prévenir le suicide des jeunes dans les communautés des Premières Nations).
- Sensibiliser le gouvernement fédéral à la nécessité de mettre en œuvre les appels à l'action élaborés par le CNJ de l'APN.
- Poursuivre les travaux avec les partenaires et le National Collaborative on Suicide Prevention (Collectif national sur la prévention du suicide).

LA VOIE À SUIVRE – CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES

- Continuer à travailler pour accroître l'accès aux programmes communautaires de traitement de la dépendance aux opiacés à l'aide de Suboxone®.
- Mettre au point une stratégie des Premières Nations concernant les opioïdes, selon les directives du Comité des Chefs sur la santé.
- Continuer de discuter avec les partenaires pour mettre en œuvre *Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières Nations du Canada* (DGSPNI, APN, NNAPF; 2011), ainsi que le cadre complémentaire CCMPN.

LA VOIE À SUIVRE – PENSIONNATS INDIENS

- Continuer à soutenir les activités liées à la défense du PSS RQPI et des programmes de guérison.



Logement, Infrastructures et Services d'urgence

LOGEMENT

Les Premières Nations doivent diriger l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes afin de s'assurer que la prochaine réforme du logement et des infrastructures connexes est imaginée selon le point de vue des Premières Nations et en fonction des diverses particularités régionales.

La résolution 27/2017, *Élaboration d'une Stratégie sur le logement et les infrastructures des Premières Nations*, enjoignait l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) de rédiger, conjointement avec le gouvernement fédéral, un mandat pour mettre sur pied un groupe de travail conjoint qui élaborera une Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations, englobant les logements situés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

Un groupe de travail conjoint, composé de représentants de l'APN, du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et de la Société canadienne d'hypothèque et du logement (SCHL), a été mis sur pied. Il a élaboré une première version du Cadre de réforme des politiques en vue d'une stratégie sur le logement et les infrastructures des Premières Nations (Cadre de réforme des politiques).

Le Cadre de réforme des politiques a été présenté lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2017, et ses éléments principaux ont été présentés lors d'une séance de dialogue stratégique. Adoptée par les Chefs en assemblée, la résolution 87/2017, *Soutien au Cadre national de réforme des politiques sur le logement et les infrastructures*, demande à ce que le Cadre de réforme des politiques soit inclus, en tant qu'annexe,

dans le Mémoire au Cabinet (MC) des Services aux Autochtones Canada (SAC).

Le MC de SAC devait être présenté au Cabinet en décembre 2017, mais la présentation a été reportée. Le Cadre de réforme des politiques est encore un document en attente d'être présenté au Cabinet.

L'APN continuera de demander l'élaboration conjointe du MC de SAC et préconisera un financement adéquat supplémentaire pour soutenir le processus de transition, y compris des ressources pour soutenir la mobilisation auprès des Premières Nations et l'élaboration et mise en œuvre de stratégies et plans régionaux. Le Cadre de réforme des politiques constituera un des éléments de base de l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations.

Le groupe de travail conjoint est en train d'élaborer une stratégie nationale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations. Un volet important de cette stratégie est la collecte de données pour cerner les besoins en logements et en infrastructures connexes des Premières Nations. La collecte des données, qui aura lieu cet été, permettra de déterminer les besoins en vue du budget fédéral de 2019.

Le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures continuera de donner une orientation et soutiendra l'élaboration d'une ébauche de stratégie. Celle-ci sera présentée à l'occasion d'une séance de dialogue stratégique prévue à l'Assemblée générale annuelle 2018. La présentation de l'ébauche de stratégie et des résultats de la collecte de données, qui appuieront le MC de SAC, est prévue durant l'automne 2018.

L'ébauche de stratégie fera partie d'initiatives plus vastes qui comprennent les éléments de base suivants :

1. Cadre de réforme des politiques en vue d'une stratégie sur le logement et les infrastructures des Premières Nations (décembre 2017)
2. Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations (automne 2018)
3. Plan stratégique comprenant des buts à court, moyen et long terme (automne/hiver 2018)
4. Plans et stratégie régionaux (en cours et continus)

L'APN soutiendra l'organisation de séances de mobilisation auprès des Premières Nations sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie, de stratégies régionales et de plans.

Les Chefs et Conseils des Premières Nations exercent leur compétence et leur autorité sur le logement et les infrastructures. L'entretien, le contrôle et la gestion des logements et des infrastructures nécessitent une mobilisation auprès des Premières Nations afin de discuter des besoins, des plans et des stratégies. Ce changement transformateur doit être dirigé par les Premières Nations.

INFRASTRUCTURES (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)

Les formules de financement et les indices de coûts actuels, tels qu'indiqués dans la Politique sur le fonctionnement et l'entretien (FE) de Services aux Autochtones Canada, sont dépassés et inadéquats et n'accordent pas suffisamment de fonds aux Premières Nations pour protéger les biens des communautés et prolonger leur durée de vie. Le gouvernement fédéral finance seulement une partie des coûts estimés d'EE des infrastructures situées dans les réserves, par exemple les bâtiments, les routes et les ponts.

La résolution 80/2017 de l'APN, *Soutien à l'examen de la Politique sur le fonctionnement et l'entretien du Canada*, appuie l'élaboration conjointe d'un nouveau

cadre stratégique en matière de fonctionnement et d'entretien avec la pleine participation des Premières Nations, ou de leurs organisations, de l'Assemblée des Premières Nations et du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures.

Un plan de travail élaboré conjointement a été présenté lors d'une séance de dialogue stratégique de l'Assemblée extraordinaire des Chefs 2017. L'APN a tenu une réunion d'experts du FE en mars 2018. Les participants ont recommandé une approche basée sur la gestion des biens et la réalisation de deux projets pilotes dans chaque région afin de renseigner SAC sur les fonds nécessaires pour adopter une approche de gestion des biens entièrement financée.

L'APN travaillera avec les organisations régionales des Premières Nations en vue d'entreprendre ces projets pilotes. Elle facilitera la tenue de séances de mobilisation régionales visant à recueillir une contribution plus large et un appui pour les recommandations d'options d'ébauche de politique et à examiner les pratiques et écarts régionaux. Les séances de mobilisation régionales de deux jours réunissant des conseils tribaux, des Premières Nations et des organisations régionales permettront aux experts techniques du FE d'examiner une ébauche du Cadre de la Politique sur le FE et de faire des suggestions en conséquence.

Le Secteur du logement et des infrastructures de l'APN s'est engagé à chercher des solutions avec les Premières Nations et SAC pour l'élaboration conjointe d'un nouveau cadre de politique sur le FE qui permettra de combler les écarts socioéconomiques parmi les Premières Nations.

Rendre les services techniques aux Premières Nations pour les programmes de logement de la SCHL

Malgré l'opposition des Premières Nations, la SCHL a décidé unilatéralement de modifier son service de prestation et a octroyé un contrat national à un seul fournisseur de services, OZHI First Nations

Professional Services (OZHI), qui est chargé d'examiner les progrès et l'état matériel dans le cadre des programmes de la SCHL dans les réserves.

Cela signifie que les services fournis auparavant par les Premières Nations, les conseils tribaux et les fournisseurs de services techniques n'étaient plus nécessaires. Les Premières Nations étaient préoccupées par la préparation et le temps de réaction de l'entrepreneur sélectionné, ainsi que par sa capacité d'exécuter les travaux d'une manière qui respecte les normes de service et les échéances des programmes – comme le faisaient les fournisseurs de services techniques des Premières Nations.

Adoptée par les Chefs en Assemblée, la résolution n° 28/2017 de l'APN, *Restituer aux Premières Nations la responsabilité des services techniques liés aux programmes de logement de la SCHL*, demandait l'annulation du contrat avec OZHI et le rétablissement des services techniques fournis par les Premières Nations, le Conseil tribal et les fournisseurs de services techniques des Premières Nations.

À la suite des nombreuses lettres envoyées par les Premières Nations et leurs organisations régionales et des efforts de sensibilisation l'APN menés avec l'appui du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures, la SCHL a enfin répondu aux inquiétudes des Premières Nations.

La SCHL demande un effort coordonné - un modèle régional qui peut servir à toutes les communautés des Premières Nations de la région. Certaines organisations représentant les Premières Nations ont soumis des propositions à la SCHL, qui sont actuellement examinées. L'APN facilite des discussions entre les Premières Nations et la SCHL concernant le cheminement des propositions. La SCHL rencontrera les Premières Nations afin d'examiner les propositions en détail. OZHI continuera de fournir des services jusqu'à ce que le transfert aux Premières Nations soit terminé et que des contrats et ententes soient signés.

SERVICES D'URGENCE

L'APN demande plus de considération et une implication plus importante dans la gestion des situations d'urgence des Premières Nations avant, pendant et après les événements subis par les communautés. Pour cela, il est nécessaire d'analyser les politiques et procédures en vigueur afin de s'assurer que le point de vue des Premières Nations est entendu et que tous les niveaux d'intervention possèdent des données à jour. Et il faut recommander et demander la mise en œuvre des changements requis.

L'APN s'emploie à obtenir plus de considération à l'égard de la gestion des situations d'urgence des Premières Nations des manières suivantes : en demandant des services d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence équitables et adéquats; en facilitant la discussion sur l'intervention d'urgence et la gestion des situations d'urgence; en analysant les politiques et en demandant un changement, une amélioration et la participation des Premières Nations dans les dossiers qui les concernent directement; en lançant et en engageant une discussion sur les questions actuelles en matière d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence concernant les Premières Nations; en communiquant les résultats d'analyses et les connaissances concernant l'intervention d'urgence et la gestion des situations d'urgence aux divers groupes et organismes des Premières Nations.

Dans la résolution 03/2015, les Chefs en assemblée appelaient le gouvernement du Canada à inclure les Premières Nations dans l'élaboration d'ententes trilatérales ou bilatérales entre les Premières Nations et le Canada pour déterminer la planification de l'atténuation, de la préparation, de l'intervention et du rétablissement et à s'assurer que les Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et les partenaires provinciaux travaillent en collaboration avec les dirigeants des Premières Nations.

Une autre question récurrente est celle du temps exagérément long qui est nécessaire pour rapatrier les sinistrés des Premières Nations dans leurs communautés ou établir un nouveau lieu de résidence. Le 1^{er} juin 2018, 3265 membres des Premières Nations n'étaient toujours pas retournés dans leur communauté depuis les inondations de 2010. Au Manitoba, 1701 membres n'ont toujours pas été rapatriés depuis les inondations de 2011 (ils étaient 2401 l'an dernier) et, en Alberta, 528 autres sont dans la même situation à la suite des inondations de 2013. On compte aussi 52 membres – sur 146 initialement – qui ont été évacués à la suite des inondations du printemps 2017. Bien que des efforts soient actuellement déployés pour rapatrier ces personnes chez elles et leur fournir un nouveau logement, la durée de leur éloignement est inacceptable.

Proposition de financement pour la gestion des urgences

L'APN administre le dossier de la gestion des urgences depuis 2011. Le financement de la Direction de la gestion des urgences (DGU) de Services aux Autochtones Canada n'a plus été renouvelé après deux ans, mais l'APN gère le dossier sans bénéficier d'un appui financier pour le personnel et ses activités de défense d'intérêts.

En 2017, une nouvelle demande de financement a été soumise à la DGU de SAC afin d'obtenir un plein appui pour l'APN dans ce dossier. Un acompte a été accepté pour permettre à l'APN d'élaborer un plan de travail pour les travaux prévus en 2017-2018 et au-delà.

Forum sur la gestion des situations d'urgence
L'APN a tenu le Forum sur la gestion des situations d'urgence du 28 au 30 mars 2017 à Calgary (Alberta). L'évènement a été succès : il a accueilli 166 participants et a permis de renseigner les délégués sur les programmes et activités de gestion des urgences et de donner un aperçu de la taille de l'entité fédérale chargée de la gestion des urgences des Premières Nations. Les participants ont manifesté un énorme

intérêt pour la tenue d'un forum annuel. L'APN a présenté une demande de financement pour un deuxième Forum annuel sur la gestion des situations d'urgence en 2017-2018. Cependant, la DGU de SAC n'a pas encore donné une réponse positive.

Comité des Chefs sur la gestion des urgences (CCGU)

Le Comité des Chefs sur la gestion des urgences a tenu sa première téléconférence le 18 mai 2017. La deuxième, qui a eu lieu le 12 juin 2018, avait pour but de donner un compte rendu sur les activités des Services d'urgence de l'APN et présenter la nouvelle titulaire du portefeuille, la Chef régionale Marlene Poitras. SAC a accordé un appui financier pour tenir des réunions en personne et des conférences téléphoniques.

Plus structuré qu'auparavant, le CCGU a commencé ses travaux, c'est-à-dire fournir des conseils, une orientation et des recommandations portant sur les documents liés aux dossiers des Services d'urgence de l'APN.

Sécurité publique Canada

Sécurité publique Canada a commencé à travailler avec l'APN à l'élaboration d'une stratégie d'engagement sur la Stratégie nationale de gestion des urgences, qui englobe Recherche et sauvetage (RS), le Réseau à large bande de sécurité publique (RLBSP) et le Système national d'alertes au public (SNAP).

Sécurité publique Canada et les ministres F/P/T responsables de la gestion des urgences

Le 24 mai 2018, Marlene Poitras, Chef régionale de l'Alberta et nouvelle titulaire du portefeuille de la Gestion des urgences, a participé à une réunion sur la gestion des urgences autochtones avec les ministres F/P/T responsables de la gestion des urgences à Ottawa (Ontario), qui était co-organisée par Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique, et Shaye Anderson, ministre des Affaires municipales de l'Alberta. La discussion a porté sur l'inventaire des

capacités en matière de gestion des urgences dans les communautés autochtones, en tant que première étape visant à déterminer l'état de préparation des Premières Nations. L'APN a proposé une méthode d'inventaire.

L'APN a aussi commencé ses travaux relatifs à la Stratégie de mobilisation en préparant une description de projet, une charte de projet, un instrument de collecte de données et un projet pilote communautaire pour mettre à l'essai le questionnaire. Les premières communautés concernées par les projets pilotes sont : Kahnawake, Akwesasne, Pikwakanagan et Kitigan Zibi. Les projets devraient commencer en juin 2018 et se terminer à l'automne 2018. D'autres projets pilotes sont prévus en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Stratégie canadienne en matière de feux de forêt. Évaluation décennale et renouvellement de l'appel à l'action

L'APN a été invitée à une discussion sur la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt, qui a été préparée par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). Le ministère responsable est Ressources naturelles Canada (RNCan). La Stratégie canadienne en matière de feux de forêt (SCFF) a été élaborée sous les auspices du CCMF en 2005. Compte tenu des contraintes accrues en matière de ressources de lutte contre les incendies, il faut s'attendre à ce que les organismes de gestion des feux s'appuient sur la stratégie actualisée pour demander des ressources additionnelles en vue d'augmenter les investissements dans la prévention et l'atténuation des incendies ainsi que dans les ressources actuelles de lutte contre les incendies. Les Premières Nations peuvent tirer parti de la stratégie dans au moins deux domaines. Le premier est la nécessité de réduire les risques de feu de forêt autour des communautés dans les régions forestières. Le deuxième est la possibilité de former et de mobiliser des citoyens autochtones dans l'extinction des incendies. Des travaux sont en cours dans ce dossier.

Notifications d'urgence de SAC

Dans le cadre d'une collaboration avec la Direction de la gestion des urgences de SAC, l'APN continue de fournir à ses régions des notifications récentes sur les situations d'urgence, tant régionales que nationales, concernant les Premières Nations.

Croix-Rouge canadienne

L'APN maintient sa relation et son engagement avec la Croix-Rouge canadienne. En collaboration avec le Secrétariat à la santé et au développement social de l'APN, elle révisé l'actuel protocole d'entente liant les deux organisations afin de le transformer en un « protocole de relations » comprenant un volet plus opérationnel. Tel qu'indiqué dans la version préliminaire du protocole, la Croix-Rouge souhaite travailler avec les Premières Nations dans le cadre d'une relation respectueuse et cordiale à l'étude de moyens culturellement appropriés et durables pour mettre en œuvre les trois principaux volets de son programme : Urgences et catastrophes; Santé communautaire; Prévention et sécurité. Des travaux sont en cours dans ce dossier.

Compte rendu sur l'eau

Un grand nombre de Premières Nations continuent d'être confrontées à des problèmes d'eau insalubre. Des avis sur la qualité de l'eau potable (AQEP) à long terme demeurent en vigueur parmi elles dans l'ensemble du pays. Le gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer tous ces avis touchant les réseaux publics dans les réserves (on compte 1047 réseaux de ce type) d'ici 2021 et a alloué des ressources pour ce travail. Un élément permettant l'élimination – définitive – de tous les AQEP est la création d'une loi qui comblerait adéquatement, convenablement et respectueusement la lacune réglementaire concernant l'approvisionnement en eau potable dans les réserves. Le budget de 2016 a accordé 1,8 milliard de dollars

sur cinq ans et celui de 2018 a prévu un montant supplémentaire de 172,6 millions de dollars sur trois ans (à partir de 2018-2019) pour améliorer l'accès à une eau potable de qualité dans les réserves. C'est dans ce contexte que les travaux relatifs à l'eau potable des Premières Nations ont été accomplis l'an dernier.

La Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (LSEPPN) est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2013 et a autorisé le gouvernement à élaborer un règlement fédéral exécutoire pour garantir l'accès à un approvisionnement fiable à une eau potable de qualité, le traitement efficace des eaux usées et la protection des sources d'eau potable sur les terres des Premières Nations. Lors de l'Assemblée générale annuelle 2015, le premier ministre actuel, qui était alors chef du parti Libéral, avait déclaré que la LSEPPN était un exemple du « gouvernement dictant des termes plutôt que de travailler en partenariat pour soutenir la gouvernance des Premières Nations ». Les Affaires autochtones et du Nord Canada (aujourd'hui Services aux Autochtones Canada) avait poursuivi son engagement unilatéral à l'égard de cette loi problématique et n'avait aucunement indiqué qu'il allait prendre en compte adéquatement les préoccupations causées par la LSEPPN. Les préoccupations des Premières Nations portent notamment sur l'absence d'une mobilisation sérieuse sur cette loi et les projets de loi S-11 et S-8, l'incorporation des règlements provinciaux, le manque de financement relatif à la LSEPPN et la responsabilité accrue que doivent assumer les Premières Nations pour se conformer au règlement. Malgré les demandes d'arrêt des Premières Nations, des efforts de mobilisation du ministère fédéral ont commencé à la mi-juin 2017 et se sont terminés en septembre 2017.

La LSEPPN est inacceptable et inefficace car elle ne respecte pas le droit de la personne élémentaire de disposer d'un accès à une eau de qualité et d'un traitement des eaux usées efficace. Le gouvernement fédéral s'est clairement engagé à veiller à ce que les Premières Nations soient traitées sur le même pied

d'égalité que les non membres des Premières Nations quant aux normes de qualité de l'eau et à l'accès à l'eau. En 2017-2018, il a reconnu qu'il était nécessaire de mettre en place un processus dirigé par les Premières Nations pour aborder la loi actuelle.

En 2017-2018, trois résolutions de l'APN ont été adoptées concernant l'eau potable : elles demandaient à l'APN de continuer ses activités de défense d'intérêt en vue d'inciter le gouvernement fédéral à changer son approche à l'égard de la LSEPPN.

La résolution 26/2017 enjoignait à l'APN de demander au Cabinet du premier ministre et à la ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada de reconnaître la résolution 76/2015, qui appelait à l'abrogation de la LSEPPN. Elle enjoignait aussi à l'APN de demander au gouvernement fédéral d'arrêter les séances de mobilisation sur l'examen de la LSEPPN et de travailler directement avec les Premières Nations à la définition des prochaines étapes. De plus, elle appelait le gouvernement fédéral à mettre en œuvre, en partenariat avec les Premières Nations, des solutions appropriées sur l'approvisionnement sécuritaire en eau potable, comprenant l'évaluation des fonds nécessaires pour des investissements en capital, un financement de fonctionnement et d'entretien, du personnel et de la formation pour toutes les communautés des Premières Nations pour améliorer l'état des réseaux d'eau des Premières Nations, tout en élaborant un nouveau cadre législatif.

La résolution 26/2017 réaffirmait la résolution 29/2014 de l'APN et appuyait pleinement l'action en justice initiée par la nation crie d'Ermineskin, la Première Nation de Kainai (Tribu des Blood), la nation de Tsuut'ina et la Première Nation de Sucker Creek contre le Canada pour manquement à son obligation fiduciaire et à ses obligations juridiques, en vertu de la Charte des droits et des libertés, selon lesquelles il est tenu de veiller à l'approvisionnement d'eau potable salubre dans les réserves. La résolution 29/2014 appuyait aussi

sans réserve les Premières Nations qui demandaient à ce que le droit à une eau potable de qualité pour les Premières Nations soit mentionné dans les lois canadiennes et encourageait chaque Première Nation ayant des problèmes d'eau potable à appuyer cette action en justice.

La résolution 88/2017 enjoignait à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de mettre sur pied un groupe de travail conjoint comprenant des représentants de l'APN, du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures et des techniciens régionaux, des représentants du gouvernement fédéral, des conseillers juridiques de l'APN et d'autres experts, autant que nécessaire, pour élaborer conjointement l'ébauche d'un cadre pour une nouvelle loi. Elle enjoignait aussi à l'APN d'appeler le gouvernement fédéral à s'engager à prévoir un financement pluriannuel adéquat pour l'élaboration conjointe de l'ébauche d'un cadre pour une nouvelle loi et à soutenir l'organisation de séances de mobilisation des Premières Nations, en tant que première étape importante. Elle enjoignait également à l'APN d'élaborer un cadre pour une commission de l'eau des Premières Nations avec les Premières Nations et les Affaires autochtones et du Nord Canada et d'appeler le gouvernement fédéral à prévoir un financement pour la conception et mise en œuvre d'une commission de l'eau. Enfin, elle enjoignait à l'APN de veiller à ce que l'élaboration conjointe de l'ébauche d'un cadre pour la nouvelle loi respecte les droits inhérents des Premières Nations, les lois relatives aux Autochtones et l'esprit et l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La résolution 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, a mené ce processus encore plus et a enjoint à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'aviser immédiatement le gouvernement fédéral que, conformément aux engagements du gouvernement en matière de réconciliation avec les Premières Nations, un processus législatif conjoint sera lancé en plein

partenariat avec les Premières Nations, comprenant la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.

L'APN a été appelée à mettre immédiatement sur pied un comité des Chefs sur la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations qui surveillera l'élaboration d'un mandat pour la création du groupe de travail conjoint sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, qui sera chargé de produire une ébauche de cadre pour une loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations aux fins d'examen par les Chefs en assemblée à l'Assemblée générale annuelle, en juillet 2018. L'APN et le Comité des Chefs sur la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations ont aussi été appelés à élaborer une ébauche de cadre pour la création d'une commission de l'eau des Premières Nations. Enfin, l'APN a été appelée à préparer et transmettre immédiatement une proposition au gouvernement fédéral qui garantit au Comité des Chefs sur la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations et au Groupe de travail conjoint sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations les ressources nécessaires pour participer au processus d'élaboration conjointe d'une loi en plein partenariat avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral. L'APN a été chargée de veiller à ce que l'ébauche de cadre pour la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations affirme les lois, normes, lignes directrices et processus inhérents sur l'eau des Premières Nations.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Soutien à l'égard du changement de position du gouvernement concernant la LSEPPN
Soutenue par la détermination des Chefs des Premières Nations refusant la LSEPPN, tel que mandaté par les résolutions susmentionnées, l'APN n'a pas cessé de discuter avec AANC/SAC durant 2017-2018 dans le cadre de ses activités de défense d'intérêts. Le point tournant a eu lieu à la fin de juillet 2017, après l'envoi d'une lettre du Chef national Bellegarde à Carolyn Bennett, ministre des

Affaires autochtones et du Nord Canada. La ministre a clairement déclaré qu'un appui serait fourni pour mettre au point un processus d'élaboration conjointe d'une loi sur l'eau appropriée et pour étudier des moyens de garantir un financement suffisant et adéquat pour le fonctionnement et l'entretien permanents des infrastructures d'eau potable des Premières Nations.

Symposium national sur l'eau et Foire commerciale

Le Symposium national sur l'eau de l'APN, qui a eu lieu du 6 au 8 février 2018 à Vancouver, sur le territoire des Musqueam, des Squamish et des Tsleil-Waututh, a été l'occasion de discuter avec les Premières Nations sur la conceptualisation, l'élaboration, la conception et la mise en œuvre d'un processus de mobilisation renouvelé pour l'examen de la LSEPPN.

En tant qu'étape initiale du dialogue, le Symposium a permis de recueillir des avis sur la façon de réviser la LSEPPN. Le programme comprenait des discours, des groupes d'experts, des ateliers et une foire commerciale. Les séances ont permis d'entendre le point de vue des personnes travaillant dans les domaines de la gestion durable de l'eau, des technologies innovatrices et des nouvelles méthodes de formation et d'adaptation aux changements climatiques. Les Premières Nations qui appliquent leurs propres méthodes de gestion et de contrôle de l'eau et des eaux usées ont présenté leurs situations et expériences et ont dispensé des enseignements. Un grand nombre de séances étaient consacrées aux défis et possibilités dans les domaines de la justice, de la gouvernance et de la planification, ainsi que ceux du financement, des capacités, de la technologie et des questions techniques ou opérationnelles.

Les trois jours du Symposium ont permis de définir un ensemble d'objectifs susceptibles de constituer la base d'une loi acceptable, ainsi que des éléments pour un processus d'élaboration de la loi. Le thème dominant de la discussion était le suivant : la législation (lois autochtones et coutumières, traités, droits ancestraux)

et les systèmes de gouvernance des Premières Nations doivent être reconnus et renforcés dans la nouvelle loi. Plusieurs conférenciers ont abordé ce thème, en particulier dans le contexte des objectifs généraux de la Déclaration de l'ONU, des Appels à l'action de la CVR et de la réconciliation. Les présentations ont suscité de nombreuses déclarations de la part des participants. Le sentiment le plus fort ressenti parmi les participants était la volonté d'atteindre l'objectif d'élaborer une loi efficace qui garantirait un approvisionnement sécuritaire en eau potable. Ces derniers ont mis l'accent sur le lien existant entre l'eau et les différents aspects de la vie, l'économie et l'environnement. La loi sur l'eau potable des Premières Nations doit être axée sur l'accès à une eau potable de qualité mais elle doit aussi prendre en compte l'importance culturelle et l'aspect sacré de l'eau. La question importante d'un financement obligatoire accompagnant la loi a suscité des questions parmi de nombreux participants, comme pour la reconnaissance et l'application des lois des Premières Nations. Les participants ont aussi soulevé un large éventail de questions techniques importantes qui permettront de s'assurer que la nouvelle loi pourra être mise concrètement en œuvre pour répondre aux divers besoins des communautés à long terme.

Lancement d'un processus d'abrogation et de remplacement de la LSEPPN dirigé par les Premières Nations

Étant donné que les activités de défense d'intérêts soutenues ont abouti à des progrès, la résolution 88/2017, *Processus de mobilisation pour une loi sur la salubrité de l'eau potable dirigé par les Premières Nations*, a enjoint à l'APN de veiller à ce que l'élaboration conjointe de l'ébauche d'un cadre pour la nouvelle loi respecte les droits inhérents et les lois des Premières Nations et l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Pour remplir son mandat, l'APN a lancé un dialogue pendant le Symposium national sur l'eau. S'appuyant sur ce dialogue, elle a préparé un document de réflexion qui propose un processus d'élaboration conjointe d'un nouveau projet de loi sur la salubrité

de l'eau potable des Premières Nations dirigé par les Premières Nations.

Le document de réflexion a été débattu par le Groupe de travail conjoint sur le logement et les infrastructures le 30 avril 2018. Lors d'une séance de dialogue stratégique de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) sur la législation ayant eu lieu le 1^{er} mai 2018, un plus grand nombre de Chefs et de délégués ont eu l'occasion de débattre du document. Les discussions ont abouti à la résolution 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, qui a été adoptée à l'unanimité par les Chefs en assemblée lors de l'AEC.

Cette résolution est décrite ci-dessus. Quant au processus d'abrogation et de remplacement de la LSEPPN dirigé par les Premières Nations, il semble progresser. Compte tenu de la complexité du processus et de la très grande importance qu'il revêt auprès des Premières Nations, l'APN procède étape par étape en demandant systématiquement l'approbation et l'appui des Chefs en assemblée, alors que le processus d'élaboration conjointe entre dans l'exercice 2018-2019. Les travaux accomplis l'an dernier ont conduit la Couronne fédérale à admettre que les Premières Nations devaient diriger le processus de conceptualisation, d'élaboration, de conception et de mise en œuvre d'un nouveau processus de mobilisation consacré à une nouvelle loi sur l'eau potable de qualité.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Mise sur pied d'un comité spécial des Chefs sur la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.
- Création d'un groupe de travail conjoint sur l'eau potable de qualité des Premières Nations et lancement de l'élaboration conjointe d'une ébauche de cadre pour la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.
- Présentation de l'ébauche de cadre pour la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières

Nations à l'AGA de l'APN en juillet 2018 aux fins d'approbation des Chefs en assemblée.

- Mobilisation nationale et régionale élargie auprès des Premières Nations concernant l'ébauche de cadre pour la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations à la fin de 2018, y compris la tenue d'un autre Symposium national sur l'eau et Foire commerciale en 2019.
- Participation permanente à un processus d'élaboration conjointe de la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations qui englobe les commentaires et idées des Premières Nations afin que l'abrogation de la LSEPPN ouvre la voie à la création d'une véritable loi sur la salubrité de l'eau potable dirigée par les Premières Nations.



Terres, Territoires et Ressources

Le Secteur des terres, des territoires et des ressources se concentre sur les ajouts aux réserves, les revendications particulières et les Premières Nations sans terres de réserve. L'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu des séances axées sur ces questions. Parmi les résolutions qui confèrent à l'APN le mandat de travailler sur ces questions, mentionnons les suivantes :

- 48/2005 – *Mandat et directives relativement aux questions qui touchent les Premières Nations sans statut de bande et sans assise territoriale*
- 46/2015 – *Appel à l'action en matière de revendications particulières*
- 17/2016 – *Appeler le Canada à actualiser la politique d'ajouts aux réserves*
- 91/2017 – *Soutien à un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Ajouts aux réserves (AR)

Les efforts visant à améliorer la politique sur les ajouts aux réserves (AR) ont donné lieu à la mise sur pied d'un groupe de travail technique (GTC) conjoint APN-Canada, amorcée à la fin de 2009. Les progrès de ce groupe de travail ont été le fruit d'un dialogue régulier avec le Comité des Chefs sur les revendications (CCR), et ont finalement abouti au dévoilement d'une nouvelle politique d'AR en 2016.

Le Canada a mis sur pied un Comité consultatif national sur les AR, chargé d'orienter la mise en œuvre des politiques et d'élaborer des outils et des pratiques exemplaires pour appuyer les collectivités des Premières Nations engagées dans le processus

d'AR. Ce Comité consultatif comprend un certain nombre de participants des Premières Nations : l'APN et l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (NALMA).

L'APN a dialogué avec les Premières Nations et les gestionnaires des terres des Premières Nations à propos de l'élaboration de la nouvelle politique sur les AR. Les informations recueillies dans le cadre de ce dialogue continueront de guider les efforts de sensibilisation de l'APN devant des tribunes telles que le Comité consultatif national sur les AR.

Revendications particulières

À la fin de 2016, l'APN et le Canada ont constitué un groupe de travail technique conjoint (GTTC) dont le mandat est d'examiner le processus de revendications particulières et d'élaborer des recommandations conjointes pour le changement. Le GTTC s'est réuni régulièrement au cours des dix-huit derniers mois.

En 2017, l'APN a organisé deux séances de dialogue avec les Premières Nations, l'une à Ottawa et l'autre à Vancouver. Le message qui est ressorti de ces séances reflétait ce que les Premières Nations ont toujours soutenu au fil du temps : la gestion et le contrôle continus du processus des revendications particulières par le Canada constituent un conflit d'intérêts qui ne peut être résolu que par une supervision indépendante.

Au cours de l'automne 2017, les Chefs en assemblée de l'APN ont adopté la résolution 91/2017, *Appui à un processus de revendications particulières entièrement indépendant*, appelant à la mise en place d'un processus indépendant de revendications particulières et au soutien aux travaux du GTTC.

Bandes sans terre

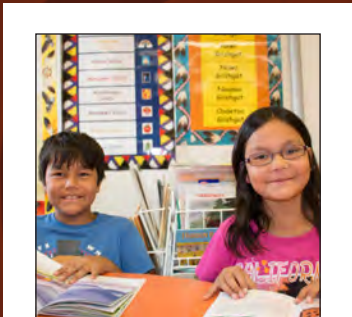
Au cours des dernières années, les Premières Nations sans terres de réserve ont été un point de mire de la défense des intérêts de l'APN à la table des GTC des AR. Toutefois, malgré l'accent placé sur cette question par l'APN, le Canada a toujours hésité à tenir une discussion de fond à cet égard.

En avril 2017 et mai 2018, l'APN a tenu des séances pour mieux comprendre quelles étaient les communautés sans terres de réserve et quels problèmes communs elles partageaient. Ces séances ont été présidées par le Chef national et ont réunis des représentants des Premières Nations et plusieurs hauts fonctionnaires d'Affaires autochtones et du Nord Canada (maintenant Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada).

Les Premières Nations sans terres de réserve ont besoin de discussions de fond avec nos partenaires régionaux et avec le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord, afin de déterminer les circonstances et les lacunes en matière de politiques nécessaires pour faire avancer ce dossier.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de contribuer au Groupe de travail conjoint sur les revendications particulières en vue d'un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant.
- Continuer de travailler avec le Canada au Comité consultatif national sur les AR et veiller à la mise en œuvre de la résolution 17/2016 de l'APN.
- Continuer de collaborer avec le Canada sur les questions relatives aux Premières Nations sans terres de réserve, avec comme objectif de travailler avec les régions de l'APN en vue de l'élaboration substantielle d'une politique d'ici 2018-19.



Secteur des langues

Le gouvernement du Canada s'est engagé à reconnaître les droits linguistiques des peuples autochtones. Le 26 décembre 2016, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que le gouvernement canadien élaborerait conjointement une loi pour la revitalisation et le rétablissement des langues autochtones. Le ministère du Patrimoine canadien (MPC), l'Assemblée des Premières Nations (APN), l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et le Ralliement national des Métis (RNM) ont convenu d'un énoncé des principes d'élaboration conjointe le 14 juin 2017 et travaillent ensemble à l'élaboration d'une loi par l'entremise du Groupe de travail sur l'élaboration conjointe.

L'APN exerce des pressions pour que la législation reconnaisse les droits linguistiques des Premières Nations, y compris leur compétence, et garantisse un financement à long terme, durable, cohérent et approprié pour soutenir les efforts de revitalisation, de rétablissement, de maintien, de préservation et de promotion des langues des Premières Nations. Le travail de l'APN à la Table d'élaboration conjointe est fondé sur les directives des Chefs en assemblée et sur le rapport des séances de mobilisation de l'Initiative des langues autochtones (ILA). Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN des 5 et 6 décembre 2017, les Chefs en assemblée a adopté la résolution 77/2017, *Soutien à la poursuite de l'élaboration conjointe de la Loi sur les langues autochtones*, qui fournit une orientation supplémentaire pour l'élaboration conjointe de la législation sur les langues autochtones. La résolution approuve un ensemble de principes, qui sont énoncés dans le rapport de séances de mobilisation de l'ILA et fondés sur l'orientation recueillie au cours des séances. Le Comité des Chefs sur les langues (CCL) et le Comité technique sur les langues (CTL) participent au processus d'élaboration conjointe, notamment

au niveau de la supervision, de l'orientation et d'une contribution substantielle au contenu législatif.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Énoncé des principes d'élaboration conjointe

Le 14 juin 2017, le Canada, l'APN, l'ITK et le RNM ont convenu d'un Énoncé des principes d'élaboration conjointe. Toutes les parties se sont entendues pour élaborer conjointement une loi sur la revitalisation, le rétablissement, la préservation, la protection, le maintien et la promotion des langues des Premières Nations, des Inuits et des Métis, au moyen de deux mécanismes : un groupe de travail conjoint pour discuter de questions d'intérêt commun et des groupes de travail bilatéraux entre le Canada et l'ITK, le RNM et l'APN pour traiter des questions propres à chaque groupe culturel. La clé du succès de la table d'élaboration conjointe a été la transparence et la reconnaissance d'une approche législative fondée sur les distinctions.

Séances d'engagement sur les langues autochtones

D'août à octobre 2017, le Secteur des langues de l'APN a tenu sept séances régionales de mobilisation, invitant des aînés, des experts en langues, des conférenciers, des enseignants et des jeunes à donner leur avis sur la nouvelle Loi sur les langues des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Fort des opinions et des idées de plus de 630 participants, le Secteur des langues a commandé un rapport sur les séances de mobilisation, qui a été résumé dans les 11 principes énoncés dans la résolution 77/2017, *Soutien à la poursuite de l'élaboration conjointe de la Loi sur les langues autochtones*. Adoptée par les Chefs en assemblée

lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2017, cette résolution a donné au Secteur des langues la possibilité de procéder à ses réunions hebdomadaires à la table d'élaboration conjointe, ainsi qu'au sein des quatre sous-groupes de travail.

Élaboration de principes d'élaboration conjointe

Dans le cadre du processus du Groupe de travail et en vue d'axer les discussions sur le contenu de la législation proposée, le Groupe de travail, par consensus, a accepté que les principes clés soient reflétés dans la législation. Ils ont été utilisés pour élaborer le Guide de discussion sur les séances de mobilisation intensive du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral conduira ce processus de mobilisation intensive entre le 18 juin et le 31 août 2018 à divers endroits au pays.

Analyse des coûts linguistiques

Le message clé transmis par les dirigeants des Premières Nations et des experts linguistiques quant à ce qui est nécessaire est l'importance des ressources financières. Le Secteur des langues a retenu les services d'économistes pour procéder à une analyse des coûts qui tienne compte des diverses approches en matière de revitalisation des langues, de rétablissement, de préservation, de protection, de maintien et de promotion de la capacité de parler couramment.

Journée internationale des langues maternelles

Le Secteur des langues s'est associé au Secteur de l'éducation pour souligner la Journée internationale des langues maternelles (JILM) de l'UNESCO. Dans le cadre de la Conférence des directeurs de l'éducation des Premières Nations de l'APN, la soirée en honneur de JILM a réuni des conférenciers de renom et a offert aux experts linguistiques et aux conférenciers l'occasion de nouer des liens et d'en apprendre davantage sur la future Loi sur les langues.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Secteur des langues de l'APN tiendra des séances préparatoires avant les séances de mobilisation intensive du gouvernement du Canada, du 18 juin au 31 août 2018. L'objectif est de préparer les représentants des Premières Nations qui participeront aux séances de mobilisation à un dialogue approfondi avec le gouvernement du Canada.
- Le Secteur des langues de l'APN prépare une analyse des coûts qui devrait être dévoilée en juillet 2018, avant l'élaboration de la loi.
- La Loi sur les langues des Premières Nations, des Inuits et des Métis devrait être déposée à la Chambre des communes à l'automne 2018.
- Le Secteur des langues de l'APN plaidera en faveur d'une approbation non partisane de la Loi sur les langues des Premières Nations, des Inuits et des Métis, afin de donner effet à la résolution 77/2017, *Soutien à la poursuite de l'élaboration conjointe de la Loi sur les langues autochtones*.
- Le Secteur des langues de l'APN utilisera l'Année internationale des langues autochtones en tant que plate-forme pour défendre la Loi sur les langues des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- L'objectif est de faire en sorte que la loi reçoive la sanction royale d'ici juin 2019, au cours du mandat du gouvernement actuel.
- Accès à l'information pour la mission de Patrimoine canadien :

Faites entendre votre voix :

- <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/legislation-langues-autochtones/mobilisation-intensive.html>

Guide de discussion

- <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/legislation-langues-autochtones/mobilisation-intensive/guide-discussion.html>

Documents de référence

- <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/legislation-langues-autochtones/mobilisation-intensive/documentation-reference.html>

Calendrier

- <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/legislation-langues-autochtones/mobilisation-intensive/calendrier.html>



Secteur des Affaires juridiques et Justice



Le secteur des affaires juridiques et de la justice joue deux rôles pour l'Assemblée des Premières Nations (APN). Premièrement, le secteur offre des conseils stratégiques sur des questions qui impliquent le système juridique du Canada, la sécurité publique, le service correctionnel, la sécurité frontalière, la réforme de la *Loi sur les Indiens* et les questions de genre. Deuxièmement, le secteur des affaires juridiques et de la justice offre à l'APN des conseils juridiques et du soutien pour les recours en justice. La prestation de conseils juridiques vise à assurer que les activités de l'organisme sont menées en accord avec la charte de l'APN, ses politiques et les règles des sociétés fédérales. Le secteur des affaires juridiques et de la justice a été mandaté pour surveiller, analyser et interpréter les lois et règlements fédéraux. Le secteur soutient le Chef national et le Comité exécutif en fournissant des preuves devant les comités permanents parlementaires sur tout projet de loi à l'étude. Enfin, le secteur des affaires juridiques et de la justice dirige tous les recours en justice impliquant l'APN.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

a) Questions de genre

Le secteur des affaires juridiques et de la justice a comme mandat de fournir des conseils stratégiques sur les questions d'inégalité entre les hommes et les femmes et sur les écarts en matière de programmes et de services offerts aux femmes. Le secteur a participé à de nombreuses réunions et activités au cours de la dernière année. Le personnel de l'APN a participé à la réunion fédérale provinciale territoriale des ministres de la Condition féminine tenue le 9 novembre 2017 à Ottawa. C'était la première fois que la ministre de la Condition féminine et la ministre des Relations

Couronne Autochtones et des Affaires du Nord (RCAAN) invitaient les femmes Chefs des Premières Nations à participer à une réunion de haut niveau pour discuter des problématiques propres aux femmes et aux filles des Premières Nations. La réunion a été une excellente occasion pour le Conseil des femmes de discuter de ses priorités et de commencer à forger des partenariats.

Le secteur des affaires juridiques et de la justice a également fourni un soutien stratégique au Conseil des femmes pour qu'il puisse participer efficacement au *deuxième groupe de travail trilatéral en Amérique du Nord sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones* tenu le 30 novembre 2017 à Ottawa. L'objectif de l'événement était de promouvoir l'éradication de la violence faite aux femmes autochtones en abordant non seulement les aspects de justice criminelle et de victimisation de la violence, mais aussi la prévention des crimes par la prise en main, l'éducation et l'action sociale.

Le 29 janvier 2018, le secteur des affaires juridiques et de la justice a participé à la *séance conjointe de mobilisation de Statistique Canada et de Condition féminine Canada sur la violence chez les étudiants de niveau postsecondaire* tenue à Ottawa en Ontario. Au mois de juin 2017, Condition féminine Canada a publié « Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe ». Dans le cadre de cette stratégie, Condition féminine Canada, en collaboration avec Statistique Canada, a développé une ébauche de sondage sur la victimisation sexuelle chez les étudiants de niveau postsecondaire. L'APN a participé à cette séance de mobilisation et a offert une précieuse contribution à l'élaboration du sondage sur la victimisation sexuelle des femmes et des filles

des Premières Nations et des étudiantes de niveau postsecondaire.

Le secteur des affaires juridiques et de la justice a offert un soutien stratégique et logistique aux représentants du Conseil des femmes en vue de la 62^e session de la Commission de la condition de la femme au siège social des Nations unies à New York, NY, du 11 au 17 mars 2018. L'APN a participé aux événements suivants :

- Obstacles à la justice pour les femmes et les filles autochtones
- Intervenants et auditeurs : les nouveaux défenseurs de l'égalité entre les hommes et les femmes
- La violence ignore les frontières
- Habilitation des femmes et des filles des régions rurales
- Mobilisation des hommes et des garçons

De plus, le 29 mars 2018, des représentants du secteur des affaires juridiques et de la justice ont participé à l'événement *Affaires mondiales Canada et le Plan national d'action du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité* à Ottawa en Ontario. Le Conseil a souligné comment le groupe consultatif sur les femmes, la paix et la sécurité peut appuyer la cause des femmes et des filles autochtones dans des États touchés par des conflits et contribuer à la mise en œuvre du plan d'action.

b) Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

Le gouvernement du Canada a lancé l'Enquête nationale indépendante sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) au mois de septembre 2016. La résolution 37/2014 de l'APN, *Soutien à l'égard de l'initiative Les familles d'abord*, ordonne aux dirigeants de l'APN d'adopter une approche qui priorise les familles afin de garantir que l'opinion et les points de vue des familles soient

respectés dans le cadre des discussions sur les FFADA et dans l'élaboration de plans d'action à leur sujet.

Le secteur des affaires juridiques et de la justice continue de participer au processus de cueillette d'éléments de vérité partout au Canada. Ce processus comporte les activités suivantes :

- Audiences publiques – (terminées)
- Audiences institutionnelles – (terminées)
- Audiences avec les gardiens du savoir et les experts (en cours)

Le rapport provisoire de l'Enquête nationale intitulé « Nos femmes et nos filles sont sacrées » a été publié le 1^{er} novembre 2017.

Le 8 février 2018, les commissaires ont rencontré les leaders de l'APN, ainsi que des représentants de Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), des Femmes Michif Otipemswak (Métis), de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), de Pauktutit et du Congrès des peuples autochtones (CPA) pour discuter d'audiences futures, d'un prolongement du mandat, d'accords permanents et d'ententes de contribution.

Le 5 juin 2018, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il accordait aux commissaires de l'Enquête nationale un prolongement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2019, avec une extension jusqu'au 30 juin 2019 pour réduire progressivement les activités de l'Enquête.

c) Sécurité frontalière

Le secteur des affaires juridiques et de la justice participe actuellement à des travaux relatifs à la sécurité frontalière. Notre travail dans ce domaine comporte deux volets : le droit des Premières Nations de traverser librement la frontière entre le Canada et les États Unis conformément au traité Jay et la création de cartes d'identité sécurisées émises par les gouvernements des Premières Nations pour les mouvements transfrontaliers.

Le 16 décembre 2016, la ministre Bennett a nommé M. Fred Caron au poste de représentant ministériel spécial et l'a mandaté pour entamer des discussions avec les Premières Nations situées près de la frontière entre le Canada et les États Unis. L'objectif des réunions était de discuter des points de vue des Premières Nations sur les défis posés par les mouvements transfrontaliers et de proposer des solutions potentielles. M. Caron a déposé son rapport final à la ministre Bennett au mois d'août 2017. Le Chef national et le Comité exécutif de l'APN ont demandé la mise en place d'un comité des Chefs sur les mouvements transfrontaliers afin d'orienter les efforts de l'APN dans ce domaine.

Le Comité exécutif de l'APN a nommé l'ancien Grand Chef Mike Mitchell comme représentant spécial de l'APN en matière de sécurité frontalière. M. Mitchell a été mandaté pour rencontrer des représentants des gouvernements canadien et américain afin de discuter de la création d'une carte d'accès sécurisé aux frontières pour les Nations autochtones. Le secteur des affaires juridiques et de la justice appuie le travail de M. Mitchell qui coordonne des réunions entre des agences américaines, des agences canadiennes, des tribus amérindiennes et des Premières Nations dans le but de créer une carte d'accès sécurisé aux frontières pour les Nations autochtones. Ce projet est axé sur l'identification de ressources de soutien technique et autres en vue de la création d'une carte d'accès sécurisé pour les autochtones qui traversent la frontière entre le Canada et les États-Unis. L'APN a déjà organisé deux réunions du groupe de travail sur la carte d'accès sécurisé aux frontières pour les Nations autochtones aux mois de novembre 2016 et juillet 2017 en appui à ce projet.

L'APN a soumis une proposition de financement aux RCAAN pour assurer des engagements fructueux entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations et pour assurer que les droits inhérents des autochtones soient respectés et que les politiques et les pratiques relatives aux mouvements transfrontaliers tiennent compte des circonstances et réalités particulières des

Premières Nations et de ses membres. Cette initiative exigera l'identification des populations autochtones (tribus amérindiennes et Premières Nations) situées le long de frontière entre le Canada et les États Unis. Cette initiative exigera aussi des contacts avec des ministères, des agences et des départements ministériels fédéraux et provinciaux au Canada ainsi qu'avec le Département de la Sécurité intérieure aux États Unis pour déterminer comment les solutions proposées pour le passage à la frontière peuvent respecter les exigences de sécurité en place au Canada et aux États Unis.

d) Industrie du jeu

Les Premières Nations sont largement exclues de l'industrie du jeu en raison du Code criminel du Canada et des règlements provinciaux. Par conséquent, la majorité des Premières Nations ne peuvent pas profiter des opportunités de revenu offertes par cette industrie.

Le Chef national de l'APN, Perry Bellegarde, et le Comité exécutif de l'APN ont organisé le premier Comité des Chefs sur l'industrie du jeu le 20 mars 2018 au Dakota Dunes Casino à Whitecap en Saskatchewan. Des Chefs de partout au Canada, des exploitants de casinos et des représentants d'organismes de réglementation ont participé à cette réunion. Les participants ont discuté des jeux de hasard et des divers défis qui se dressent devant les Premières Nations en vertu des lois actuelles. De plus, ils ont discuté de diverses façons d'aborder les gouvernements pour permettre aux Premières Nations d'affirmer leurs droits inhérents et de profiter pleinement des avantages économiques offerts par l'industrie du jeu.

e) Projet de loi S-3

Le 12 décembre 2017, le projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada*, a reçu la sanction royale. La modification de la Loi a exigé que la ministre des Services aux

Autochtones du Canada (SAC) lance des consultations sur des questions liées au Registre des Indiens et à l'appartenance aux bandes et qu'elle mène des études sur l'inégalité entre les hommes et les femmes en vertu de la Loi sur les Indiens avant de présenter son rapport au Parlement. La ministre Bennett a formellement lancé les consultations approfondies sur le processus de collaboration sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté des Premières Nations le 12 juin 2018. L'APN a participé à la conception du processus de collaboration en offrant des commentaires et du soutien sur les meilleures méthodes de communiquer avec les Premières Nations à l'échelle du Canada.

De plus, RCAAN a mis sur pied un comité consultatif, auquel participe l'APN, pour fournir des conseils et des recommandations au gouvernement fédéral sur la mise en œuvre de larges consultations auprès des Premières Nations au sujet de la discrimination relative à l'inscription au statut d'Indien.

f) Maintien de l'ordre et sécurité publique

Le 12 juin 2016, l'APN et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont signé un protocole de renforcement des relations. La première d'une longue suite de réunions a eu lieu au siège social national de la GRC à Ottawa en Ontario le 22 septembre 2017. Cette réunion a permis de définir les objectifs du partenariat, d'identifier les défis potentiels et de créer les processus de mise en œuvre du protocole. L'APN et la GRC collaborent dans le but d'identifier les incidents potentiels et les cas de discrimination à la GRC et de développer une réponse stratégique à long terme.

L'APN est en constante discussion avec le ministère de la Sécurité publique et le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile pour assurer la sécurité des intérêts des Premières Nations tout en protégeant les droits des membres des Premières Nations. Notamment, les activités de l'APN ont été axées sur l'appui aux services policiers des Premières Nations en tant que service essentiel;

la protection des droits ancestraux et issus de traités par rapport au projet de loi C 71 qui propose des amendements à la législation sur les armes à feu; la surveillance du projet de loi C 59 qui propose des mesures visant à améliorer la sécurité nationale au Canada et la lutte contre la discrimination qui est toujours répandue au sein des services policiers canadiens.

Sécurité publique Canada a fourni un soutien financier à l'APN pour la période du 11 janvier 2018 au 31 mars 2019. Les 26 et 27 mars 2018, l'APN a organisé une réunion sur le Maintien de l'ordre et la sécurité publique pour les Premières Nations (MOSPPN) à Wendake au Québec. Le but de la réunion était de recueillir de l'information des services de police des Premières Nations afin d'identifier les inégalités systémiques, les écarts de services et d'autres préoccupations de ces agences. De plus, la réunion a permis à l'APN de voir comment elle pouvait présenter les questions de sécurité des Premières Nations au niveau national. Sécurité publique Canada a fait une présentation sur la question de l'annonce concernant le MOSPPN et des négociations des ententes sur le MOSPPN. Les participants ont pu s'exprimer et fournir des commentaires au sujet des objectifs à court, moyen et long terme, tant pour l'APN que pour Sécurité publique Canada.

g) Cannabis

L'APN continue de surveiller l'avancement du projet de loi C-45 qui légalisera et réglementera la vente, la distribution et la taxation du cannabis à des fins récréatives au Canada. La législation devrait entrer en vigueur au début de l'automne 2018. Le travail du secteur des affaires juridiques et de la justice est d'appuyer l'étude de ce dossier par les Premières Nations tout en tenant compte des besoins des Premières Nations. Il importe de respecter et d'appuyer l'autorité et la juridiction des Premières Nations en matière d'activités sur leurs territoires.

Un groupe de travail national de l'APN sur le cannabis a été créé. Il inclut le Chef régional Isadore Day et le Chef régional Ghislain Picard, ainsi que des représentants du Conseil des jeunes, du Conseil des femmes et du Conseil des aînés de l'APN. De plus, le groupe inclut des représentants d'un organisme de santé des Premières Nations et d'un service de police des Premières Nations. Le 8 juin 2018, le groupe de travail a tenu sa première réunion afin de coordonner le dialogue et la mobilisation des Premières Nations afin de mieux comprendre les répercussions de la légalisation du cannabis.

h) Déchets radioactifs

Au mois de juin 2017, la responsabilité de la gestion des déchets radioactifs est passée du secteur de la mise en œuvre des droits au secteur des affaires juridiques et de la justice de l'APN. Tout au long de l'année 2017, le secteur des affaires juridiques et de la justice a mené des recherches et rédigé des documents de travail sur le sujet des déchets radioactifs. L'APN reconnaît que les gouvernements des Premières Nations ont besoin d'information au sujet des déchets radioactifs.

Le premier domaine de recherche concernait l'utilisation des lois et des processus des Premières Nations en vue de l'amélioration du processus d'évaluation environnementale. Une de nos préoccupations est que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012* (LCEE (2012)) a réduit la portée des projets, ce qui a eu pour effet de réduire le nombre de projets évalués et le nombre d'occasions pour les Premières Nations de participer aux évaluations. Néanmoins, afin de mener des évaluations environnementales culturellement pertinentes, l'approche holistique préconisée par les peuples autochtones doit être à la base de toutes les évaluations. De l'information essentielle au processus d'approbation de projet peut être tirée des connaissances traditionnelles autochtones, et elle peut se prolonger aux activités de suivi et de surveillance.

Le deuxième domaine de recherche concernait les répercussions potentielles de la gestion adaptative progressive sur les droits ancestraux et issus de traités. Certains craignent que le dépôt à long terme de déchets nucléaires puisse influencer sur l'application des droits ancestraux et issus de traités. Il est donc essentiel que des consultations favorisent un dialogue entre les Premières Nations au sujet de la gestion adaptative progressive.

Enfin, l'APN a mené des recherches sur l'application des connaissances traditionnelles autochtones, sur ses avantages en matière de gestion adaptative progressive et sur les protocoles d'utilisation et de divulgation. Il serait souhaitable qu'un partenariat soit établi avec les peuples autochtones afin de puiser dans les connaissances traditionnelles autochtones en ce qui concerne le dépôt à long terme de déchets radioactifs. L'APN rédige actuellement des recommandations sur l'équilibre entre les droits des utilisateurs et ceux des fournisseurs et sur la protection d'idées novatrices en échange d'une rétention de connaissances du domaine public.

i) Recours en justice

Le secteur des affaires juridiques et de la justice est impliqué dans un certain nombre de poursuites qui sont d'intérêt national pour les Premières Nations. Le recours en justice est un outil efficace par lequel l'APN cherche à promouvoir et à faire appliquer les droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations. De plus, l'APN participe aux recours en justice lorsque des questions de droit sont d'intérêt public.

L'APN a fait un usage stratégique de la loi pour réaliser des changements sociaux. L'APN continue d'être très impliquée dans des causes issues de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. L'APN reconnaît que les anciens élèves n'ont pas tous un accès égal aux tribunaux et a participé à des recours en justice pour assurer que les anciens élèves reçoivent tout ce qui leur est dû en vertu de la Convention de règlement.

Le secteur des affaires juridiques et de la justice continue de s'impliquer dans la cause de protection de l'enfance qui est maintenant devant la Commission canadienne des droits de la personne. Malgré une décision rendue en 2016 selon laquelle le Canada devait cesser sa discrimination envers les enfants des Premières Nations, le Canada mettait du temps à se conformer. Le 26 mai 2017, le tribunal a décrété que le Canada ne respectait pas encore complètement les ordres des commissaires. Le tribunal a indiqué que les besoins de chacun des enfants devaient être étudiés et évalués, incluant tous les besoins qui découlent d'un désavantage historique ou de l'absence de services au sein de la réserve ou dans la région environnante. L'APN collabore avec le Canada pour réformer les services à l'enfance et à la famille pour les Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

Le secteur des affaires juridiques et de la justice continuera de promouvoir des changements positifs aux principes législatifs, politiques et de droit commun affectant la réconciliation et l'enchâssement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Des questions comme le racisme endémique chez les services policiers et l'octroi d'un financement adéquat pour les services policiers des Premières Nations continueront d'être des enjeux importants au cours de l'année à venir.



Politiques et Recherche : Relations financières

Le Chef national et l'ancienne ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada, Carolyn Bennett, ont signé un protocole d'entente (PE) lors de l'Assemblée générale annuelle de juillet 2016 afin d'élaborer des options concernant une nouvelle relation financière pour examen par les Chefs-en-assemblée et le Canada.

Le Comité des Chefs sur les relations financières, présidé par le Chef national, a supervisé et orienté les travaux entrepris en vertu du protocole d'entente. Des groupes de travail techniques ont mené des recherches sur les options et les recommandations.

À l'automne 2017, Services aux Autochtones Canada (SAC) et l'Assemblée des Premières Nations (APN) ont fait des présentations conjointes dans le cadre de séances régionales de mobilisation dans tout le pays, qui ont permis de recueillir l'opinion de centaines de participants.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les points de vue des participants aux séances de mobilisation ont été pris en compte dans le rapport conjoint sur les relations financières présenté à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN en décembre 2017. La résolution 66/2017, *Rapport conjoint APN-Canada sur les relations financières*, a été adoptée en vue de la mise en œuvre des principales recommandations contenues dans ce rapport dont elle accusait réception. Par la suite, le gouvernement du Canada a approuvé un mémoire au Cabinet pour la mise en œuvre de ces recommandations.

Les principales recommandations du rapport sont les suivantes :

1. La mise sur pied d'un comité consultatif permanent d'ici le 1er avril 2019 dans le but :
 - a. de fournir un nouveau cadre de politique financière afin d'aborder la question de ressources suffisantes et déterminer les domaines de financement prioritaires.
 - b. d'accroître les possibilités de générer des revenus pour les Premières Nations, élaborées en collaboration avec les provinces et les territoires.
 - c. de finaliser de nouvelles politiques sur les modes de financement afin de renforcer l'engagement envers un financement souple et prévisible, la réduction du fardeau de production de rapports avec le passage de la production de rapports axés sur les programmes à la production de rapports axés sur les résultats, et l'élimination de la notation de l'évaluation générale des Premières Nations au profit d'instruments dirigés par les Premières Nations.
 - d. de finaliser un cadre de responsabilité mutuelle, y compris un cadre national axé sur les résultats fondé sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.
2. Des mesures immédiates pour créer des subventions de dix ans à l'intention des Premières Nations admissibles afin de tirer pleinement parti de la souplesse de la Politique sur les paiements de transfert, qui sera mise

en œuvre au plus tard le 1^{er} avril 2019 (cible de 100 Premières Nations). Un plan sera préparé pour des préparatifs ordonnés et l'inclusion d'autres Premières Nations au fil du temps, selon une approche élaborée conjointement par le gouvernement du Canada, l'APN et les institutions financières des Premières Nations.

3. Des mesures immédiates en vue d'abroger la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations* en 2018 et la remplacer par un cadre de responsabilisation mutuelle élaboré conjointement et appuyé par des vérifications et des analyses statistiques entreprises par les institutions des Premières Nations.
4. Remplacement de la Politique de prévention et de gestion des manquements par une nouvelle approche proactive comprenant la poursuite des travaux dans le cadre du projet pilote du Conseil de gestion financière des Premières Nations visant à soustraire les Premières Nations de la gestion par des tiers et, sous réserve des crédits budgétaires, à rémunérer les tiers gestionnaires au moyen d'un financement direct du gouvernement du Canada.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

L'APN continue de donner suite à chacune de ces recommandations selon les directives des Chefs-en-assemblée. En mai, chaque Première Nation a reçu une invitation à présenter une demande de subvention sur dix ans et des renseignements sur la façon d'y être admissible. Le Comité consultatif est en cours de mise sur pied et devrait commencer ses travaux sous peu. Un plan visant à abroger la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations* a été élaboré et sera mis en œuvre. La Politique de prévention et de gestion des manquements est remplacée par un processus visant à soutenir le développement des capacités en matière de gouvernance des Premières Nations. Chacune des recommandations est mise en œuvre telle qu'approuvée, et les travaux futurs visant à mettre en place une nouvelle relation financière sont en cours d'élaboration.



Politiques et Recherche : Défense internationale des droits

Les Chefs en assemblée ont demandé à l'APN de s'engager dans des activités et mécanismes internationaux pour faire progresser les droits des Premières Nations. Ainsi, l'APN a pour mandat de donner une portée internationale à son plaidoyer et à ses activités.

L'APN défend les droits et intérêts des Premières Nations à l'échelon international comme suit : participer stratégiquement à des forums et événements internationaux; établir des relations et partenariats avec d'autres peuples et organisations autochtones et des organismes non gouvernementaux (ONG) de défense des droits de la personne; faciliter les relations politiques, économiques, culturelles et sociales internationales entre les Premières Nations et des États étrangers; s'employer à établir des relations avec le Canada afin d'influer sur les approches et objectifs en matière de politique étrangère et internationale dans des domaines d'intérêt commun.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Sommet des Amériques

Le Sommet des Amériques est une réunion de chefs d'État et de gouvernement de l'hémisphère occidental pour discuter de questions de politique commune, affirmer des valeurs communes et s'engager dans des mesures nationales et régionales visant à relever les défis, tant nouveaux que permanents, auxquels sont confrontés les Amériques.

Lors du dernier Sommet des Amériques qui a eu lieu à Lima (Pérou) les 11 et 12 avril 2018, les chefs d'État des nations présentes se sont engagés à protéger pleinement et équitablement les peuples autochtones

de l'hémisphère. Le gouvernement du Canada a pris également cet engagement.

En même temps que le Sommet de Lima, les dirigeants autochtones des Amériques ont tenu une séance parallèle du Conseil des peuples autochtones des Amériques afin de s'assurer que leurs intérêts particuliers étaient représentés. Le Ralliement national des Métis et l'APN ont été les principaux organisateurs et soutiens du sommet autochtone.

La Chef régionale Marlene Poitras a représenté l'APN lors de ces événements.

Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones

L'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones (UNPFII) est un organe consultatif du Conseil économique et social ayant pour mandat d'examiner les questions concernant les Autochtones liées au développement social et économique, à la culture, à l'environnement, à l'éducation, à la santé et aux droits de la personne. La 17^e session de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones a eu lieu du 16 au 27 avril 2018 au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

Lors de la session, le Grand Chef Wilton Littlechild a représenté l'APN. Par voie de déclaration, il a recommandé aux États de travailler en partenariat avec les peuples autochtones à l'élaboration de processus législatifs et décisionnels visant à garantir le respect de leurs terres, territoires et ressources par le consentement préalable donné librement en connaissance de cause. Il a recommandé vivement aux États d'abroger leurs lois coloniales et de mettre fin

aux litiges basés sur le refus de reconnaître les droits des citoyens autochtones.

La Chef régionale Marlene Poitras a prononcé le discours de clôture de la 17^e session de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones. Elle a déclaré : « Cette année, notre dialogue devrait nous encourager à réaliser le travail qui reste à accomplir dans chaque région en vue de mettre en œuvre les droits de la personne et de favoriser le développement dans l'intérêt de tous ».

Examen périodique universel

Le troisième Examen périodique universel (EUC) du Canada a eu lieu le 11 mai 2018 à Genève, en Suisse. La ministre de la Justice et procureur général du Canada, Jody Wilson-Raybould, a conduit la délégation du Canada, en tant que première ministre à la tête de l'équipe de l'EUC.

Pendant l'examen du Canada, 112 États ont recommandé au Canada de régler plusieurs questions relatives aux droits de la personne. Plus de 70 % des déclarations ont porté sur l'obligation du Canada de combler l'inégalité touchant les peuples autochtones. La plupart des commentaires ont mis l'accent sur la protection des femmes et des jeunes filles autochtones. Ces déclarations d'États correspondent aux précédentes faites lors des premier et deuxième EUC du Canada.

La ministre Wilson-Raybould s'est engagée, au nom du Canada, à renforcer la collaboration intergouvernementale et le dialogue public sur les droits de la personne par l'élaboration d'un protocole consacré aux recommandations provenant des entités internationales de défense des droits de la personne. Le Canada s'est aussi engagé à améliorer la mise en œuvre des droits de la personne à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale par la création d'un mécanisme intergouvernemental de haut niveau.

L'Assemblée des Premières Nations a donné son avis sur le rapport du Canada et compte examiner le rapport final, qui devrait être diffusé à l'automne 2018.

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) est un organe indépendant d'experts qui surveille la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale par les États membres.

La 93^e réunion du Comité sur l'élimination de la discrimination raciale a eu lieu à Genève, en Suisse, du 31 juillet au 25 août 2017. Le Grand Chef Wilton Littlechild a fait une déclaration au nom de Chef national le 14 août 2017, dans laquelle il a mis l'accent sur le lien qui existe entre la dénégation des droits à l'autodétermination des Premières Nations (et les avantages découlant de la richesse des ressources de leurs terres) et le vaste écart socioéconomique entre les Premières Nations et les Canadiens. Il a aussi souligné l'engagement du Canada à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), en tant que cadre de la réconciliation basé sur la reconnaissance des droits, et la participation de l'Assemblée des Premières Nations à l'élaboration conjointe d'une loi sur les langues. Il a terminé sa déclaration en appelant le gouvernement du Canada à honorer ses obligations à l'égard des droits de la personne.

L'APN a soumis son rapport au CERD. En réponse au rapport et à la déclaration de l'APN, le CERD a recommandé au Canada d'adopter un cadre législatif et un plan d'action national et de réformer les lois, politiques et règlements nationaux afin qu'ils deviennent conformes à la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies.

Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (EMRIP) fait profiter le Conseil des droits de l'homme de son expertise et de ses conseils sur les droits des peuples autochtones, tels qu'ils sont indiqués dans la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies.

La 11^e séance de l'EMRIP, qui a eu lieu à Genève (Suisse) du 9 au 13 juillet 2018, était consacrée au consentement préalable donné librement en connaissance de cause. Le Grand Chef Wilton Littlechild a représenté l'Assemblée des Premières Nations. L'APN a contribué à la rédaction d'un document technique sur le consentement préalable donné librement en connaissance de cause qui était destiné à soutenir une étude sur le même sujet. Les résultats de cette étude seront présentés à la 39^e session du Conseil des droits de l'homme, en septembre 2018.

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Le Forum politique de haut niveau (FPHN) est le principal organe sur le développement durable de l'Organisation des Nations Unies. Il joue un rôle central dans le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelon mondial. Le FPHN s'est tenu à New York du 9 au 18 juillet 2018. Le Canada a présenté son premier examen national volontaire le 17 juillet 2018 dans l'après-midi. L'examen du Canada n'est qu'un aperçu d'un travail prospectif car aucun projet n'a encore été lancé. Représentant l'Assemblée des Premières Nations, le Grand Chef Littlechild a demandé avec insistance la prise en compte des points de vue et préoccupations des peuples autochtones dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, par exemple les droits au développement des Autochtones, l'autodétermination, le consentement préalable donné librement en connaissance de cause et le

savoir traditionnel autochtone. L'APN a aussi appelé le Canada à mettre en place une mobilisation plus structurée et plus sérieuse auprès des Premières Nations concernant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin que le processus soit utilisé, en collaboration avec les peuples autochtones, comme un moyen de mesurer l'écart en matière de qualité de vie entre les Premières Nations et la population canadienne.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN participera à la 14^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui aura lieu du 17 au 29 novembre 2018 à Sharm El-Sheikh, en Égypte.
- L'APN continuera de surveiller si le gouvernement du Canada honore ses obligations relatives aux droits de la personne et aux droits et intérêts des Premières Nations et de l'obliger à rendre des comptes à l'échelon international.



Politiques et Recherche : Défense nationale des droits

L'APN continue de promouvoir les droits et les intérêts des Premières Nations en établissant des relations et des partenariats avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) dans le but d'orienter les approches et les objectifs politiques affectant les Premières Nations.

Une des activités clés de l'APN dans ce domaine est la demande de financement dans le cadre du budget fédéral. Chaque année, l'APN coordonne et soumet une soumission au Comité permanent des finances avant le dépôt du budget. Ce processus permet à l'APN de demander des fonds suffisants dans le but de combler les écarts socioéconomiques entre les citoyens des Premières Nations et les autres Canadiens. Par conséquent, les trois derniers budgets fédéraux prévoyaient une somme additionnelle de 16,6 milliards \$ sur sept ans pour les programmes et services des Premières Nations. Il reste toutefois beaucoup de travail à faire. L'APN poursuit chaque année ses efforts dans le but d'influencer les engagements budgétaires du gouvernement du Canada.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Accès aux décideurs fédéraux

Le premier ministre Trudeau a rencontré les Chefs en assemblée à trois reprises depuis 2015. Au mois de décembre 2017, l'APN a été l'hôte d'une réception parlementaire visant à faciliter l'accès des Premières Nations aux parlementaires et aux décideurs clés. Afin de maintenir cet accès des Premières Nations aux parlementaires et aux décideurs clés, des membres du Cabinet et d'autres représentants du gouvernement assistent régulièrement aux assemblées et aux réunions du Conseil exécutif de l'APN.

Défense des priorités législatives clés

Grâce aux efforts de sensibilisation déployés par les Premières Nations, la Chambre des communes a adopté le 30 mai 2018 le projet de loi C 262, une Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies. Le Chef national Perry Bellegarde a écrit sept fois aux parlementaires et aux sénateurs depuis 2015 pour demander leur appui de la Déclaration de l'ONU.

Au cours de la dernière année, des représentants politiques et des membres du secrétariat ont fait des présentations devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités en plus d'envoyer des soumissions écrites à la Chambre des communes et au Sénat. Les soumissions et les présentations peuvent être consultées au site <http://www.parl.ca/>.

L'APN présente aux Premières Nations de l'information à jour sur les activités du parlement, incluant les travaux législatifs et les travaux des comités. Pour ce faire, l'APN surveille de près les activités du parlement fédéral et analyse les travaux qui ont un impact direct sur les Premières Nations. Quelques priorités incluent, sans s'y limiter, la revitalisation des langues autochtones, le système juridique, les anciens combattants autochtones et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Protocole d'entente (PE) entre l'APN et le Canada

Nous soulignons cette année le premier anniversaire de la signature du protocole d'entente (PE) entre l'Assemblée des Premières Nations et le Canada sur des priorités communes. Le PE prévoit des réunions régulières pour discuter de questions clés et évaluer l'avancement de priorités communes. Ces rencontres ne sont pas des forums de prise de décisions. La troisième réunion en vertu de ce PE a eu lieu le 26 mars 2018 en présence de membres du Cabinet et de secrétaires parlementaires. La réunion a été une occasion de discuter des engagements du gouvernement fédéral dans son budget de 2018, de présenter des travaux communs en vue de combler les écarts socioéconomiques et de discuter du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones récemment annoncé. La prochaine réunion en vertu du PE aura lieu à l'automne de 2018.

Mise en œuvre de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR)

L'APN continue de surveiller l'avancement des appels à l'action des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux découlant de la Commission de vérité et de réconciliation. L'APN est étroitement impliquée dans l'avancement de 33 des 94 appels à l'action de la CVR. L'APN a établi un partenariat avec Indigenous Watchdog, un organisme autochtone, afin d'analyser l'avancement de la mise en œuvre des appels à l'action par le gouvernement fédéral et elle travaille avec les leaders et les techniciens des Premières Nations, en collaboration avec le gouvernement du Canada, pour élaborer conjointement des initiatives afin de mettre en œuvre ces appels à l'action. Cela inclut la réforme du programme de protection de l'enfance des Premières Nations, les lois sur les langues autochtones, les amendements à apporter au Guide de citoyenneté et au Serment de citoyenneté, ainsi qu'un plan d'action national pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Au cours des mois à venir, l'APN élaborera une stratégie de sensibilisation du public pour promouvoir la réconciliation.

Relations intergouvernementales

L'APN continue de militer en faveur d'une participation pleine et entière des Premières Nations aux réunions intergouvernementales du Canada, des provinces et des territoires après avoir refusé de participer à la mouture 2017 du Conseil de la fédération. L'APN continuera d'encourager un processus efficace de participation à des rencontres intergouvernementales qui doivent, toutefois, tenir compte de notre statut en vertu de la Constitution et des lois internationales en tant que peuples et nations possédant des droits, un titre et des domaines de compétence inhérents.

Espace national pour les peuples autochtones au 100, rue Wellington

Le 21 juin 2017, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que l'ancienne ambassade des États Unis à Ottawa deviendrait un espace pour les peuples autochtones. La fonction et l'utilisation de cet espace seront à déterminer en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations (APN), Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et le Ralliement national des Métis (RNM). L'édifice est situé au 100, rue Wellington, en face du parlement, sur le territoire traditionnel de la nation algonquine.

Le projet a été guidé par la résolution 29/2017 qui donne mandat à l'APN de lancer un processus visant à déterminer la meilleure utilisation de l'édifice au 100, rue Wellington. Les Chefs en assemblée ont donné pour instruction de collaborer avec la nation algonquine pour assurer que le processus comprend les protocoles appropriés et pour veiller à une participation active de la nation algonquine.

L'Assemblée des Premières Nations continuera de collaborer avec ITK, le RNM et le Canada pour s'assurer que l'espace national pour les peuples autochtones met en valeur les cultures et l'histoire des Premières Nations tout en éduquant les Canadiens et autres visiteurs dans un esprit de réconciliation.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Maintenir l'accès des Premières Nations aux parlementaires et aux décideurs clés.
- Défendre des priorités législatives clés face aux parlementaires et aux sénateurs.
- Continuer de surveiller les activités du parlement, incluant les travaux législatifs et les travaux des comités, et de présenter aux Premières Nations de l'information à jour sur ces sujets.
- Faire avancer les priorités des Chefs en assemblée sur la base du protocole d'entente à l'automne et à l'hiver 2018.
- Continuer de militer en faveur d'actions concrètes pour mettre en œuvre les appels à l'action de la CVR et présenter les résultats au Comité exécutif de l'APN et aux Chefs en assemblée.
- Continuer de militer pour l'inclusion des Premières Nations dans les forums intergouvernementaux afin de faire avancer les droits et les intérêts des Premières Nations.
- Continuer de discuter avec les Premières Nations afin de déterminer l'avenir du 100, rue Wellington en tant qu'espace national pour les peuples autochtones.

Secteur du Développement social



Le Secteur du développement social de l'APN cherche à créer des Premières Nations saines, sécurisées et durables grâce à un système de développement social inclusif, holistique et culturel qui favorise le contrôle et la compétence des Premières Nations. Les principaux domaines de travail du secteur sont les suivants : les services à l'enfance et à la famille, le principe de Jordan, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'aide au revenu, la réduction de la pauvreté et la prévention de la violence familiale. Le travail du Secteur du développement social est guidé par la vision d'un partenariat continu entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, dont le but est d'assurer un continuum de services de qualité adaptés à la culture et une perspective globale et intégrée du développement social qui comprend le renforcement des capacités à l'échelle communautaire, afin de promouvoir le contrôle local et la compétence sur les services clés pour les Premières Nations.

La résolution 92/2017, *Soutien au Plan de l'Ourson Spirit pour mettre fin aux inégalités dans tous les services publics financés par le gouvernement fédéral qui sont destinés aux enfants, jeunes et familles des Premières Nations*, reflète le mieux l'esprit général des efforts constants du Secteur du développement social. Adoptée à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2017, cette résolution demande une conformité immédiate aux ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) concernant la réforme des services à l'enfance et à la famille, l'équité dans le financement de tous les services publics destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations et la fin des politiques et des pratiques discriminatoires enracinées dans les ministères qui fournissent des services aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Services à l'enfance et à la famille et Principe de Jordan

Le Secteur du développement social de l'APN continue à défendre les intérêts des enfants des Premières Nations et collabore avec la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (la Société de soutien) ainsi qu'avec des partenaires régionaux et communautaires pour créer des changements significatifs à cet égard.

Conformément à la décision rendue par le TCDP le 1^{er} février 2018 (2018 TCDP 4), le Secteur du développement social de l'APN a travaillé à l'établissement d'un Protocole de consultation (signé le 2 mars 2018) et a établi le Comité de consultation sur la protection de l'enfance des Premières Nations. Le Comité de consultation surveillera l'élaboration et la mise en œuvre des mesures d'aide immédiate imposées par les ordonnances du Tribunal. L'APN siège au Comité de consultation avec les représentants des parties à la plainte déposée devant le TCDP (le Canada représenté par Services aux Autochtones Canada (SAC), la Société de soutien, Chiefs of Ontario, la Nation Nishnawbe Aski et la Commission canadienne des droits de la personne).

Comme le demande la résolution 62/2016 *Application intégrale et adéquate des décisions historiques du Tribunal canadien des droits de la personne en ce qui concerne la prestation de services d'aide à l'enfance et le principe de Jordan*, le Secteur du développement social a rétabli le Comité consultatif national (CCN) sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et collabore avec celui-ci pour surveiller la mise en œuvre des recommandations de réforme liées

aux décisions du Tribunal, et notamment la mise en œuvre du principe de Jordan. Le CCN a cinq tables d'action consacrées aux domaines suivants : besoins pratiques et communautaires, agences et administration, gouvernance et législation, principe de Jordan et réforme interne de SAC et du gouvernement du Canada, formation, éducation et communication.

Les tables d'action du CCN se sont réunies plusieurs fois pour mettre en œuvre leurs plans de travail respectifs. Les membres du CCN ont assisté à la réunion d'urgence sur la protection de l'enfance autochtone convoquée par la ministre des Services aux Autochtones, l'honorable Jane Philpott, les 25 et 26 janvier 2018. En janvier 2018, Le CCN a publié un rapport provisoire sur les recommandations fondées sur le travail de chaque table d'action. Le CCN continue à remplir son mandat qui a été prolongé jusqu'au 31 mars 2019.

La Table d'action sur le principe de Jordan s'est réunie une fois par mois depuis juin 2017. Le principal objectif de la table d'action est l'élaboration conjointe d'approches de mobilisation et de solutions à court et à long terme pour la mise en œuvre du principe de Jordan. La Table d'action sur le principe de Jordan a élaboré une approche en plusieurs phases et continuera son travail tout au long de 2018 et de 2019.

La Table d'action Agences et administration du CCN s'est réunie plusieurs fois en 2017-2018 pour faire avancer le travail du CCN en matière de compréhension des besoins des agences et en déterminer les coûts. La table d'action a travaillé en partenariat avec l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) de l'Université d'Ottawa pour entreprendre ce travail et analyser les évaluations de besoins faites par les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations dans tout le pays. Le partenariat existe toujours et s'est étendu dans le travail du CCN afin de soutenir la détermination des coûts de tous les besoins ainsi que des services et des activités de prévention des agences.

La résolution 40/2017 de l'APN, *Appeler le Canada à respecter les ordonnances de 2016 du Tribunal canadien des droits de la personne*, demandait au Canada de se conformer à la décision rendue par le Tribunal en 2016 et à ses ordonnances subséquentes. Cette résolution enjoignait également à l'APN d'organiser une Journée nationale de mobilisation pour la protection de l'enfance des Premières Nations, laquelle a eu lieu le 2 novembre 2017 en territoire algonquin non cédé sur la Colline du Parlement à Ottawa, en Ontario. Le Chef national Perry Bellegarde, l'honorable Jane Philpott, les membres de la famille de feu Jordan River Anderson, des élèves des écoles de la région d'Ottawa et des membres du public se sont réunis pour demander que des mesures soient prises en matière de services à l'enfance et à la famille.

La résolution 11/2018, *Loi fédérale sur la compétence des Premières Nations en matière de protection de l'enfance*, enjoint à l'APN d'approuver, sans question, la mise sur pied d'un groupe de travail constitué de représentants des nations et du Comité consultatif national (CCN) sur la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Le but du groupe de travail est d'étudier et d'élaborer des solutions viables de loi fédérale en matière de protection de l'enfance des Premières Nations. Des lettres ont été envoyées à tous les Chefs régionaux leur demandant de nommer un représentant de leur région au groupe de travail. La rédaction d'un document de réflexion sur la compétence des Premières Nations en matière de services à l'enfance et à la famille a été financée par l'APN et ce document a été discuté au cours des séances de dialogue tenues à l'Assemblée extraordinaire des Chefs qui a eu lieu le 2 mai 2018 à Gatineau, au Québec.

Apprentissage et garde des jeunes enfants

Le Groupe de travail national d'experts sur l'apprentissage précoce et la garde d'enfants de l'APN a été créé à la suite de la résolution 39/2016 de l'APN, *Groupe de travail des Premières Nations sur l'apprentissage et la garde d'enfants (AGJE)*. Ce groupe

de travail a passé une bonne partie de 2017-2018 à guider des processus régionaux de participation afin de déterminer et de confirmer les principes clés, les priorités et les actions nécessaires pour l'établissement d'un cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE).

Le cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations a été établi en fonction de la participation des régions et approuvé par les Chefs en assemblée dans la résolution 83/2017 de l'APN, *Soutien au Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*. Le Cadre d'AGJE des Premières Nations honore la diversité et l'intégrité des approches actuelles en matière d'AGJE des Premières Nations. Le Cadre souligne la nécessité d'un système d'AGJE des Premières Nations de qualité, axé sur l'enfant et la famille, souple et bien coordonné, qui permet une gouvernance locale, qui tient compte des cultures, des langues et des valeurs autochtones, qui favorise la collaboration, les partenariats, le renforcement des capacités, et qui est transparent et responsable. Le Cadre d'AGJE des Premières Nations a été utilisé à l'appui de l'élaboration d'un cadre d'AGJE autochtone national, qui doit être dévoilé au début de l'été 2018. Le Groupe de travail national d'experts sur l'apprentissage précoce et la garde d'enfants continuera son travail afin de soutenir le travail régional et la mise en œuvre des composants du Cadre d'AGJE autochtone national et du cadre d'AGJE des Premières Nations.

Aide au revenu

Le Secteur du développement social de l'APN continue à faire fond sur le travail des années précédentes dans le domaine de l'aide au revenu. Le secteur a travaillé à la mise sur pied d'un groupe de travail technique de l'APN sur le développement social qui s'est d'abord concentré sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un instrument restructuré de collecte de données sur l'aide au revenu dans les réserves.

De plus, le groupe de travail technique a soutenu la planification et l'organisation d'un Forum national sur l'aide au revenu des Premières Nations. Ce forum a eu lieu les 27 et 28 février 2018 à Ottawa et a réuni plus de 130 participants provenant de près de 40 organisations des quatre coins du pays qui ont eu l'occasion de mettre en commun leurs pratiques exemplaires, de parler de leurs objectifs, de faire des suggestions concernant le soutien préalable à l'emploi et de se familiariser avec de nouvelles compétences dans le cadre d'ateliers.

Réduction de la pauvreté

L'APN a reçu des fonds d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) dans le cadre de l'initiative visant à élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté. Les fonds ont été utilisés pour la réalisation d'une analyse de la documentation existante et en cours de production à l'APN afin de comprendre comment les Premières Nations abordent la pauvreté et ce que la réduction de la pauvreté suppose. Cette analyse a permis de constater que, pour les Premières Nations, la pauvreté est multidimensionnelle et intrinsèquement liée au colonialisme et aux traumatismes qu'il a laissés. L'APN a soumis les résultats de son analyse à l'étude d'EDSC pour qu'il les intègre dans son rapport sur la stratégie de réduction de la pauvreté.

Sports

Le Secteur du développement social continue à appuyer les Premières Nations dans leurs efforts de participation à des événements sportifs importants en Amérique du Nord ou d'organisation de tels événements. La résolution 106/2016, *Règle de résidence pour les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord*, la résolution 108/2016, *Appui à la Campagne no 88 de la Société d'accueil des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2017 à Toronto*, et la résolution 96/2017 *Appuyer les Six Nations de la rivière Grand pour qu'elles accueillent les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) de 2020*, reflètent toutes ce mandat. La résolution 82/2017, *Soutien à l'inclusion de la*

crosse en tant que discipline sportive aux Jeux d'été du Canada, a également été appuyée par le Secteur du développement social au moyen d'une lettre d'appui en faveur de l'ajout de la crosse aux Jeux d'été du Canada.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Secteur du développement social continuera à collaborer avec le CCN et ses tables d'action ainsi qu'avec le Comité de consultation sur la protection de l'enfance des Premières Nations pour faire avancer le travail destiné à réformer le Programme des services à l'enfance et à la famille dans les réserves. Le Secteur du développement social de l'APN, en collaboration avec la Table d'action sur le principe de Jordan, a cherché un soutien financier pour un Sommet sur le principe de Jordan qu'il planifie pour l'automne de 2018 et qui réunira les familles, les fournisseurs de services, les praticiens et les dirigeants en vue de discussions et d'échanges d'information sur le principe de Jordan.
- Le Secteur du développement social continuera d'avancer dans la mise sur pied d'un groupe de travail pour étudier et élaborer des solutions viables en vue d'une loi fédérale sur la protection de l'enfance des Premières Nations, conformément à la résolution 11/2018.
- Le Secteur du développement social continuera de soutenir le Groupe de travail national d'experts sur l'apprentissage précoce et la garde d'enfants pour l'aider dans la mise en œuvre régionale du Cadre national autochtone d'AGJE et continuera de défendre le travail qui est réalisé dans tout le pays sur le plan de l'AGJE dans les Premières Nations.
- Le Secteur du développement social continuera de soutenir le Groupe de travail technique sur le développement social et son travail lié au programme d'aide au revenu dans les réserves. Ce groupe devrait s'élargir pour soutenir le travail effectué dans des domaines tels que l'aide à la vie autonome et la prévention de la violence familiale.
- Le Secteur du développement social continuera de défendre les priorités des Premières Nations dans l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté.



États financiers

États financiers de
La Fraternité des Indiens
du Canada

31 mars 2018

PROJET

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des revenus et des dépenses.....	2
État de la situation financière.....	3
État de l'évolution de l'actif net (déficit).....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers.....	6-12
Annexe 1 - État des revenus et des dépenses – Affaires autochtones et du Nord Canada	13-15
Annexe 2 - État des revenus et des dépenses – Autres organismes de financement	16-18

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
100, rue Queen,
Bureau 1600
Ottawa (Ontario) K1P 5T8
Canada

Tél. : 613-236-2442
Télec. : 613-236-2195
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Comité Exécutif de
La Fraternité des Indiens du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 22 juillet 2018

La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses

de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Annexes	2018 \$	2017 \$
Revenus			
Affaires autochtones et du Nord Canada	1	23 203 552	15 512 540
Santé Canada	2	3 012 773	4 065 772
Emploi et Développement social Canada	2	1 060 330	1 058 946
Pêches et océans Canada	2	730 405	571 166
Agence canadienne d'évaluation environnementale	2	500 000	233 200
Société de gestion des déchets nucléaires	2	435 141	140 853
Environnement et changement climatique Canada	2	316 465	140 000
Sécurité publique Canada	2	197 125	—
Agriculture et Agroalimentaire Canada	2	154 221	—
Parcs Canada	2	150 000	—
Société canadienne d'hypothèque et de logement	2	120 010	405 475
Ressources naturelles Canada	2	119 827	—
Université d'Ottawa	2	46 951	—
Partenariat canadien contre le cancer	2	—	129 896
Autres organismes de financement	2	2 030 235	1 630 861
		32 077 035	23 888 709
Dépenses			
Publicité, promotion et publications		93 068	55 701
Amortissement des immobilisations corporelles		99 400	38 164
Assurances		27 675	24 524
Divers		10 379	2 254
Dépenses de bureau		1 122 490	1 317 940
Honoraires professionnels		5 009 233	5 557 999
Prestation de services régionaux		3 070 078	1 498 216
Loyer		1 022 029	820 507
Salaires et avantages sociaux		11 157 744	7 765 222
Déplacements et réunions		9 698 232	6 587 069
		31 310 328	23 667 596
Excédent des revenus sur les dépenses		766 707	221 113

État de la situation financière

au 31 mars 2018

	Notes	2018 \$	2017 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		4 476 552	831 678
Actif détenu en fiducie	3	15 281	15 281
Subventions et contributions à recevoir	4	1 884 020	1 401 145
Autres débiteurs		247 672	450 140
Dû du Fonds en fiducie		57 880	90 635
TPS et TVH à recouvrer		652 935	871 245
Stocks		182 526	116 399
Frais payés d'avance		143 087	180 097
		7 659 953	3 956 620
Frais payés d'avance		305 488	378 805
Immobilisations corporelles	5	293 354	314 765
		8 258 795	4 650 190
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		6 068 054	4 450 227
Sommes à remettre à l'État		169 030	125 953
Passif détenu en fiducie	3	15 281	15 281
Apports reportés	6	1 028 542	495 421
Apports excédentaires	7	761 595	17 722
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	8	96 000	96 000
		8 138 502	5 200 604
Dette à long terme	8	80 000	176 000
		8 218 502	5 376 604
Éventualités et engagements	9 et 10		
Actif net (déficit)			
Investi en immobilisations corporelles		293 354	314 765
Fonds non affectés (insuffisance)		(253 061)	(1 041 179)
		40 293	(726 414)
		8 258 795	4 650 190

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Comité Exécutif

_____ Perry Bellegarde, Chef national

_____ Roger Augustine, Chef régional, Comité de gestion

La Fraternité des Indiens du Canada

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Investi en immobilisations corporelles	Fonds non affectés opérations générales (insuffisance)	Total 2018	Total 2017
	\$	\$	\$	\$
Actif net (insuffisance), solde au début	314 765	(1 041 179)	(726 414)	(947 527)
Excédent des revenus sur les dépenses	—	766 707	766 707	221 113
Acquisitions d'immobilisations corporelles	77 989	(77 989)	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	(99 400)	99 400	—	—
Actif net (insuffisance), solde à la fin	293 354	(253 061)	40 293	(726 414)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PROJET

La Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Note	2018 \$	2017 \$
Exploitation			
Excédent des revenus sur les dépenses		766 707	221 113
Éléments sans incidence sur l'encaisse			
Amortissement des immobilisations corporelles		99 400	38 164
Augmentation des apports reportés		533 121	303 938
(Diminution) augmentation des apports excédentaires		743 873	(517 611)
		2 143 101	45 604
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	11	1 643 007	1 396 711
		3 786 108	1 442 315
Investissement			
Augmentation (diminution) du dû du Fonds en fiducie		32 755	(50 888)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(77 989)	(212 893)
		(45 234)	(263 781)
Financement			
Variation nette de l'emprunt bancaire		—	(253 117)
Remboursements sur la dette à long terme		(96 000)	(96 000)
		(96 000)	(349 117)
Augmentation nette de l'encaisse		3 644 874	829 417
Encaisse au début		831 678	2 261
Encaisse à la fin		4 476 552	831 678

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), a été constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 29 septembre 1970. En juin 2014, la corporation recevait un Certificat de prorogation en vertu de la *Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif*.

La corporation poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation d'une entité contrôlée

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation n'est pas consolidé dans les états financiers de la corporation. Des états financiers résumés sont présentés à la note 12.

Constatation des revenus

La corporation a adopté la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Instruments financiers

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de son encaisse qui est évaluée à la juste valeur.

La Fraternité des Indiens du Canada Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports excédentaires

L'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximums ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, les réserves d'inventaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant des charges à payer et les engagements sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.

3. Fonds détenus en fiducie

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 15 281 \$ (15 281 \$ en 2017) pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

La Fraternité des Indiens du Canada
Notes complémentaires aux états financiers
 31 mars 2018

4. Subventions et contributions à recevoir

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Agence canadienne d'évaluation environnementale	500 000	233 200
Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)	437 640	342 772
Pêches et océans Canada	339 079	141 166
Emploi et développement social Canada	222 280	444 007
Environnement Canada	218 541	140 000
Agriculture Canada	154 221	—
Santé Canada	12 259	—
Société de gestion des déchets nucléaires	—	100 000
	1 884 020	1 401 145

5. Immobilisations corporelles

	2018			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	128 552	73 725	54 827	47 420
Matériel de bureau	276 942	151 385	125 557	107 218
Améliorations locatives	232 415	119 445	112 970	160 127
	637 909	344 555	293 354	314 765

6. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	495 421	191 483
Apports reçus au cours de l'exercice	32 610 156	24 192 647
Apports constatés comme revenus au cours de l'exercice	(32 077 035)	(23 888 709)
Solde à la fin de l'exercice	1 028 542	495 421

La Fraternité des Indiens du Canada
Notes complémentaires aux états financiers
 31 mars 2018

6. Apports reportés (suite)

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Santé Canada	923 172	460 280
Affaires autochtones et du Nord Canada	98 144	
Université d'Ottawa	5 294	
Assemblée spéciale des Chefs	1 932	
Société de gestion des déchets nucléaires	—	35 141
	1 028 542	495 421

7. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2018	2017
	\$	\$
Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)	706 039	17 722
Sécurité publique Canada	55 556	—
	761 595	17 722

8. Dette à long terme

	2018	2017
	\$	\$
Prêt à terme, échéant en janvier 2020 payable en cinq versements mensuels consécutifs de 80 000 \$, suivis de 75 versements mensuels consécutifs de 8 000 \$ en capital et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %	176 000	272 000
Tranche échéant à moins d'un an	96 000	96 000
	80 000	176 000

Les remboursements de capital pour les deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	96 000
2020	80 000

La Fraternité des Indiens du Canada
Notes complémentaires aux états financiers
 31 mars 2018

8. Dette à long terme (suite)

Facilité de crédit

La corporation a conclu une convention bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %. L'emprunt est garanti par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul \$ (nul en 2017).

9. Éventualités

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

10. Engagements

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel dont les versements pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	1 264 964
2020	1 276 571
2021	1 222 626
2022	1 209 449
2023 et par la suite	1 165 629
	6 139 239

11. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2018	2017
	\$	\$
Subventions et contributions à recevoir	(482 875)	(450 698)
Autres débiteurs	202 468	29 771
TPS et TVH à recouvrer	218 310	(630 346)
Stocks	(66 125)	(84 635)
Frais payés d'avance	110 327	(11 393)
Créditeurs et charges à payer	1 617 827	2 588 480
Sommes à remettre à l'État	43 077	(44 468)
	1 643 009	1 396 711

La Fraternité des Indiens du Canada
Notes complémentaires aux états financiers
 31 mars 2018

12. Entité contrôlée

La corporation nomme un mandataire du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, un organisme de charité canadien enregistré en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; afin de gérer le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée, le Fonds des héros de notre époque, le Fonds de l'éducation, le Fonds des métis et le Fonds perpétuel de l'éducation. Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada est reconnu en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est, par conséquent, pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Les états financiers résumés du Fonds en fiducie se présentent comme suit :

État de la situation financière résumé		
	2018	2017
	\$	\$
Actif	146 002 967	151 266 206
Passif	1 369 076	615 684
Actif net	144 633 891	150 650 522
	146 002 967	151 266 206
État des revenus et des dépenses résumé		
	2018	2017
	\$	\$
Revenus	5 041 353	6 775 793
Dépenses	11 057 984	9 916 881
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(6 016 631)	(3 141 088)

13. Rémunération des dirigeants

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes industrielles pour leur poste individuel.

14. Régime de retraite

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés et chefs régionaux. Les contributions vont jusqu'à 8 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 573 305 \$ (400 929 \$ en 2017).

15. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant la valeur actuelle des entrées de fonds futures établies selon les contrats de financement courants, d'après le taux d'intérêt estimatif que la corporation serait en droit d'obtenir pour des prêts ayant des échéances et des conditions similaires. Au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, la juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa valeur comptable.

La Fraternité des Indiens du Canada Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

15. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée au bilan.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, les revenus de placements et les charges d'intérêts de la corporation. L'encaisse, les placements, la dette à long terme et la facilité de crédit à vue de la corporation sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt. La dette à long terme porte généralement intérêts à taux fixes. Par conséquent, l'exposition des flux de trésorerie au risque de taux d'intérêt n'est pas significative. Toutefois, la juste valeur de dettes portant intérêts à taux fixes peut varier dû à des changements dans les taux d'intérêts du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêts de la facilité de crédit à vue est limitée étant donné sa courte échéance. L'incidence des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée importante.

La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses

Affaires autochtones et du Nord Canada - Annexe 1

de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Capacité organisa- tionnelle de base	Projets de loi S-3 Consultation sur la conception du processus de collaboration	Construire une vision pour le projet 100 Wellington	Financement de base	Développement des capacités de gestion des urgences chez les Premières Nations	Séance d'engagement sur les questions relatives au passage frontalier et commerce	Premières nations l'aide au revenu avant l'emploi	Groupe de travail sur l'aide au revenu de l'ICD et réunion nationale sur le soutien des enfants et les familles	\$
Revenus									
Appoints/subventions	5 545 726	230 000	100 000	3 500 000	91 536	21 589	300 000	298 038	997 608
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	5 545 726	230 000	100 000	3 500 000	91 536	21 589	300 000	298 038	997 608
Dépenses									
Publicité, promotion et publications	16 193	795	—	3 075	639	—	797	899	1 098
Ventilation des dépenses administratives	—	—	13 043	—	—	—	—	5 723	—
Assurances	6 481	61	—	3 498	—	—	439	—	910
Divers	707	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	383 590	15 736	—	95 047	4 888	1 315	14 503	11 543	47 468
Honoraires professionnels	83 087	30 839	86 632	754 493	2 178	10 500	28 513	16 080	138 504
Prestation de services régionaux	1 413 696	—	—	611 360	—	—	—	—	—
Loyer	254 060	3 387	—	81 852	—	—	17 184	—	36 152
Salaires et avantages sociaux	2 849 996	63 240	—	1 091 815	76 451	—	191 137	—	483 386
Déplacements et réunions	541 090	115 942	438	859 550	7 380	9 774	47 457	263 793	290 308
	5 548 900	230 000	100 113	3 500 690	91 536	21 589	300 030	298 038	997 826
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(3 174)	—	(113)	(690)	—	—	(30)	—	(218)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada
 État des revenus et des dépenses
 Affaires autochtones et du Nord Canada - Annexe 1
 de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Examen de la politique de maintenance des opérations	Présentateurs autochtones - Réseau canadien sur les risques et les dangers	Reconnaissance, rétablissement et revitalisation des langues autochtones	Cadre pancanadien sur l'énergie propre et les changements climatiques	Projet de processus du mécanisme bilatéral permanent	Recherche conjointe - Nouvelles relations financières	Nouveaux chemins pour l'éducation	Examen fédéral mené par les Premières Nations sur les études postsecondaires
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports/subventions	106 060	55 000	1 700 000	2 500 000	2 401 856	20 000	225 000	699 999
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	106 060	55 000	1 700 000	2 500 000	2 401 856	20 000	225 000	699 999
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	—	—	1 010	1 569	354	—	—	—
Ventilation des dépenses administratives	—	5 000	—	—	218 350	—	—	67 839
Assurances	—	—	493	1 352	1 888	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	—	—	43 002	59 784	114 544	—	1 592	—
Honoraires professionnels	49 017	—	584 448	200 274	769 360	20 000	97 560	160 111
Prestation de services régionaux	—	—	—	950 000	43 519	—	—	—
Loyer	—	—	40 352	64 202	82 193	—	—	—
Salaires et avantages sociaux	57 043	50 000	262 154	429 901	632 073	—	—	—
Déplacements et réunions	—	—	769 054	792 924	539 575	—	126 500	472 099
	106 060	55 000	1 700 513	2 500 006	2 401 856	20 000	225 652	700 049
Insuffisance des revenus sur les dépenses	—	—	(513)	(6)	—	—	(652)	(50)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada
 État des revenus et des dépenses (suite)
 Affaires autochtones et du Nord Canada - Annexe 1
 de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Total										2017	2018	2017
	Transformation de l'éducation chez les Premières Nations	Réseau de logement et d'infrastructure / gestion des urgences	Examen de support TRANSCAN - Procédures ENV / REG	Examen de l'assistance DFOCAN Procédures ENV / REG	Revue de soutien des procédures NRCAN Revendications autochtones	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	YouthBuild Discovery	Tour Project	2018	2017			
Revenus	1 300 000	1 965 890	50 000	50 000	133 200	25 000	15 000	23 203 552	14 726 064				
Apporits/subventions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	1 300 000	1 965 890	50 000	50 000	133 200	25 000	15 000	23 203 552	14 726 064				
Dépenses	1 787	8 586	—	—	54	996	—	38 591	33 855				
Publicité, promotion et publications	—	13 188	—	—	12 000	45 000	—	393 207	72 034				
Ventilation des dépenses administratives	—	1 084	—	—	196	733	—	17 222	12 833				
Assurances	—	113	—	—	—	—	—	820	1 804				
Divers	72 482	54 020	—	—	2 374	32 047	—	963 780	791 250				
Dépenses de bureau	3 468	296 414	—	—	26 409	155 676	—	3 572 538	3 207 989				
Honoraires professionnels	—	5 124	—	—	—	—	—	3 023 699	1 391 498				
Prestation de services régionaux	90 700	48 390	—	—	3 505	28 148	—	761 937	520 300				
Loyer	750 740	652 821	—	—	29 324	199 120	—	7 781 173	5 118 623				
Salaires et avantages sociaux	381 074	886 150	50 000	50 000	59 343	218 288	25 000	6 656 327	4 392 329				
Déplacements et réunions	1 300 251	1 965 890	50 000	50 000	133 205	680 000	25 000	23 209 294	15 542 515				
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(251)	—	—	—	(5)	(8)	—	(5 742)	(29 975)				

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada
 État des revenus et des dépenses
 Autres organismes de financement - Annexe 2
 de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Santé Canada - Renforcement des capacités des Premières nations pour le plan de gestion des produits chimiques	Développement social Canada	Pêches et océans Canada - AAROM	Pêches et océans Canada Gestion des océans	Examen de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale des processus d'évaluation environnementale	Société de gestion des déchets nucléaires - Favoriser le dialogue positif
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Apports/subventions - autres	2 530 130	1 060 330	680 056	50 349	500 000	435 141
Apports/subventions - années précédentes	460 280	—	—	—	—	—
Divers	260	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—
Salon	—	—	—	—	—	—
	2 990 670	1 060 330	680 056	50 349	500 000	435 141
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	2 218	474	495	—	809	1 081
Ventilation des dépenses administratives	271 817	—	34 639	6 600	43 700	18 389
Amortissement des immobilisations corporelles	11 179	—	—	—	—	—
Assurances	3 024	741	932	—	—	740
Divers	282	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	122 359	32 501	18 018	—	6 917	33 304
Honoraires professionnels	374 805	402 349	10 317	2 500	187 099	27 375
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—
Loyer	127 769	26 915	34 914	—	—	36 792
Salaires et avantages sociaux	1 108 507	286 308	270 756	—	193 445	274 695
Déplacements et réunions	969 022	312 040	310 120	41 249	68 228	42 768
	2 990 982	1 061 328	680 191	50 349	500 198	435 144
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(312)	(7)	(135)	—	(198)	(3)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada
État des revenus et des dépenses
Autres organismes de financement - Annexe 2
 de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Environnement et Changement climatique Canada - Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada - Biodiversité Faune et habitat	Sécurité publique Canada - Maintien de la paix dans le cadre du mécanisme bilatéral permanent et de la sécurité communautaire	Sécurité publique Canada - Sensibilisation à la gestion des urgences des Premières Nations	Agriculture Canada - Cadre d'élaboration de la stratégie agricole et de la politique alimentaire des Premières Nations	Parcs Canada
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Apports/subventions - autres	218 541	97 924	187 681	9 444	154 221	150 000
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—
Salon	—	—	—	—	—	—
	218 541	97 924	187 681	9 444	154 221	150 000
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	216	8	2 525	570	100	626
Ventilation des dépenses administratives	—	13 027	24 480	—	10 693	1 298
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—
Assurances	212	—	—	—	87	10
Divers	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	15 685	3 147	8 820	3 952	4 109	2 138
Honoraires professionnels	32 019	1 500	2 624	—	12 341	75 641
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—
Loyer	13 568	—	—	468	5 345	6 776
Salaires et avantages sociaux	106 079	68 456	100 279	4 314	67 564	41 739
Déplacements et réunions	50 782	11 786	48 960	140	54 603	21 896
	218 561	97 924	187 688	9 444	154 842	150 124
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(20)	—	(7)	—	(621)	(124)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada
État des revenus et des dépenses (suite)
Autres organismes de financement - Annexe 2
 de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Total					
	2017	2018	Autres	2018	2017	\$
Revenus						
Apports/subventions - autres	—	6 262 698	—	46 951	—	6 840 791
Apports/subventions - années précédentes	—	460 280	—	—	—	115 489
Divers	120 010	903 754	783 484	—	—	893 740
Salon	—	999 445	999 445	—	—	317 322
Frais d'inscription	—	247 306	247 306	—	—	208 827
	120 010	94 827	2 030 235	46 951	2 030 235	8 873 483
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	—	54 477	45 338	—	—	21 846
Ventilation des dépenses administratives	2 610	(393 207)	(841 343)	4 750	—	(72 034)
Amortissement des immobilisations corporelles	—	99 400	88 221	—	—	38 164
Assurances	—	10 453	4 707	—	—	11 691
Divers	—	9 559	9 277	—	—	450
Dépenses de bureau	39	158 710	(95 913)	48	—	526 690
Honoraires professionnels	711	1 436 695	255 166	—	—	2 350 010
Prestation de services régionaux	—	46 379	46 379	—	—	106 718
Loyer	—	260 092	5 145	—	—	300 207
Salaires et avantages sociaux	—	3 376 571	791 670	40 251	—	2 646 599
Déplacements et réunions	37 473	3 041 905	1 025 252	1 902	—	2 194 740
	40 833	8 101 034	1 333 899	46 951	1 333 899	8 125 081
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	79 177	772 449	696 336	—	(625)	251 088

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



55, rue Metcalfe
bureau 1600, Ottawa
(Ontario) K1P 6L5
Tél. : 613.241.6789
Télééc. :613.241.5808